

**RAPPORT
FINANCIER
2018**

SOMMAIRE

– Rapport de gestion du conseil d’administration et rapports spéciaux.....	2
– Comptes consolidés et rapport des commissaires aux comptes.....	50
– Comptes annuels et rapport des commissaires aux comptes	120
– Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	145

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INCLUANT LE RAPPORT SUR LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. RAPPORT DE GESTION

1. Situation de la Société et de ses filiales et activité au cours de l'exercice écoulé

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis », la « Société » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nos produits candidats, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nous pensons que l'immunothérapie fondée sur les CARs est un des domaines les plus prometteurs de la recherche contre le cancer. Nos technologies d'édition du génome nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques (que nous appelons « UCART »), ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous pensons que la production de cellules CAR T allogéniques nous permet de développer des produits rentables, sur étagères, qui sont capable d'être cryopréservés, stockés et distribués à travers le monde entier. Notre expertise dans l'édition du génome nous permet de développer des produits candidats comportant de nouvelles caractéristiques de sécurité et d'efficacité, incluant des propriétés de contrôle conçues pour les empêcher d'attaquer les tissus sains, leur permettant de tolérer les traitements en oncologie, et de les équiper pour résister aux mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies d'édition du génome dans d'autres applications thérapeutiques, ainsi que, à travers notre filiale Calyxt, Inc., pour développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Collectis est cotée depuis 2007 sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris (« Euronext Growth »). En mars 2015, Collectis a réalisé un placement public de 5,5 millions d'American Depositary Shares sur le Nasdaq Global Market (« Nasdaq ») pour un produit brut de 228,2 millions de dollars. En avril 2018, Collectis a réalisé une offre secondaire de 6 146 000 ADS au prix de 31,00 dollars par ADS résultant en un produit brut de 190,5 millions de dollars.

Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, comprennent Collectis et ses deux filiales situées aux Etats-Unis, Collectis, Inc. et Calyxt, Inc. (le « Groupe »).

Au 31 décembre 2018, Collectis S.A. détient 100% de Collectis, Inc. et 69.5% des actions ordinaires en circulation de Calyxt, Inc.

Jusqu'au 25 juillet 2017, Collectis S.A. détenait à 100% de Calyxt, Inc. Le 25 juillet 2017, Calyxt, Inc. a réalisé son introduction en bourse sur le Nasdaq d'un montant total de 64,4 millions de dollars, avant déduction des commissions bancaires et tout autre frais associé à l'offre, suite à l'émission et l'enregistrement de 8 050 000 millions d'actions à 8 dollars par action. En mai 2018, Calyxt a réalisé une offre secondaire de 4 057 500 ADS au prix de 15,00 dollars par ADS résultant en un produit brut de 60,9 millions de dollars. Collectis a acheté 550 000 actions Calyxt au prix de 15,00 dollars par action. De plus, en lien avec l'acquisition le 14 juin 2018 d'actions gratuites américaines (RSU) de certains salariés et non-salariés de Calyxt et Collectis, Collectis a acheté environ 63 175 actions ordinaires de Calyxt au prix de 19,49 \$ par action (cours de clôture publié sur le Nasdaq le 14 juin 2018) directement auprès de ces salariés et non-salariés dans le cadre d'opérations d'achat d'actions datées du 13 juin 2018. Le nombre d'actions offertes prend en compte l'exercice en totalité par les banques introductrices de leur option de surallocation et l'achat de 20 millions de dollars d'actions par Collectis S.A. Les actions de Calyxt, Inc. sont cotées sur le Nasdaq sous le code « CLXT ».

La Société n'a pas de succursale.

Activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice 2018

R&D

- Le 13 février 2018, Cellectis a annoncé la délivrance de deux brevets américains – US 9,855,297 et US 9,890,393 – relatifs à certaines utilisations d'endonucléases guidées par ARN, telles que Cas9 ou Cpf1, afin de modifier génétiquement les cellules T. Ces brevets sont respectivement entrés en vigueur le 2 janvier 2018 et le 13 février 2018. Deux brevets européens appartenant à la même famille font l'objet d'une opposition devant l'Office Européen des Brevets.
- Du 14 au 18 avril 2018, Cellectis et ses partenaires académiques ont présenté 3 posters relatifs aux produits candidats CAR-T allogéniques « sur étagère » lors de la conférence annuelle de l'American Association for Cancer Research (AACR).
- Le 1er mai 2018, Cellectis annonce que le « Recode Project » – un projet du Wyss Institute visant à réécrire l'ensemble du génome des lignées cellulaires humaines mais aussi d'autres espèces – utilisera la technologie d'édition du génome TALEN® de Cellectis. Le but est que ces lignées cellulaires soient ingénierées pour résister à des virus invalidants tout en étant capables d'assurer leurs fonctions habituelles ou encore de remplir des fonctions totalement nouvelles. Le « Recode Project » est conduit par le Professeur George Church, membre du corps professoral du Wyss Institute, Professeur de génétique à la Harvard Medical School (HMS) et des sciences de la santé et de la technologie à Harvard et au Massachusetts Institute of Technology (MIT).
- Du 16 au 19 mai 2018, trois posters relatifs aux produits candidats CAR-T allogéniques « sur étagère » de la Société et un poster associé à la technologie d'édition du génome de Cellectis furent présentés lors de la conférence annuelle de l'American Society of Gene & Cell Therapy (ASGCT).
- Le 12 juin 2018, Cellectis annonce la publication d'une étude dans Scientific Reports, un journal du groupe Nature Publishing, décrivant le CubiCAR, une architecture complète du récepteur antigénique chimérique (CAR) intégrant un composant multi-fonctionnel permettant la purification, la détection et l'élimination des cellules CAR-T dans un contexte clinique. Cette polyvalence ajoutée a le potentiel de rationaliser la fabrication des cellules CAR T pour permettre leur suivi et éliminer efficacement les lymphocytes CAR T dans les paramètres cliniques. Le développement de cette nouvelle architecture s'est fait en collaboration avec les chercheurs de notre partenaire Allogene Therapeutics, Inc.
- Le 19 septembre 2018, Cellectis annonce que le Dr. Stephan A. Grupp, MD, Ph.D., un oncologue pédiatrique de premier plan à l'Hôpital pour enfants de Philadelphie et chef du département de thérapie cellulaire et de transplantation à l'Hôpital pour enfants de Philadelphie (CHOP) a rejoint le conseil scientifique de Cellectis.
- Le 25 février 2019, Cellectis a annoncé la publication d'une étude dans le Journal of Biological Chemistry, identifiant le facteur de stimulation des colonies de granulocytes-macrophages (GM-CSF) sécrétés par les cellules CAR T comme facteur clé du syndrome de libération de cytokines (CRS). La publication accélérée de ces résultats permettra d'élaborer une stratégie d'ingénierie innovante ouvrant la voie au développement de produits candidats UCART plus sûrs.

Collaborations

- Le 3 avril 2018, Pfizer, Inc. et Allogene Therapeutic, Inc. (« Allogene »), une nouvelle société créée par les anciens dirigeants de Kite Pharmaceuticals, les docteurs Arie Belldegrun et David Chang, ont annoncé la conclusion d'un accord d'apport d'actifs, en vertu duquel Allogene a acheté le portefeuille d'actifs de Pfizer liés à la thérapie allogénique CAR T-Cell, y compris le contrat de licence et de collaboration. Le 3 avril 2018, Cellectis et Allogene annoncent poursuivre la collaboration stratégique initiée avec Pfizer, Inc. dans le domaine de l'immunothérapie contre le cancer pour accélérer le développement et la commercialisation de thérapies CAR-T allogéniques.

Etudes Cliniques

- Du 18 au 21 mars 2018, Les Laboratoires Servier (« Servier ») ont présenté lors de la conférence European society for Blood and Marrow Transplantation (EBMT), des résultats intermédiaires issus des deux essais cliniques de Phase I actuellement menés sur UCART19.
- Le 22 mai 2018, l'U.S. Food and Drug Administration (« FDA ») a approuvé un amendement au protocole de l'essai clinique de Phase I pour UCART123, évalué chez des patients atteints de leucémie aiguë myéloblastique (LAM). Cet amendement autorise une multiplication par quatre de la dose 1 à administrer passant de 6.25×10^4 à 2.5×10^5 cellules UCART123 par kilogramme. Les paliers des doses 2 et 3 étant maintenant respectivement à 6.25×10^5 et 5.05×10^6 .
- Le 4 juin 2018, Collectis a obtenu l'autorisation de la FDA de procéder à une étude clinique de Phase I pour UCART22, le deuxième produit candidat exclusivement contrôlé par Collectis. UCART22 est un produit candidat allogénique ingénieré grâce à la technologie d'édition du génome TALEN® ciblant la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B (LLA à cellules B) chez les patients adultes. Cette autorisation pour UCART22 est la troisième délivrée par la FDA pour initier un essai clinique aux États-Unis pour un produit candidat allogénique.

Corporate

- Le lundi 8 janvier 2018, André Choulika, Président-directeur général de Collectis, a fait une présentation lors de la 36ème conférence annuelle Healthcare de J.P. Morgan à San Francisco.
- Le 10 avril 2018, Collectis a réalisé une offre de 5 646 000 American Depositary Shares (« ADS ») sur le Nasdaq, à un prix public de 31,00 dollars par ADS résultant en un produit brut de 175 millions de dollars. Le 11 mai 2018, dans le cadre de l'exercice par les parties prenantes de leur option d'achat d'actions additionnelles, Collectis a conclu la vente de 500 000 ADS supplémentaires au prix de 31,00 dollars par ADS résultant en produit de 15,5 millions de dollars.
- Le 26 juin 2018, l'assemblée générale à caractère mixte de Collectis s'est tenue au siège de la Société. À l'issue cette assemblée générale, au cours de laquelle plus de 64 % des droits de vote se sont exprimés, l'intégralité des résolutions pour lesquelles le management a recommandé un vote en faveur, ont été adoptées. Les mandats d'administrateurs de Messieurs André Choulika, David Sourdive et Alain Godard ont été renouvelés pour trois ans. Le mandat de Monsieur Jean-Marie Messier a pris fin.
- Le 2 août 2018, Collectis nomme Monsieur Stefan Scherer, M.D., Ph.D., Vice-Président senior du Développement Clinique et Directeur médical adjoint.
- Le 10 décembre 2018, Collectis a annoncé la nomination de Monsieur William Monteith en qualité de Vice-président Senior U.S. Manufacturing. Cette nomination s'inscrit dans le projet de Collectis d'établir une capacité de production commerciale des produits UCART aux États-Unis, sous la responsabilité de Monsieur Monteith. Monsieur Monteith rejoint Collectis après avoir travaillé pour Hitachi Chemical Advanced Therapeutics Solutions, où il occupait les fonctions de directeur des opérations et de directeur de trois sites de production.

Calyxt, Inc. (« Calyxt »)

- Le 21 mars 2018, Calyxt a annoncé que son blé à haute teneur en fibres avait été désigné par l'APHIS (Animal and Plant Health Inspection Service), une agence de l'USDA (United States Department of Agriculture), comme un produit non réglementé selon la procédure « Suis-je réglementé ? ». Il s'agit du premier produit de blé développé pour les consommateurs à recevoir cette désignation, du deuxième produit de blé après le blé résistant à l'oïdium qui a été désigné comme non réglementé par l'USDA en février 2016 et du septième produit de la Société.
- Le 5 avril 2018, Calyxt a annoncé avoir augmenté la superficie totale plantée pour sa variété de soja à haute teneur en acide oléique et sans gras trans avec des agriculteurs dans le Nord des Etats-Unis. Calyxt a contracté plus de 16 000 acres (6474 hectares) avec 75 agriculteurs dans le Midwest. Collectivement, ces producteurs exploitent plus de 180 000 acres (environ 73000 hectares), dont la moitié devrait produire du soja. Le soja à haute teneur en acide oléique et sans gras trans de Calyxt devrait représenter environ un cinquième du soja planté. Plus de 90% des agriculteurs travaillant avec la Société ont signé pour planter à nouveau du soja de Calyxt cette année. En outre, en moyenne, chaque agriculteur double la superficie plantée avec du soja Calyxt d'année en année.
- Le 5 avril 2018, Calyxt a lancé avec succès un programme d'ambassadeurs de la marque en recrutant des producteurs de grande qualité pour être les premiers à adopter et à promouvoir la technologie d'édition du génome.
- Le 15 mai 2018, Bayer CropScience, LP (« Bayer ») et Calyxt ont signé un accord de règlement amiable d'une action en justice intentée par Calyxt, soutenant que Bayer aurait violé une licence pour certains brevets pour la recherche et la commercialisation de certains produits développés avec la technologie TALEN®. Selon les termes du règlement, les parties ont convenu que le contrat de licence est résilié. Ce règlement confirme que Bayer et ses filiales n'ont pas accès à la technologie ou à la propriété intellectuelle de Calyxt.
- Le 22 mai 2018, Calyxt a réalisé une offre secondaire sur le Nasdaq de 4,057,500 actions de Calyxt à un prix de 15,00 dollars par action, pour un produit brut de 60,9 millions de dollars. Collectis a acheté 550 000 des actions ordinaires vendues dans le cadre de l'offre au prix de 15,00 dollars.
- Le 21 juin 2018, le conseil d'administration de Calyxt a nommé Monsieur Eric Dutang, directeur financier de Collectis, au poste de directeur financier intérimaire de Calyxt, comblant le poste laissé vacant par la démission de Monsieur Bryan Corkal le 15 juin 2018.
- Le 3 juillet 2018, Monsieur Yves Joseph Ribeill, Ph.D. a rejoint le conseil d'administration de Calyxt et a été nommé au comité d'audit.
- Le 19 juillet 2018, Calyxt et S&W Seed Company («S&W»), un leader mondial de l'industrie des semences de luzerne, a annoncé une importante étape de collaboration: le transfert réussi des semences et plantes de luzerne exclusifs S&W des installations de recherche et développement de Calyxt à S&W pour l'évaluation sur le terrain et les tests.
- Le 22 août 2018, Calyxt a annoncé que son conseil d'administration avait nommé Monsieur Yves Joseph Ribeill, au poste de directeur général par intérim en remplacement de Monsieur Federico Tripodi. Par ailleurs, le conseil d'administration de Calyxt a nommé Monsieur Jonathan Fassberg en tant que membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit de Calyxt.
- Le 27 août 2018, Monsieur Daniel Voytas, directeur scientifique de Calyxt, a participé à une table ronde et a donné une présentation lors du panel sur l'agroalimentaire organisé par Wells Fargo Securities.
- Le 17 septembre 2018, Monsieur Christopher J. Neugent, vice-président exécutif de la stratégie de Post Holdings, Inc., a rejoint le conseil d'administration de Calyxt. Monsieur Neugent a près de trente ans d'expérience dans les secteurs des produits de consommation courante et de l'alimentation, notamment en tant que Président-directeur général de Post Consumer Brands et en tant que Président-directeur général de MOM Brands.

- Le 18 septembre 2018, Calyxt a annoncé la nomination de Monsieur James A. Blome, ancien président-directeur général de Bayer CropScience LP (Amérique du Nord), au poste de directeur général de Calyxt, à compter du 1er octobre 2018.
- Le 27 septembre 2018, Calyxt a conclu un accord avec American Natural Processors (ANP), un acteur de premier plan de la transformation innovante des huiles, des farines et des tourteaux sans OGM et biologiques, pour concasser la variété de soja à haute teneur en acide oléique de Calyxt et produire l'huile de soja à haute teneur oléique de la société, son premier produit devant être commercialisé fin 2018 / début 2019.
- Le 17 décembre 2018, Calyxt a annoncé la publication du brevet européen EP3008186, qui revendique des méthodes de création de plantes modifiées par gène par délivrance transitoire de nucléases spécifiques de séquences, notamment CRISPR / Cas9. Ce brevet, délivré par l'Office européen des brevets, est la propriété de Collectis et est concédé sous licence exclusive à Calyxt.

Effectif moyen du Groupe

Au 31 décembre 2018, l'effectif moyen du Groupe était de 149 personnes, contre 135 personnes au 31 décembre 2017.

Stratégie et perspectives d'avenir

La stratégie de Collectis consiste à exploiter le potentiel transformant de ses technologies et expertises d'ingénierie du génome et de son expertise à travers sa plateforme d'ingénierie cellulaire.

Les éléments clés de la stratégie sont les suivants :

- **Continuer nos activités de développement de notre portefeuille de produits candidats UCART** jusqu'à leur autorisation de commercialisation (via un « *Biologics License Application* » ou « *BLA* »), et les commercialiser.
- **Construire notre propre capacité de fabrication** pour produire des produits UCART de qualité commerciale à usage clinique, ainsi que des acides nucléiques et vecteurs, matières premières des produits candidats UCART ;
- **Etablir un plan de lancement commercial** pour nos produits candidats ;
- Préparer notre prochain projet innovant à travers une **plateforme de cellules souches hématopoïétiques (HSC)** ;
- **Utilisez notre plate-forme d'édition de gènes pour développer et commercialiser des produits végétaux, grâce à notre participation de 69,5% (au 31 décembre 2018) dans Calyxt, pour le marché des biotechnologies agricoles de plusieurs milliards de dollars.** Calyxt utilise nos technologies d'édition de gènes pour créer des ingrédients alimentaires sains. En sélectionnant et en désactivant les gènes cibles dans certaines cultures, nous pensons que Calyxt peut produire des variantes uniques présentant des avantages pour le consommateur. Calyxt a lancé, début 2019, la commercialisation de son soja et continue le développement de son blé, et a l'intention de mener d'autres programmes de développement afin de s'appuyer sur ce pipeline actuel.

2. Examen des comptes et résultats

a. Comptes annuels de Collectis SA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Compte de résultat

Notre chiffre d'affaires net s'est élevé à 14.740.335 euros par rapport à 26.326.831 euros enregistrés en 2017. Cette diminution de 11.586.496 euros s'explique principalement par la baisse de 11.197.178 euros provenant de la fin d'un projet lié à notre accord de collaboration Pfizer, cela se traduit par la fin de l'étalement de l'avance non remboursable et l'arrêt de facturation de temps de travail.

Il convient d'ajouter à cette somme :

- 551.408 euros de reprises sur provisions et transfert de charges ; et
- 5.127 euros de production immobilisée ; et
- 7.472 euros d'autres produits.

En conséquence, nos produits d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 15.304.344 euros contre 26.743.213 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 42.77%.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 54.194.654 euros, contre 53.455.803 euros pour l'exercice précédent, et comprennent les postes suivants :

• Achats de matières premières et autres approvisionnements :	4.367.070 €
• Variation de stocks	-31.639 €
• Autres achats et charges externes :	32.503.522 €
• Impôts et taxes :	365.472 €
• Salaires et traitements :	8.272.914 €
• Charges sociales :	4.924.157 €
• Dotations aux amortissements et aux provisions :	987.499 €
• Dotations aux provisions d'exploitation :	656.163 €
• Autres charges :	2.149.495 €

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 38.890.310 euros contre un résultat déficitaire de 26.712.590 euros pour l'exercice précédent.

Nos produits financiers et nos charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 14.931.329 euros et de 5.521.878 euros, soit un résultat financier bénéficiaire de 9.409.451 euros contre, l'exercice précédent, un résultat déficitaire de 23.868.798 euros. Le bénéfice net financier de 2018 est principalement expliquée par un gain net de change pour 9.365K€, des autres intérêts et produits pour 3.575K€ partiellement compensés par la dotation aux provisions à caractère financier pour 3.560K€.

En conséquence, le résultat courant avant impôts est déficitaire de 29.480.859 euros contre 50.581.388 euros pour l'exercice précédent.

Nos produits exceptionnels et nos charges exceptionnelles se sont élevés respectivement à 64.530 euros et à 269.076 euros, le résultat exceptionnel s'élève à -204.545 euros contre 341.201 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des crédits d'impôts qui s'élèvent à la somme de 6.853.663 euros, le résultat de l'exercice est un déficit de 22.831.741 euros contre un déficit de 43.220.689 euros pour l'exercice 2017.

Bilan

Actif :

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 10.684.592 euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 3.301.404 euros.

Le poste « immobilisations financières » s'élève au 31 décembre 2018, à la somme nette de 117.989.747 euros correspondant aux titres de participations Calyxt, Inc. pour 61.586.071, aux avances rattachées à des participations Collectis, Inc. pour 56.063.239 euros et autres immobilisations financières pour 340.438 euros.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 289.632.611 euros,
Les disponibilités s'élèvent à la somme de 268.694.041 euros,
Les charges constatées d'avance s'élèvent à 8.669.390 euros,
Les écarts de conversion actifs s'élèvent à 16.596 euros.

Passif :

Le capital social s'élève à la somme de 2.121.503 euros au 31 décembre 2018, contre 1.798.003 euros au terme de l'exercice précédent, et les primes d'émission et de fusion s'élèvent à la somme totale de 550.312.389 euros au 31 décembre 2018.

Le compte de report à nouveau est débiteur de 141.795.077 euros.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 794.807 euros contre 703.575 euros au 31 décembre 2017.

Les postes Dettes et Divers s'élèvent à la somme de 41.627.717 euros contre 38.704.530 euros pour l'exercice précédent, constitué principalement :

- | | |
|---|--------------|
| • d'emprunt et dettes financières pour : | - |
| • d'avance et acomptes reçus sur commandes : | - |
| • de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour : | 11.619.673 € |
| • de dettes fiscales et sociales pour : | 4.233.970 € |
| • de dettes sur immobilisations et comptes rattachés pour : | 250.317 € |
| • d'autres dettes pour : | 10.026.283 € |
| • de produits constatés d'avance pour : | 15.397.210 € |
| • écarts de conversion passif pour : | 100.264 € |

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, nous vous précisons que les dettes fournisseurs et créances clients se décomposent selon les dates d'échéances comme suit :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I. – 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranche de retard de paiement														
Nombres de factures concernées	55	 					301	1	 					16
Montant total des factures concernées HT	2 310 233	1 067 544	293 262	134 707	5 744	1 501 258	700 000	142 874	0	0	223 808	366 682		
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	6%	3%	1%	0%	0%	4%	 							
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	 						5%	1%	0%	0%	2%	2%		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre de factures exclues	0,00						26,00							
Montant total des factures exclues	0,00						333 624,00							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443- 1 du Code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : France -> 45 jours fin de mois Etranger -> 30 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : France -> 45 jours fin de mois Etranger -> 30 jours							

Prêts consentis par application de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier

En application des Articles L. 511-6, 3 bis al. 2, R. 511-2-1-1 et R. 511-2-1-2 du code monétaire et financier nous vous précisons qu'aucun prêt entre entreprises visé à l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

b. Comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par les normes IFRS.

Etat du résultat net du Groupe

Chiffre d'affaires : au cours des exercices 2017 et 2018, nous avons enregistré un chiffre d'affaires de, respectivement, 25.188 K\$ et 12.731 K\$. Cette diminution de 12.457 K\$ s'explique principalement par la baisse de 12.324 K\$ des revenus dans le cadre de nos accords de collaboration avec Servier et Pfizer/Allogene, principalement expliqué par la baisse de la facturation des temps du personnel dédié aux projets Servier et suite à la fin de la période de recherche avec Pfizer/Allogene en juin 2018, et qui impactent également l'étalement des revenus des avances non remboursables liés à ces contrats.

Autres produits : au cours des exercices 2017 et 2018, les autres produits se sont élevés respectivement à 8.528 K\$ et 8.701 K\$. La hausse de 173 K\$ reflète pour l'essentiel l'augmentation du crédit d'impôt recherche de 234 K\$ (8.561K\$ contre 8.327K\$ en 2017).

En conséquence, les produits d'exploitation du Groupe s'élèvent à la somme globale de 21.432 K\$ contre 33.715 K\$ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 36,4%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 126.523 K\$, contre 126.366 K\$ pour l'exercice précédent, et comprennent les postes suivants :

- *Coût des redevances.* Au cours des exercices 2017 et 2018, nous avons enregistré des coûts de redevances respectivement de 2.620 K\$ et 2.739 K\$. L'augmentation de 119 K\$ s'explique principalement par des paiements plus élevés aux partenaires existants.
 - *Frais de recherche et développement.* Au cours des exercices 2017 et 2018, les dépenses de recherche et développement ont diminué de 2.660 K\$ (79.227 K\$ en 2017 contre 76.567 K\$ en 2018). Les frais de personnel ont diminué de 3.298 K\$ (37.906 K\$ en 2017 contre 34.608 K\$ en 2018), en raison de la baisse des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie pour 5.775 K\$ et des charges sociales relatives à l'attribution d'options d'achat d'actions pour 989 K\$, partiellement compensé par une augmentation des charges de personnel pour 3.466 K\$ principalement expliqué par l'augmentation des effectifs R&D de l'activité thérapeutique. Les achats externes et autres charges ont augmenté de 2.000 K\$ (38.458 K\$ en 2017 contre 40.458 K\$ en 2018), principalement en raison de l'augmentation des coûts d'acquisition de grain avant l'atteinte des jalons commerciaux de Calyxt. Les autres charges qui se rapportent aux locations et autres engagements ont diminué de 1.362 K\$.
- Frais administratifs et commerciaux.* Au cours des exercices 2017 et 2018, nous avons enregistré 44.750 K\$ et 47.248 K\$, respectivement. L'augmentation de 2.498 K\$ reflète principalement (i) une augmentation de 5.113 K\$ en achats et charges externes qui s'élèvent à 9.138 K\$ en 2017 et à 14.251 K\$ en 2018 liés notamment à l'activité croissante de Calyxt (de 4,3 millions de dollars en 2017 à 7,8 millions de dollars en 2018) expliquée par les coûts encourus pour augmenter nos capacités en prévision de la commercialisation et par l'augmentation des frais de services professionnels lié à la cotation de la société, (ii) une augmentation pour 1.307 K\$ des autres charges qui s'élèvent à 1.126 K\$ en 2017 et à 2.433 K\$ en 2018, notamment liée à la hausse des taxes et des provisions, partiellement compensé par (iii) une diminution de 3.923 K\$ des charges de personnel (34.486 K\$ en 2017 contre 30.563 K\$ en 2018), imputable à une diminution de 7.425 K\$ des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie et une diminution de 852 K\$ liée aux charges sociales relatives à l'attribution d'options d'achat d'actions, en partie compensée par une augmentation des charges de personnel pour 4.355 K\$ (7.019K\$ en 2017 contre 11.373 K\$), notamment expliqué par une augmentation des effectifs SG&A chez Calyxt.
- *Autres produits et charges d'exploitation :* au cours des exercices 2017 et 2018, les autres produits et charges d'exploitation sont respectivement un produit net de 232 K\$ et un produit net de 31 K\$. Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2018 incluent (i) une reprise de provision pour litige commercial de 0,6 million partiellement compensés par (ii) des charges sociales payées sur la rémunération des anciens employés pour 0,2 million de dollars et (iii) une annulation de subvention pour 0,2 million de dollars.

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2017 incluent (i) une créance de 243 K\$ générée par le remboursement de charges sociales associées à des attributions gratuites d'actions Collectis, sur des exercices antérieurs, et arrivées à échéance sans avoir été exercées, (ii) des reprises de provisions pour litiges prud'homaux pour 80 K\$. Ces produits sont partiellement compensés par 131 K\$ de charges sociales payées sur la rémunération d'un ancien employé.

Le résultat opérationnel est déficitaire de 105.091 K\$ contre un résultat déficitaire de 92.650 K\$ pour l'exercice précédent.

Résultat financier : la perte financière était de 11.032 K\$ pour l'exercice 2017 comparé à un gain financier de 16.758 K\$ pour l'exercice 2018. Le produit financier a augmenté de 13.310 K\$ (7.262 K\$ en 2017 contre 20.572 K\$ en 2018), essentiellement dû à l'augmentation des gains de change liés à l'effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie des comptes libellés en dollars américains pour 12.412K\$ et à la hausse des intérêts perçus de 4.813 K\$ partiellement compensé par la baisse de la juste valeur des instruments dérivés de change et des actifs financiers courants pour 3.914 K\$. Les charges financières ont diminué de 14.481 K\$ (18.294 K\$ en 2017 contre 3.813 K\$ en 2018), notamment avec la diminution de la perte de change de 14.644 K\$.

Résultat net attribuable aux actionnaires de Collectis : Au cours des exercices 2017 et 2018, nous avons enregistré une perte nette de 99.368 K\$ (soit 2,78 \$ par action avec ou sans effet dilutif) et une perte nette de 78.693 K\$ (soit 1,95 \$ par action avec ou sans effet dilutif), respectivement. La perte ajustée attribuable aux actionnaires de Collectis pour l'exercice 2018, qui exclut une charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, s'est élevée à 44.130 K\$ (soit 1,08 \$ par action avec ou sans effet dilutif) comparée à une perte ajustée attribuable aux actionnaires de Collectis pour l'exercice 2017 de 50.444 K\$ (1,41 \$ par action avec ou sans effet dilutif). Ces résultats ajustés attribuables aux actionnaires de Collectis pour les exercices 2018 et 2017 excluent une charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, de respectivement 34.563 K\$ et 48.925 K\$.

Bilan

Actif :

- Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 1.268 K\$.
- Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 10.041 K\$.
- L'actif circulant s'élève à la somme nette de 487.641 K\$, dont 451.889 K\$ de trésorerie et équivalent de trésorerie et actifs financiers courants.

Passif :

Le capital et les primes d'émission s'élèvent à la somme de 831.290 K\$ au 31 décembre 2018, contre 616.404 K\$ au titre de l'exercice précédent. Les réserves s'élèvent à -343.296 K\$, contre -252.165 K\$ à fin 2017. Les capitaux propres s'élèvent à 450.272 K\$ dont 409.301 K\$ de capitaux propres – part du Groupe.

Situation d'endettement du Groupe :

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 15.883 K\$ au 31 décembre 2018, contre 9.460 K\$ l'année précédente.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 20.754 K\$ au 31 décembre 2018, contre 27.975 K\$ l'année précédente.

Les autres dettes s'élèvent à 8.369 K\$ au 31 décembre 2018, contre 6.570 K\$ l'année précédente.

3. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société

Les risques liés à l'activité de la Société, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en Annexe 3 du présent rapport de gestion.

4. Activité en matière de recherche et développement

La politique de la Société en matière de recherche et développement figure en Annexe 4 du présent rapport de gestion.

5. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

Aucun.

6. Participation des salariés au capital

A la connaissance de la Société, au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était de 0 % étant précisé que la proportion du capital que représente les actions détenues par les salariés de la Société, faisant l'objet d'une gestion collective (PEE ou FPCE), calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce était nulle et que les actions détenues directement par les salariés ou les dirigeants sociaux, à l'issue d'une attribution gratuite en application de l'article L. 225-197 du code de commerce représentaient 0,02% du capital social.

7. Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites aux dirigeants sociaux

Nous vous informons que le président directeur général et le directeur général délégué se sont vus attribuer des options de souscription d'actions et des actions gratuites. En application des dispositions de l'article L. 225-185 alinéa 4 et de l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du code de commerce, nous vous précisons le conseil d'administration a décidé que ceux-ci sont tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions respectives, 10 % des actions issues de la levée d'options et/ou de l'acquisition définitive d'actions gratuites, attribuées par le conseil, dans la limite d'un nombre d'actions tels que leur valeur cumulée n'excède pas, chacun d'eux, un an de rémunération brute globale (fixe et variable).

8. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations (article L. 233-6 du code de commerce)

La Société n'a acquis, ni cédé, au cours de l'exercice, aucune participation.

9. Activités des filiales et des sociétés contrôlées

- (i) Calyxt, Inc., filiale à 69,5 % de Collectis S.A. a été créée en mars 2010, est enregistrée dans le Delaware, et est située dans le Minnesota (Etats-Unis). Elle a pour objet d'exploiter et d'adapter la technologie du Groupe dans le domaine des plantes afin de développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance. Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2018, Calyxt, Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 236 K\$ et une perte de 27.897 K\$.
- (ii) Collectis, Inc., filiale à 100% de Collectis S.A. a été créée en décembre 2014, est enregistrée dans le Delaware (Etats-Unis), et est située à New-York (Etats-Unis). Elle a pour objet de réaliser des activités de recherche et développement pour le compte de Collectis S.A. Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2018, Collectis, Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 7.867 K\$ et a réalisé une perte de 3.455 K\$.

10. Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, figure ci-après l'identité des actionnaires détenant, à la date du 31 décembre 2018 directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société :

M. André Choulika : 2,35 % du capital social et 4,01% des droits de vote
M. David Sourdivé (foyer fiscal) : 2,32 % du capital social et 3,98% des droits de vote
Fidelity Management & Research Company (ou FMR LLC) : 9,96% du capital et 8,91% des droits de vote
M. Pierre Bastid : 7,78% du capital et 6,95% des droits de vote
Bpifrance Participations : 6,79% du capital et 12,14% des droits de vote
Pfizer OTC BV : 6,57% du capital et 5,88% des droits de vote

Le contrat de liquidité conclu en 2008 avec la société Natixis a été arrêté au cours de l'exercice 2018.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2018

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2018 :

- 143.681 actions ont été achetées au cours moyen 25,83 euros par action, et
- 148.947 actions ont été vendues au cours moyen de 26,03 euros par action.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2018

Compte tenu du fait que nous n'avons plus de contrat de liquidité, nous ne détenons pas d'actions propres au 31 décembre 2018.

La Société n'a pas donné avis à une autre société par actions qu'elle détient plus de 10% de son capital.

La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation d'actions.

11. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros) – après modification
Actions composant le capital social au début de l'exercice	35.959.462	0,05	1.797.973,10
Actions émises au cours de l'exercice			
Conseil d'administration du 4 avril 2018 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 282.300,00 euros par l'émission de 5.646.000 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune offert sous la forme d'ADSs cotés sur le NASDAQ Global Market, assortie d'une prime d'émission de 132.817.318,80 euros.	5.646.000	0,05	2.080.273,10
Conseil d'administration du 7 mai 2018 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 25.000,00 euros par l'émission de 500.000 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune offert sous la forme d'ADSs cotés sur le NASDAQ Global Market, assortie d'une prime d'émission de 12.240.342,17 euros.	294.638	0,05	2.095.005
Conseil d'administration du 13 novembre 2018 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 1.496,30 euros par l'émission de 29.926 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, assortie d'une prime d'émission de 540.190,06 euros.	29.926	0,05	2.12.501,30
Conseil d'administration du 17 décembre 2018 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 2,15 euros, par l'émission de 43 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, assortie d'une prime d'émission 767,55 euros.	43	0,05	2.121.503,45
Actions composant le capital social en fin d'exercice	42.430.069	0,05	2.121.503,45

12. Evolution du titre – Risque de variation de cours

Euronext Growth :

Le titre a débuté l'année 2018 à 23,92 € par action et a atteint un plus haut cours de 29,78 € le 3 avril 2018 et un plus bas cours de 13,82 € le 24 décembre 2018. Le titre a fini l'année 2018 à 15,08 € par action.

Durant l'exercice 2018, il s'est échangé en moyenne 76.135 titres par jour, contre environ 98.562 titres par jour en 2017 sur Euronext Growth.

Nasdaq :

Le titre a débuté l'année 2018 à \$29,61 par action et a atteint un plus haut cours de \$38,85 le 3 avril 2018 et un plus bas cours de \$15,44 le 26 décembre 2018. Le titre a fini l'année 2018 à \$16,65 par action.

Durant l'exercice 2018, il s'est échangé en moyenne 195.608 titres par jour, contre environ 160.940 par jour en 2017 sur le Nasdaq.

13. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice

Les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2018 par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier :

Julia Berretta, Directeur du Business Development and Planning Stratégique en 2018

- 8 janvier 2018 : exercice de 10.000 titres au prix de 17,90 euros et cession de 10.000 actions au prix unitaire de 26,0204 euros.
- 22 janvier 2018 : exercice de 10.000 options de souscription d'actions au prix de 17,90 euros et cession de 10.000 actions au prix unitaire de 26,56 euros.
- 22 janvier 2018 : exercice de 12.464 options de souscription d'actions au prix de 17,90 euros et cession de 12.464 actions au prix unitaire de 24,50 euros.
- 23 janvier 2018 : exercice de 10.000 options de souscription au prix de 22,44 euros et cession de 10.000 actions au prix unitaire de 26,90 euros.
- 23 janvier 2018 : exercice de 10.000 options de souscription au prix de 22,44 euros et cession de 10.000 actions au prix unitaire de 26,5407 euros.

Mathieu Simon, Directeur des opérations en 2018

- 9 mars 2018 : exercice de 55.455 titres au prix de 22,44 euros et cession de 55.455 actions au prix unitaire de 27,0200 euros.
- 12 mars 2018 : exercice de 6.063 titres au prix de 22,44 euros et cession de 6.063 actions au prix unitaire de 27,1000 euros.
- 12 mars 2018 : exercice de 20.000 titres au prix de 17,90 euros et cession de 20.000 actions au prix unitaire de 27,1000 euros.
- 28 mars 2018 : exercice de 10.000 titres au prix de 17,90 euros et cession de 10.000 actions au prix unitaire de 25,2600 euros.
- 3 avril 2018 : exercice de 11.927 titres au prix de 17,90 euros et cession de 11.927 actions au prix unitaire de 25,3000 euros.
- 4 avril 2018 : exercice de 8.789 titres au prix de 22,44 euros et cession de 8.789 actions au prix unitaire de 28,8400 euros.
- 4 avril 2018 : exercice de 20.000 titres au prix de 17,90 euros et cession de 20.000 actions au prix unitaire de 28,8400 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit la somme de - 42.430.069 euros, au compte « report à nouveau » débiteur qui sera ainsi ramené à la somme de - 184.225.146 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

La Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense somptuaire et charge non déductible, visées à l'article 39-4 du Code monétaire et financier, n'ont été constatées sur l'exercice 2018.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, en annexe 1, le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

II. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Direction générale de la Société

Aucun changement n'est intervenu en 2018 au niveau de la direction générale de la Société. André Choulika cumule les fonctions de Président et de Directeur Général, depuis sa nomination à la présidence de la Société le 21 juin 2011. Monsieur David Sourdive est directeur général délégué.

2. Informations concernant les mandataires sociaux

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute(s) société(s) en exercice à la date du présent rapport :

Nom	Autres mandats actuellement en cours	
	Société	Mandat
André Choulika Président du conseil d'administration et directeur général	Calyxt, Inc.	Président (Chairman)
	Collectis, Inc.	Président (Chairman)
David Sourdive Administrateur et directeur général délégué	MEDILS	Administrateur
	Eukarÿs S.A.S.	Administrateur
	Omics S.A.S.	Administrateur
	Enobraq S.A.S.	Administrateur
Alain Godard Administrateur	SARL Godard et Co.	Gérant
	Calyxt, Inc.	Administrateur
Laurent Arthaud Administrateur	Adocia	Administrateur
	Sapring Vision S.A.S.	Administrateur
	TxCell	Administrateur
	Kurma Life Sciences	Administrateur
	Calyxt, Inc.	Administrateur
	Aledia	Administrateur
	Ribogenics, Inc.	Administrateur
Annick Schwebig Administrateur	Inventiva Pharma	Administrateur
	B Cell Design	Administrateur

Pierre Bastid Administrateur	D.C.T.V Center New-York	Administrateur
	Hougou Finance S.A.	Administrateur
	Shango S.A.	Administrateur
	Evok	Administrateur
	Nepteam S.A.S.	Administrateur
	Louise 342-344 S.A.	Administrateur
	Hebioso S.A.	Administrateur
	Casino Royal S.A.	Administrateur
	Hougou Development S.A	Administrateur
Hervé Hoppenot Administrateur	Incyte Corporation, Inc.	Président (Chairman)
Rainer Boehm Administrateur	Humanigen, Inc.	Administrateur
	Nordic Nanovector ASA	Administrateur

Bien que la Société n'y soit pas tenue, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute natures versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Administrateur	Salaire (Brut)	Rémunération	Honoraires (TTC)	Remboursement de frais ¹	Options attribuées	BSA et actions détenues au 31 décembre 2018
<i>Administrateurs dirigeants</i>						
A. Choulika 1999	NA	Total : 485.847	0	0	0	Actions : 996.033 BSPCE : 0
D. Sourdive 2000	Total : 347.100	0	0	0	0	Actions : 279.994 + 703.041 ² BSPCE : 0
<i>Administrateurs indépendants non exécutifs</i>						
A. Godard 2007	NA	50.000 ³	53.220	2.776	0	Actions : 21.549 BSA ⁴ : 220.175
L. Arthaud 2011	NA	0	0	0	0	Actions : 0 BSA : 0
A. Schwebig 2011	NA	50.000	0	0	0	Actions : 1.940 BSA : 200.175
P. Bastid 2011	NA	50.000	0	0	0	Actions : 3.298.944 BSA : 220.175
H. Hoppenot 2017	NA	50.000	0	887	0	Actions : 0 BSA : 40.000
R. Boehm 2017	NA	50.000	0	0	0	Actions : 0 BSA : 40.000

Nous vous rappelons que, par décision en date du 4 septembre 2014, le conseil d'administration a décidé de la mise en place d'une indemnité de départ au profit de Messieurs André Choulika et David Sourdive dans les conditions suivantes :

Monsieur André Choulika, président directeur général, et Monsieur David Sourdive, directeur général délégué, percevront une indemnité égale à 24 mois de salaire (ou rémunération pour les dirigeants sociaux) fixe brut majoré d'un montant égal à 1,5 fois le bonus cible maximal auquel les intéressés pourraient le cas échéant prétendre au titre de l'année de leur départ, ou, à défaut d'un tel bonus cible, 1,5 fois le dernier bonus annuel leur ayant le cas échéant été versé par la Société au cours des 12 mois précédant leur départ. Cette somme s'ajouterait aux indemnités légales et conventionnelles le cas échéant dues aux intéressés. Elle leur serait versée par la Société en cas de révocation, non-renouvellement ou licenciement de leurs fonctions non motivée par une faute lourde au sens du droit du travail intervenant dans les 12 mois suivant un changement de contrôle de la Société (entendu comme le franchissement du seuil de 50% du capital ou des droits de vote par un acquéreur quelconque). Cette indemnité serait également due en cas de démission

¹ Frais de déplacement et autres dépenses en lien direct avec la société et son objet social

² Foyer fiscal

³ Jetons de présence dus pour l'exercice écoulé

⁴ bons de souscription d'actions, donnant droit à une action par bon

intervenant au cours de la même période de 12 mois et faisant suite à une réduction significative de leurs attributions ou de leur rémunération.

Nous vous précisons que la Société n'a pas mis en œuvre de régimes de retraites supplémentaires au profit de ses dirigeants.

CONVENTIONS

Vous entendrez lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Nous vous informons par ailleurs que les nouvelles conventions ci-dessous ont été conclues, au cours de l'exercice écoulé :

Nouvelles conventions conclues autorisées lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2018 :

En lien avec l'acquisition du 14 juin 2018 d'actions gratuites américaines (RSU) de Calyxt, Inc. par certains salariés et non-salariés de Calyxt, Inc., Celectis SA, et Celectis, Inc., Celectis SA a acheté 2.352 actions ordinaires de Calyxt, Inc. et 1.470 actions ordinaires Calyxt, Inc. au prix unitaire de 19,49 \$ (cours de clôture publié sur le Nasdaq le 14 juin 2018) directement auprès de Monsieur André Choulika et Monsieur Jean Marie Messier respectivement.

DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, est joint au présent rapport en annexe 2 un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code. Pour votre parfaite information, le tableau mentionne également l'usage fait par le conseil des autorisations à l'effet d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions gratuites qui lui ont été consenties.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES - COLLECTIS SA

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Capital en fin d'exercice					
Capital Social	1 472 336,00	1 758 391,00	1 766 753,00	1 798 003,10	2 121 503,00
Nombre d'action ordinaire	29 446 721,00	35 178 614,00	35 335 060,00	35 960 062,00	42 430 069,00
Nombre d'action à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
Nombre d'action Créé :					
- par conversion d'obligation	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
Opération et résultat					
Chiffres d'affaires (H.T)	22 706 204,00	52 671 168,00	43 952 432,00	26 326 831,00	14 740 335,00
Résultat avant impôts, participation, dotations nettes aux amortissements et provisions	- 35 568 313,00	15 886 122,00	- 190 401,00	- 38 673 811,00	- 25 032 041,74
Impôts sur les bénéfices (CIR)	- 3 772 262,00	- 5 038 754,00	- 8 088 839,00	- 7 019 498,00	- 6 853 663,00
Participations des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impot, participation, dotations au amortissements et provisions	2 831 531,00	11 370 668,00	5 799 641,00	- 43 220 689,00	- 22 831 741,00
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	- 1,18	0,59	0,22	- 0,88	- 0,43
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,10	0,32	0,16	- 1,20	- 0,54
Dividende attribué	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	67,00	80,00	79,00	81,00	84,00
Montant de la masse salariale	6 725 824,00	6 547 826,00	7 295 979,00	7 816 013,71	7 915 595,37
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Secu. Soc. Œuvres sociales)	3 362 441,00	16 575 854,00	9 565 908,93	5 170 634,41	6 653 054,30

ANNEXE 2

Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et usage fait desdites délégations au cours de l'exercice 2018

Délégations consenties par l'assemblée générale du 26 juin 2017			
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées : banque, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat bancaire de placement s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation	26 juin 2018 remplacée par une délégation identique par l'AGM du 26 juin 2018	1.770.773,65 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	26 juin 2018 remplacée par une délégation identique par l'AGM du 26 juin 2018	885.386€	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 juin 2018 remplacée par une délégation identique par l'AGM du 26 juin 2018	1.770.773,65 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre au public.	26 juin 2018 remplacée par une délégation identique par l'AGM du 26 juin 2018	1.770.773,65 €	Le conseil d'administration a utilisé cette délégation le 4 avril 2018 et décidé une augmentation de capital d'un montant nominal de 282.300 euros par l'émission de 5.646.000 actions ordinaires, représentant une augmentation de capital d'un montant, prime incluse, de 142.066.558,44 euros.
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier.	26 mois / 26 août 2019	885.386 € Dans la limite de 20 % du capital par an	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations ci-dessus.	26 juin 2018 remplacée par une délégation identique par l'AGM du 26 juin 2018	15 % de l'émission initiale	Le conseil d'administration a décidé le 7 mai 2018 de procéder à une augmentation de capital complémentaire à celle décidée en avril 2018 par l'émission de 500.000 actions nouvelles supplémentaires émises à un prix identique à celui du prix d'émission des actions émises en avril 2018
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	26 juin 2018 remplacée par une délégation identique par l'AGM du 26 juin 2018	2.000.000 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration a mis ou viendrait à	18 mois / 26 décembre 2018	2.833.237 BSA donnant droit à 2.833.237 actions ordinaires	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018

mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales			
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre un nombre maximum de 5.883.994 bons de souscription d'actions ou bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions ordinaires remboursables (BSAAR) au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice en cours	5.312.320 BSAAR donnant droit à 5.312.320 actions ordinaires	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018
Délégations consenties par l'assemblée générale du 26 juin 2018			
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées : tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat de placement s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation	18 mois / 26 décembre 2019	2.080.273,10 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire	18 mois / 26 décembre 2019	1.040.136,55 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois / 26 août 2020	2.080.273,10 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre au public.	26 mois / 26 août 2020	2.080.273,10 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier.	26 mois / 26 août 2020	1.040.136,55 € Dans la limite de 20 % du capital par an	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations ci-dessus.	26 mois / 26 août 2020	15 % de l'émission initiale	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	26 mois / 26 août 2020	2.000.000 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration a mis ou viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales	18 mois / 26 décembre 2019	3.328.436 BSA donnant droit à 3.328.436 actions ordinaires	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre un nombre maximum de 4.160.546 bons de souscription d'actions ou bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions ordinaires remboursables (BSAAR) au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.	18 mois / 26 décembre 2019	BSAAR donnant droit à 4.160.546 actions ordinaires maximum	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice 2018

ANNEXE 3

FACTEURS DE RISQUE

Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère que les principaux risques sont listés présentés ci-après.

Risques liés à l'activité du Groupe

Risques liés à la recherche, au développement et à la commercialisation des produits candidats de la Société

Nos produits thérapeutiques candidats sont en phase de découverte, de validation de concept pré-clinique ou clinique et peuvent ne pas aboutir.

Nous sommes actuellement promoteur de cinq études cliniques et, en vertu de l'accord que nous avons conclu avec Servier, Servier et son sous-licencié Allogene sont promoteurs de quatre études cliniques. Plusieurs de nos produits thérapeutiques candidats sont encore en phase de découverte ou de démonstration préclinique du concept de concept et n'ont fait l'objet que des tests limités chez les animaux.

Même si certains de nos produits candidats progressent dans les études cliniques, ces produits pourraient ne pas présenter l'innocuité et l'efficacité souhaitées en développement clinique, en dépit de la démonstration de données cliniques préliminaires et/ou de résultats positifs dans des études sur des animaux. Les résultats des études chez l'animal ne permettent pas nécessairement de prédire les résultats des études cliniques actuelles ou futures. Par exemple, alors que nos études sur animaux pourraient permettre de conclure à l'élimination des cellules tumorales sur ces animaux, rien ne garantit que le succès de ces études sur animaux conduisent au succès de toutes les études cliniques.

En raison du stade précoce de développement de nos produits candidats, nous n'avons pas encore démontré l'innocuité, la spécificité et les avantages cliniques de nos produits candidats chez l'homme, et nous ne pouvons vous garantir que les résultats de tout essai sur l'homme démontreront la valeur et l'efficacité de notre plateforme. En outre, nous devons satisfaire à un certain nombre d'exigences réglementaires avant de pouvoir entreprendre des études cliniques supplémentaires sur nos produits candidats aux États-Unis et dans l'Union Européenne. La satisfaction de ces exigences nécessitera beaucoup de temps, d'efforts et de ressources financières. Nous ne pourrions peut-être jamais satisfaire ces exigences. Tout le temps, les efforts et les ressources financières consacrés à nos autres programmes de développement de produits candidats à un stade plus précoce peuvent avoir une incidence défavorable sur notre capacité à poursuivre le développement et la commercialisation de nos produits candidats plus avancés et nous pourrions ne jamais entamer d'autres études cliniques en dépit de l'achat de ressources importantes à la recherche de leur développement. En outre, nos études cliniques risquent de ne pas aboutir et ces produits candidats pourraient ne jamais être approuvés par la US Food and Drug Administration (FDA), l'Agence européenne des médicaments (EMA), ou tout autre organisme de réglementation.

Les données cliniques préliminaires issues des traitements compassionnels et des essais cliniques ne permettent pas de prédire le succès des essais cliniques ultérieurs.

En décembre 2016, lors d'une réunion avec le comité consultatif sur l'ADN recombinant de l'Office des activités de biotechnologie des instituts nationaux de la santé, (ou « RAC »), Pfizer et Servier ont présenté des données cliniques préliminaires pour UCART19, notamment des données provenant d'études cliniques UCART19 et de trois utilisations compassionnelles de UCART19. Ces trois patients ont été traités dans le cadre de licences « spéciales » octroyées par l'Agence de réglementation des médicaments et des produits de santé au Royaume-Uni (ou « MHRA ») afin d'administrer le produit candidat UCART19 à un patient pour un usage compassionnel. Plus récemment, en décembre 2018, lors de la conférence ASH (American Society of Hematology), Servier a présenté les résultats intermédiaires de ses études cliniques pédiatriques et adulte sur UCART19 en cours au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Belgique et en France. Ces résultats montrent que 82% (14/17) des patients ayant reçu un traitement préalable de lymphodéplétion (consistant en l'administration de fludarabine, de cyclophosphamide et

d'alemtuzumab un anticorps monoclonal anti-CD52)) ont été mis en rémission complète (ou CR), ou en rémission complète mais avec une reconstitution incomplète du sang (ou CRi) au 28ème jour ou au 42ème jour après l'injection de UCART19. Parmi les 14 patients répondeurs, 71% (10/14) d'entre eux ont présenté une maladie résiduelle minimum négative (ou MRD- qui signifie moins de 1 cellule leucémique sur 10E4 cellules normales) évalués par cytométrie de flux ou qPCR. ; Lors de l'examen de tous les patients traités, 67% (14/21) d'entre eux ont obtenu une CR / CRi. En ce qui concerne la sécurité du médicament, il n'y a pas eu d'apparition de syndrome du greffon contre l'hôte grave (supérieur ou égale au grade 3) ni d'effets secondaires neurologiques. Les toxicités de grade 3 ou 4 ne concernaient que les épisodes de syndrome de libération de cytokines (14%, 3/21), de cytopénie prolongée (29%, 6/21) et d'infections virales (24%, 5/21).

Nous ne pouvons pas assurer que l'administration de UCART19 à d'autres patients produira des résultats similaires à ceux rapportés par Servier. Ces résultats sont de nature préliminaire, et n'ont pas de signification statistique et par conséquent ne doivent pas être considérés comme une prédiction d'un succès. Il est possible que ces résultats ne persistent pas ou ne soient pas répétés dans d'autres utilisations potentielles pour des raisons de compassion ou dans le cadre d'essais cliniques en cours ou futurs sur UCART19 ou d'autres produits candidats UCART.

Nous avons une expérience limitée dans la conduite ou la gestion d'essais cliniques nécessaires pour obtenir les autorisations réglementaires pour tout produit, et nous avons l'intention de confier ces tâches à des tiers, tels que des prestataires de services cliniques (Clinical Research Organisation, ou « CRO »), des institutions médicales ou des investigateurs cliniques. Notre dépendance à ces tiers pour les activités de développement clinique réduit notre contrôle sur ces activités. Ces tiers pourraient ne pas conduire les activités qui leur sont confiées dans les temps ou pourrait ne pas conduire les essais cliniques en conformité avec les requis réglementaires ou le protocole clinique. Si ces tiers n'exécutent pas leurs obligations contractuelles avec succès ou ne répondent pas aux standards de performance requis ou ne respectent pas les délais, nous pourrions devoir les remplacer ou les données qu'ils ont produites pourraient être rejetées par les autorités réglementaires compétentes.

Nous pouvons rencontrer d'importants retards dans nos études cliniques ou celles menées par nos collaborateurs, ou nous ou nos collaborateurs pouvons échouer à démontrer l'innocuité et l'efficacité suffisante pour les autorités réglementaires. Les tests précliniques et essais cliniques sont longs, coûteux et sont des processus imprévisibles, qui peuvent être sujets à des retards considérables. Par exemple, en septembre 2017, nos études cliniques UCART123 sur la leucémie myéloïde aiguë (LMA ou AML) et sur le néoplasme à cellules dendritiques plasmacytoïdes blastiques (BPDCN) ont été mises en suspens et sont restées en place jusqu'à ce que la FDA autorise la reprise de ces études cliniques en novembre 2017 selon les protocoles révisés. En 2018, certains événements de fabrication ont ralenti l'avancée de nos études cliniques sur UCART123 et le début de notre étude clinique sur UCART22.

Nous ne pouvons pas garantir que toutes les études précliniques ou les essais cliniques seront conduits comme planifiés ou terminés dans les temps, s'ils le sont. Cela peut prendre plusieurs années à terminer un test pré-clinique et le développement clinique nécessaire pour commercialiser un produit candidat, et les délais et les échecs peuvent apparaître à toutes les étapes. Les résultats intermédiaires des essais cliniques ne prédisent pas nécessairement les résultats finaux et le succès des tests précliniques et les premières phases des essais cliniques n'assurent pas que la suite des essais cliniques sera performante. Un certain nombre de sociétés dans l'industrie pharmaceutique, biopharmaceutique et biotechnologique ont subi des échecs importants dans leurs essais cliniques avancés, même après des résultats prometteurs dans les essais précédents, et nous ne pouvons pas être certains que nos produits candidats ne seront pas confrontés à des échecs similaires. En outre, la conception d'une étude clinique peut déterminer si ces résultats supporteront l'approbation d'un produit et les défauts dans la conception d'un essai clinique peuvent n'apparaître que l'essai clinique bien avancé. Une issue défavorable dans un ou plusieurs essais cliniques serait un échec majeur pour nos produits candidats et pour nous et peuvent nous obliger ou obliger nos collaborateurs à réduire la portée de, ou éliminer un ou plusieurs programmes de développement de produits candidats, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise.

Dans le cadre de tests et d'essais cliniques sur les produits candidats que nous développons pour nous-mêmes, pour ou avec nos collaborateurs, nous pouvons faire face à un certain nombre de risques, y compris :

- les résultats précliniques peuvent ne pas être représentatifs des résultats cliniques;
- un produit candidat peut être inefficace, d'une efficacité inférieure aux médicaments ou aux thérapies existants approuvés, trop toxiques, ou peuvent avoir des effets secondaires inacceptables;
- des patients peuvent mourir ou souffrir d'autres effets indésirables pour des raisons qui peuvent ou peuvent ne pas être liés au produit candidat en cours de tests;
- les résultats peuvent ne pas confirmer les résultats favorables des tests ou essais ayant eu lieu plus tôt; et
- les résultats peuvent ne pas atteindre le niveau de signification statistique nécessaire par les autorités réglementaires compétentes pour établir l'innocuité et l'efficacité de nos produits candidats.

En outre, un certain nombre d'événements, notamment ceux qui suivent, pourrait retarder l'achèvement des essais cliniques en cours ou des potentiels futurs essais cliniques sur les produits candidats que nous développons et nuire à la capacité d'obtenir l'approbation réglementaire pour commercialiser et vendre, un produit candidat particulier :

- les conditions qui nous sont imposées ou qui sont imposées à nos collaborateurs par les autorités réglementaires compétentes concernant la portée ou la conception des essais cliniques;
- les retards dans l'obtention, ou notre incapacité à obtenir les approbations nécessaires des comités d'examen éthiques chargés d'approuver les sites cliniques sélectionnés pour participer à nos essais cliniques;
- la fourniture insuffisante ou la qualité déficiente des produits candidats ou d'autres éléments nécessaires pour mener l'essai clinique;
- les retards dans l'obtention des accords nécessaires pour la conduite des essais cliniques;
- un recrutement et un taux de sélection des patients dans les essais cliniques plus faibles qu'anticipés, pour une variété de raisons, incluant la taille de la population, la nature du protocole clinique, la disponibilité des traitements approuvés, et la compétition d'autres essais cliniques sur des indications similaires.
- des effets secondaires graves et inattendus liés au médicament, rencontrés sur les patients inclus dans les essais cliniques;
- l'échec de nos sous-traitants ou de ceux de nos collaborateurs à respecter leurs obligations contractuelles dans les délais opportuns ; ou
- les essais cliniques peuvent également être retardés ou suspendus à la suite de résultats intermédiaires ambigus ou négatifs.

De plus, un essai clinique peut être suspendu ou arrêté par nous, nos collaborateurs, la FDA, un comité d'examen éthique, ou d'un conseil de surveillance de la sécurité des données supervisant l'essai clinique, ou d'autres autorités réglementaires, en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- l'échec de la conduite de l'essai clinique en conformité avec les exigences réglementaires ou nos protocoles cliniques;
- une inspection des opérations des essais cliniques ou sites cliniques par la FDA ou d'autres autorités réglementaires entraînant une suspension de l'essai clinique;
- des interprétations défavorables, par la FDA ou les autorités réglementaires étrangères similaires, des données, où les plans de l'étude clinique prévoient une analyse intermédiaire des données;
- la FDA ou les autorités réglementaires étrangères similaires déterminent que le plan ou le protocole pour l'investigation est clairement déficient dans sa conception pour répondre à ses objectifs déclarés;
- l'absence de, ou l'échec dans la démonstration de l'efficacité;
- des problèmes d'innocuité imprévus; ou
- le manque de financement nécessaire pour continuer l'essai clinique.

En outre, des changements dans les exigences réglementaires et les orientations stratégiques peuvent se produire et nous ou nos collaborateurs pourraient devoir modifier les protocoles d'essais cliniques pour refléter ces changements. De tels changements peuvent nous obliger ou obliger nos collaborateurs à soumettre à nouveau nos protocoles d'essais cliniques aux comités d'examen éthiques pour réexamen, ce qui peut influencer sur le coût, le calendrier ou la réussite d'un essai clinique.

Même si les essais cliniques sur un produit candidat sont réussis, ces résultats ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats des essais additionnels qui pourraient être nécessaires pour l'obtention de l'autorisation réglementaire de commercialisation. Bien qu'il existe un grand nombre de médicaments et produits biologiques en développement à l'échelle mondiale, seul un faible pourcentage obtiennent une autorisation réglementaire, encore moins sont approuvés pour la commercialisation, et seulement un petit nombre ont l'acceptation des médecins et des patients.

Nos produits candidats sont fondés sur une technologie nouvelle, ce qui rend difficile la prédiction du délai et du coût du développement du produit candidat et de l'obtention de l'approbation réglementaire. Actuellement, un nombre très limité de produit de thérapie génique a été approuvé aux États-Unis et en Europe.

Le paysage réglementaire qui va s'appliquer à nos produits candidats est encore incertain ; la réglementation relative à la thérapie génique et la thérapie cellulaire est encore en développement, et des changements de requis réglementaires pourrait entraîner des retards ou l'arrêt du développement de nos produits candidats, ou encore à des coûts inattendus liés à l'obtention de l'autorisation réglementaire.

Notre technologie d'ingénierie du génome est relativement nouvelle, et si nous ne sommes pas capables d'utiliser cette technologie dans toutes les applications souhaitées, nos opportunités de revenus pourraient être limitées.

Nous dépendons presque entièrement du succès de développement de nos produits candidats. Nous ne pouvons pas être certains que nous, ou nos collaborateurs, serons capables d'obtenir des autorisations réglementaires pour commercialiser ces produits, ou de commercialiser avec succès ces produits.

Nous faisons face à une concurrence importante de la part de sociétés biotechnologiques et pharmaceutiques. Beaucoup d'entre elles ont considérablement plus de ressources et d'expérience que nous, ce qui pourraient les mener à faire d'autres découvertes, à développer, à obtenir des autorisations ou à commercialiser des produits avant nous ou avec plus de succès que nous.

Si les résultats de nos essais cliniques ne sont pas concluants ou s'il y a des problèmes de sécurité ou des événements indésirables associés aux produits candidats que nous développons, nous pourrions :

- perdre les avantages compétitifs que de tels produits candidats pourraient avoir ;
- être retardés dans l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, s'il y en a ;
- obtenir une autorisation pour des indications ou des populations de patients qui n'est pas aussi large que planifié ou souhaité ;
- obtenir une autorisation qui inclurait des restrictions significatives de l'utilisation ou la distribution, des contre-indications ou des avertissements de sécurité ;
- être sujets à des changements sur la façon dont le produit est administré ;
- être contraints à conduire des essais cliniques additionnels pour supporter l'autorisation ou devoir mener des tests après commercialisation ;
- avoir les autorités réglementaires qui retirent leur autorisation sur le produit ou imposent des restrictions sur leur distribution ;
- être poursuivis en justice ;
- subir des dommages à notre réputation ;
- ne pas atteindre les échéances nous donnant droit à des paiements par nos collaborateurs.

Nous pourrions ou nos collaborateurs pourraient trouver avoir des difficultés pour recruter des patients dans les études cliniques sur les produits candidats que nous développons, ce qui pourrait retarder ou empêcher les études cliniques sur les produits candidats.

Les études d'innocuité de nos produits candidats pourraient échouer, ou nos produits candidats pourraient causer des effets secondaires indésirables qui pourraient retarder ou empêcher leur autorisation réglementaire, limiter le bénéfice commercial, ou entraîner des conséquences négatives importantes suivant leur autorisation commerciale, le cas échéant.

Si les produits candidats que nous développons n'atteignent pas le développement espéré et la commercialisation dans les délais annoncés et espérés, le développement ou la commercialisation de nos produits candidats pourraient être retardés et notre activité pourrait en souffrir.

La fabrication des produits candidats que nous développons est extrêmement complexe. Tout problème qui pourrait arriver dans le processus de fabrication pourrait avoir des effets négatifs sur notre activité, notre situation financière ou nos perspectives financières.

Notre processus de fabrication est susceptible d'échec du fait notamment de problèmes associés à la collecte du matériel biologique issus des donneurs, la livraison des composants biologiques au site de fabrication, la standardisation du processus de fabrication lot par lot dans un contexte de production de masse, la congélation du produit fabriqué, la livraison du produit final, l'injection du produit chez le patient.

Le processus d'approbation réglementaire de la FDA ou de l'Agence Européenne des Médicaments est long et imprévisible, et si nous ne réussissons pas à obtenir des autorisations réglementaires pour nos produits candidats, notre activité en souffrira sensiblement.

Nous espérons que tout ou partie des produits candidats que nous développons seront disponibles pour traiter des patients en phase avancée de maladie ou atteints d'une maladie rare et qui n'ont plus d'autre option de traitement. Cela pourra limiter la taille initiale du marché pour ces produits candidats et nous ne pouvons pas prédire quand,

si cela arrive, un produit candidat pourrait recevoir une autorisation réglementaire pour des indications visant une plus grande population de patients.

Une opinion négative ou un contrôle réglementaire accru de la recherche génétique et les thérapies impliquant l'ingénierie génomique pourrait porter préjudice à la perception publique sur nos produits candidats ou avoir des effets négatifs sur notre capacité à conduire nos activités ou obtenir des autorisations réglementaires pour nos produits candidats.

La poursuite du développement et de la commercialisation de nos produits candidats va dépendre, en partie, des alliances stratégiques avec nos collaborateurs. Si nos collaborateurs ne sont pas diligents dans la poursuite du développement des produits candidats, nos progrès pourraient être retardés et nos revenus différés.

Même si nous ou nos collaborateurs achevons avec succès les essais cliniques sur nos produits candidats, ces candidats pourraient ne pas être commercialisés avec succès, pour plusieurs raisons notamment si nous ne recevons pas d'autorisation réglementaire nécessaire à la commercialisation desdits produits candidats, si les produits candidats sont sujets à des droits appartenant à des tiers, si nous échouons à être en conformité avec les bonnes pratiques de fabrication (« BPF » ou *Good Manufacturing Practices*, ou *GMP*), si la fabrication à échelle commerciale est trop difficile ou trop onéreuse, si des effets secondaires indésirables sur les produits candidats font leur utilisation moins désirable, si nous échouons à concurrencer efficacement avec les produits ou traitements existants ou nouveaux de nos concurrents, si nous échouons à démontrer sur le long terme des bénéfices suffisants pour compenser les risques associés.

Si nous obtenons une approbation réglementaire pour un produit candidat, nos produits resteront soumis à d'autres requis réglementaires.

Nous avons l'intention que nos produits candidats soient réglementés comme des produits biologiques, et par conséquent ils pourraient faire l'objet d'une concurrence plus tôt que prévu.

Même si nous obtenons ou maintenons, ou nos collaborateurs obtiennent ou maintiennent, une autorisation pour les produits candidats aux Etats-Unis ou sur d'autres territoires, nous pourrions ou nos collaborateurs pourraient ne jamais obtenir, pour le même produit candidat, une autorisation pour un autre territoire, ce qui pourrait limiter les opportunités de marché et affecter sensiblement nos activités.

Nous avons l'intention d'obtenir le statut de médicament orphelin pour tout ou partie de nos produits candidats, mais nous pourrions ne pas être capables de l'obtenir ou de maintenir les bénéfices associés au statut de médicament orphelin, à savoir notamment une exclusivité de marché, ce qui pourrait réduire nos revenus, le cas échéant.

Nous pourrions chercher à obtenir une désignation « fast-track » pour tout ou partie de nos produits candidats. Il n'y a aucune assurance que la FDA nous délivre une telle désignation et, même si elle le fait sur tous nos produits, une telle désignation pourrait ne pas mener à un développement, une revue réglementaire, ou un processus approuvé plus rapide, et cela n'augmenterait pas les chances que nos produits candidats reçoivent une autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis.

Même si nos produits candidats sont autorisés, ils pourraient ne pas être acceptés par les médecins ou la communauté médicale en général, et pourrait aussi devenir l'objet de conditions de marché qui pourraient porter préjudice à nos activités.

Les actions en justice sur la responsabilité du fait de nos produits pourraient détourner nos ressources, ce qui pourrait entraîner des passifs importants et réduire le potentiel commercial de nos produits candidats.

Les restrictions gouvernementales sur le prix et le remboursement peuvent impacter de façon négative notre capacité à générer des revenus si nous obtenons une autorisation réglementaire de commercialisation pour tout ou partie de nos produits candidats.

Notre rentabilité future, le cas échéant, dépend en partie de notre capacité à pénétrer les marchés globaux, où nous ne serions pas sujets à des obstacles réglementaires additionnels et autres risques et incertitudes.

Nous sommes soumis à des lois et réglementations de santé, qui nous exposent à de potentiels sanctions civiles, pénales, réglementaires, ou encore contractuelles.

Risques liés à notre dépendance envers les tiers.

Nous dépendons de tiers pour conduire tout ou certains aspects de la fabrication de nos produits candidats, de leur contrôle qualité, du développement de leurs protocoles, de la fourniture de matériels composant de nos produits candidats, du développement clinique, de la recherche et du développement pré-clinique, des tests cliniques, de la

distribution et ces tiers pourraient ne pas réaliser ces tâches de façon satisfaisante. De plus, dans certaines circonstances, ces tiers pourraient être autorisés à résilier leurs engagements avec nous. Si nous avons besoin d'entrer dans des relations contractuelles alternatives, cela pourrait retarder nos activités de développement des produits. Par ailleurs, nous anticipons contrôler uniquement certains aspects des activités qui seraient confiées à ces tiers. Notre dépendance vis-à-vis de ces tiers pour la fabrication de nos produits candidats, la fourniture de matériels composant de nos produits candidats, le développement du protocole, la recherche et le développement pré-clinique, le développement clinique, les tests cliniques, et la distribution vont réduire notre contrôle sur ces activités, mais nous resterons responsables d'en assurer la conformité avec les réglementations et les protocoles d'études. Si ces tiers n'exécutent pas correctement leurs obligations contractuelles, ne respectent pas les délais impartis ou s'ils ne réalisent pas nos études en conformité avec les requis réglementaires, ou avec nos plans et protocoles cliniques, ou s'il y a des désaccords entre nous et ces tiers, nous pourrions ne pas être capables de réaliser ou nous pourrions être retardés dans la réalisation des études pré-cliniques ou cliniques requis pour les futures soumissions réglementaires et approbation des produits candidats que nous développons. Dans certains cas, nous pourrions avoir besoin d'établir une relation appropriée avec un tiers de remplacement, qui pourrait ne pas être facilement disponible à des conditions acceptables, ce qui pourrait entraîner un retard supplémentaire de l'autorisation des produits candidats et ce qui pourrait entraîner des effets négatifs importants sur notre activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives.

En outre, le recours à des fabricants et/ou des distributeurs comporte des risques auxquels nous ne serions pas sujet si nous avions fabriqué et distribué les produits candidats nous-mêmes, y compris :

- l'incapacité de négocier des accords de fabrication et/ou de distribution avec des tiers selon des termes commercialement raisonnables, parce que le nombre de fabricants et de distributeurs potentiels est limité et chacun doit être approuvé par la FDA ou les autorités réglementaires étrangères comparables et auraient besoin de développer des procédés agréés pour la production ou la distribution de nos produits;
- que nos fabricants ou distributeurs peuvent avoir peu ou pas d'expérience avec nos produits et peuvent donc avoir besoin d'un important soutien de notre part afin de mettre en œuvre, maintenir l'infrastructure et les process nécessaires à la fabrication ou la distribution de nos produits candidats;
- le contrôle réduit sur les activités de fabrication et de distribution et les process de contrôle qualité et la possibilité que nos fabricants et distributeurs ne soient pas en mesure d'exécuter notre process de fabrication ou de distribution et d'autres besoins de soutien logistique appropriés;
- que nos fabricants ne réalisent pas leurs obligations comme initialement convenu, qu'ils ne consacrent pas suffisamment de ressources à nos produits ou ne peuvent pas rester dans l'activité de fabrication pour le temps nécessaire à la livraison des produits pour nos essais cliniques ou de produire avec succès, stocker et fournir à nos produits une fois approuvés;
- que nous ne possédions pas ou n'ayons pas de droits équivalents nécessaires, dans les améliorations faites par nos fabricants dans le process de fabrication de nos produits ;
- la violation, la résiliation ou le non renouvellement de nos accords par les fabricants ou distributeurs à tout moment, qui peut nous être coûteux ou dommageable; et
- les interruptions de l'exploitation de nos sous-traitants ou fournisseurs causées par des conditions extérieures à nos activités ou opérations, notamment la faillite du fabricant, distributeur ou fournisseur.

Un de ces événements pourrait entraîner des retards sur les études cliniques, l'impossibilité d'obtenir les autorisations réglementaires, ou impacter notre capacité à commercialiser avec succès les futurs produits.

Nous et nos fabricants sommes soumis à d'importantes réglementations liées à la fabrication de nos produits. Les sites de fabrication dont nous dépendons peuvent ne pas être capables de remplir les requis réglementaires et avoir des capacités limitées.

L'accès à la matière première et aux produits nécessaires à la conduite des essais cliniques et de la fabrication de nos produits candidats n'est pas garanti. Nous sommes dépendants de tiers pour la fourniture de divers matériels biologiques – tel que notamment les cellules, les vecteurs, les cytokines, les milieux de cultures ou les anticorps – qui sont nécessaires pour fabriquer nos produits candidats. La fourniture de ces matériels pourrait être réduite ou interrompue à tout moment. Dans un tel cas, nous pourrions ne pas être capables de trouver d'autres fournisseurs satisfaisants ou de trouver des conditions acceptables. Si nous perdons nos fournisseurs ou fabricants clés ou si la fourniture des matériels est diminuée ou interrompue, nous pourrions ne pas être capables de développer, fabriquer, et commercialiser nos produits candidats dans les temps et d'une façon concurrentielle. De plus, ces matériels sont soumis à un process de fabrication contraignant et à des tests rigoureux. Des retards dans la

réalisation et la validation des sites de fabrication et du processus de fabrication de ces matériels pourraient affecter significativement notre capacité à réaliser les essais et commercialiser nos produits candidats.

Nous dépendons de tiers pour conduire, superviser et gérer nos études cliniques, et si ces tiers n'exécutent pas leurs obligations de façon satisfaisante, cela peut porter préjudice à nos activités.

Nous pourrions entrer en relation contractuelle avec des tiers pour vendre, commercialiser les produits candidats que nous développons en propre et pour lesquels nous avons obtenu une autorisation réglementaire, ce qui pourrait affecter les ventes de nos propres produits et notre capacité à générer des revenus. Compte tenu du stade précoce de nos développements, nous n'avons pas d'expérience dans les ventes, le marketing et la distribution de produits biopharmaceutiques. Cependant, si tout ou partie de nos produits candidats obtiennent une autorisation de mise sur le marché, nous avons l'intention de développer nos capacités de vente et de marketing, soit seul soit avec nos partenaires, en contractant avec eux ou en leur concédons une licence commerciale sur nos produits candidats. L'externalisation de nos ventes et de notre marketing pourraient nous confronter à une série de risques, tels que :

- notre incapacité à exercer un contrôle direct sur nos ventes et nos activités de marketing ;
- l'échec ou l'incapacité de la force de vente externalisée à obtenir l'accès à un nombre suffisant de médecins,
- les potentiels différends avec les tiers concernant les dépenses liées aux ventes et au marketing, le calcul des redevances, et les stratégies de ventes et de marketing, et
- les coûts et dépenses imprévisibles liées aux ventes et au marketing.

Si nous sommes incapables d'établir un partenariat avec un tiers qui possède les capacités adéquates de ventes, de marketing et de distribution, nous aurions des difficultés à commercialiser nos produits candidats, ce qui pourrait affecter nos activités, notre situation financière, et notre capacité à générer des revenus.

Notre dépendance vis-à-vis des tiers nous contraint à partager nos secrets d'affaires, ce qui augmente la possibilité qu'un concurrent les découvre ou que nos secrets d'affaires soient détournés ou divulgués.

Les risques liés à nos activités sur les plantes menées par notre filiale Calyxt, Inc.

Calyxt fait face à une concurrence importante et nombre de ses concurrents disposent de ressources financières, techniques et autres nettement supérieures.

Calyxt s'appuie sur certaines technologies d'édition de gènes qui pourraient devenir obsolètes dans le futur. Les activités commerciales de Calyxt sont actuellement exercées dans un nombre limité de sites, ce qui expose Calyxt à des dommages ou à des perturbations de son activité causés par des catastrophes naturelles ou des actes de vandalisme.

La perte ou l'endommagement des germplasmes de Calyxt ou l'impossibilité d'accéder à un nouveau matériel génétique ralentirait considérablement les efforts de développement de produits de Calyxt.

Les efforts de développement des produits de Calyxt utilisent des plates-formes technologiques intégrées complexes et nécessitent du temps et des ressources considérables ; ces efforts peuvent ne pas aboutir ou le taux d'amélioration du produit peut être plus lent que prévu.

Calyxt peut orienter ses ressources limitées vers des produits candidats qui s'avèrent moins rentables ou moins performants que d'autres produits que Calyxt n'a pas poursuivis.

Tout partenariat que Calyxt a conclu ou pourrait conclure à l'avenir pourrait ne pas aboutir, ce qui pourrait nuire à la capacité de Calyxt de développer et de commercialiser ses produits candidats pour les plantes.

Si les essais en champ en cours ou à venir échouent, Calyxt pourrait ne pas être en mesure d'achever le développement de ses produits candidats au moment voulu ou pourrait ne pas être en mesure de les achever du tout.

Calyxt pourrait ne pas disposer de l'expertise, du personnel et des ressources nécessaires pour commercialiser avec succès ses produits candidats.

La commercialisation réussie des produits de Calyxt dépend de la capacité de Calyxt à produire des plantes et des semences de haute qualité de manière rentable et à grande échelle et à prévoir avec précision la demande en produits, et Calyxt pourrait ne pas être en mesure de le faire.

Calyxt fait ou fera appel à des collaborateurs et sous-traitants, qui peuvent être susceptibles d'échouer.

Des interruptions dans la production ou le transport des semences ou autres produits de Calyxt pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités et sa rentabilité.

La présence involontaire de caractères génétiques des produits Calyxt dans d'autres produits ou plantes peut l'affecter négativement.

Les cultures de Calyxt sont nouvelles et si les agriculteurs et les entreprises de transformation des produits alimentaires sont incapables de travailler efficacement avec ces cultures, les différentes relations de Calyxt, la réputation de Calyxt et ses résultats d'exploitation en pâtiront.

La commercialisation réussie des produits de Calyxt peut poser des problèmes en raison de la perception du public des produits dont les gènes sont modifiés et des préoccupations éthiques, juridiques, environnementales, sanitaires et sociales.

Les produits développés par Calyxt et les aliments contenant des produits de Calyxt pourraient ne pas respecter les normes établies par des organismes de vérification tiers, ce qui pourrait réduire la valeur des produits de Calyxt pour les clients.

Le succès commercial des produits végétaux centrés sur le consommateur de Calyxt repose sur les besoins des fabricants de produits alimentaires et la reconnaissance des préférences changeantes des consommateurs.

Si Calyxt est poursuivi pour des produits défectueux et que ces poursuites ont été jugées défavorables pour Calyxt, les conséquences pour Calyxt pourraient être considérables.

L'ensemble du secteur agricole est sensible aux variations des prix des produits de base et Calyxt, tout comme ses clients du secteur de la fabrication d'aliments et des clients agriculteurs, sont exposés aux risques de marché résultant de l'évolution des prix des produits de base.

Les conditions météorologiques défavorables, les catastrophes naturelles, les maladies des cultures, les parasites et d'autres conditions naturelles peuvent imposer des coûts et des pertes considérables à Calyxt.

Calyxt s'attend à ce que son activité soit très saisonnière et sujette aux conditions météorologiques et à d'autres facteurs indépendants de sa volonté, ce qui pourrait entraîner une forte fluctuation des ventes et des résultats d'exploitation de Calyxt.

Risques liés à la propriété intellectuelle.

Notre capacité à être compétitifs pourrait décliner si nous ne nous protégeons pas de façon adéquate nos droits de propriété intellectuelle.

Les brevets et demandes de brevets impliquent des questions juridiques et factuelles complexes qui, si elles étaient déterminées de façon défavorable pour nous, pourraient avoir des impacts négatifs sur notre situation.

Les développements réglementaires et légaux dans le domaine des brevets pourraient avoir un impact négatif sur notre activité.

Si nous ne sommes pas capables de protéger suffisamment la confidentialité de nos secrets des affaires, notre activité et notre position compétitive pourraient être affectées. Dans la mesure où nous dépendons de tiers pour faire évoluer notre plateforme de produits candidats, nos tests pré-cliniques, notre contrôle de la qualité, nos essais cliniques et nos activités de fabrication, nous devons parfois leur transmettre des secrets commerciaux, ainsi qu'à nos collaborateurs Servier et Allogene et tout autre collaborateur que nous pourrions avoir à l'avenir. Nous cherchons en partie à protéger nos secrets d'affaire en concluant des accords de confidentialité et, le cas échéant, des accords de transfert de matériel ou autres accords similaires avec nos employés, des sous-traitants, des consultants, des collaborateurs externes ou sous-traitants. Ces contrats exigent généralement que l'autre partie garde la confidentialité et ne divulgue pas à des tiers toutes les informations confidentielles développées par la

partie ou communiquées à la partie par nous au cours de la relation que nous entretenons avec la partie. Ces accords prévoient généralement que les inventions conçues par la partie au cours de la prestation de services à notre intention sont notre propriété exclusive. Cependant, ces accords peuvent être violés ou jugés inapplicables et ne peuvent pas nous attribuer efficacement les droits de propriété intellectuelle. En outre, nos collaborateurs ou sous-traitants peuvent être rachetés par des sociétés concurrentes, ce qui pourrait accroître le risque que ces collaborateurs ou sous-traitants violent leurs obligations de confidentialité en partageant avec leur acquéreur nos informations confidentielles. Par exemple, en décembre 2018, Novartis a annoncé son intention d'acquérir CellForCure, qui est à ce jour un de nos sous-traitants.

Nous ne chercherons pas à protéger nos droits de propriété intellectuelle dans tous les territoires du monde et nous pourrions ne pas être capables de faire respecter nos droits de propriété intellectuelle même dans les territoires où nous cherchons la protection.

Des tiers peuvent revendiquer des droits sur des inventions que nous développons.

Des tiers pourraient soutenir que nos salariés ou consultants ont utilisé à tort ou divulgué des informations confidentielles ou détourné des secrets des affaires.

Une dispute concernant la contrefaçon ou le détournement de droits de propriété intellectuelle ou des droits de propriété intellectuelle pourrait être consommatrice de temps et coûteux et en cas d'issue défavorable pourrait être préjudiciable à nos activités. Il y a des litiges significatifs dans l'industrie biopharmaceutique au sujet des brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Même si nous ne sommes pas, à ce jour, impliqués dans de tels litiges, nous pourrions dans le futur être poursuivis par des tiers sur le fondement que nos produits candidats, technologies ou nos activités contrefont les droits de propriété intellectuelle de tiers. Nous pourrions avoir besoin de recourir aux tribunaux pour faire respecter un brevet qui nous a été délivré, pour protéger nos secrets commerciaux, ou pour déterminer la portée et la validité des tiers des droits de propriété. De temps en temps, nous pouvons embaucher du personnel ou des consultants anciennement employés par d'autres sociétés impliquées dans un ou plusieurs domaines similaires à nos activités. Soit nous, soit ces personnes peuvent être sujets à des allégations de détournement de secret des affaires ou d'autres revendications qui résulteraient de leur ancienne affiliation. Si nous devenons impliqués dans un litige, cela pourrait être consommateur de temps et d'argent, au-delà de savoir qui perd ou gagne. Nous pouvons ne pas être capables de supporter les coûts associés à ces litiges. Toute décision défavorable ou la perception d'une décision défavorable en nous défendant contre ces réclamations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation de trésorerie. Toute action en justice contre nous ou nos collaborateurs pourrait conduire à :

- au paiement de dommages-intérêts, y compris des triples dommages-intérêts (« *treble damages* ») s'il est jugé que nous avons volontairement violé les droits de propriété intellectuelle d'une partie;
- des injonctions ou ordonnances d'autres qui peuvent bloquer efficacement notre capacité à développer, commercialiser et vendre des produits; ou
- nous ou nos collaborateurs pourrions être contraints à prendre une licence sur de la propriété intellectuelle de tiers, et cette licence pourrait ne pas être disponible à des conditions commercialement acceptables, voire pas disponible du tout, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur notre situation de trésorerie et d'affaires et la situation financière. Par conséquent, nous pourrions être empêchés de commercialiser des produits candidats actuels ou futurs.

Nous pourrions, ou nos collaborateurs pourraient, contrefaire des droits de propriété intellectuelle ou autres, ce qui pourrait empêcher ou retarder le développement de produits et pourrait empêcher ou accroître les coûts de commercialisation de nos produits candidats ou ceux de nos collaborateurs, s'ils sont approuvés.

Les brevets délivrés couvrant nos produits candidats pourraient être considérés comme invalides ou non applicables s'ils sont remis en cause devant une cour de justice.

Nous pourrions ne pas réussir à obtenir ou maintenir les droits nécessaires liés aux composés de produits de thérapie génique et aux processus de développement de notre portefeuille via des acquisitions ou des concessions de licences.

Si nous échouons à respecter nos obligations des contrats en vertu desquels nous sommes licenciés de tiers, sur des droits de propriété intellectuelle, ou si les relations commerciales avec nos donneurs de licence sont autrement interrompues, nous pourrions perdre les droits de licence qui sont importants pour notre activité.

Risques liés à notre organisation, structure et fonctionnement

Nous aurons besoin de développer et élargir notre société, et nous pouvons rencontrer des difficultés dans le cadre de ce développement et élargissement, ce qui pourrait interrompre nos activités.

Nous dépendons d'un personnel managérial clé, de l'attrait et la rétention d'autre personnel qualifié, et si nous perdons notre personnel managérial clé ou que nous ne puissions pas attirer ou retenir d'autres personnes qualifiées, cela pourrait porter atteinte à nos activités.

Nous pouvons utiliser des produits chimiques et biologiques dangereux dans le cadre de nos activités. Toute revendication relative à la détention, le stockage ou la possession de tel matériel pourrait être consommateur de temps et coûteux.

Notre système informatique interne, ou ceux de nos cocontractants ou consultants, pourrait échouer ou être victime de violation de sécurité, ce qui pourrait résulter dans l'interruption de nos programmes de recherche et de développement.

Nous pouvons acquérir des activités ou des produits, ou former des alliances stratégiques, dans le futur, et nous pouvons ne pas réaliser les bénéfices de telles acquisitions.

Risques financiers

Historique de pertes d'exploitation et risques liés aux pertes prévisionnelles

Depuis plusieurs années, la Société enregistre des pertes d'exploitation et n'a versé aucun dividende à ses actionnaires. Au 31 décembre 2018, le déficit cumulé de la Société s'élevait à 188 millions de dollars (intégrant la perte de l'exercice 2018), résultant d'investissements importants dans les programmes de recherche et développement et de revenus limités. La Société ne peut garantir qu'elle dégagera le chiffre d'affaires nécessaire à l'atteinte de son seuil de rentabilité ou d'un seuil de rentabilité durable. La Société pourrait ainsi ne pas réussir à dégager des bénéfices à court, moyen ou long terme avec le risque de se trouver potentiellement dans l'impossibilité de poursuivre ses activités.

Il n'existe par ailleurs aucune garantie sur la possibilité pour la Société de procéder, à terme, à une distribution de dividendes.

Risques liés aux revenus du Groupe

En 2018, le Groupe a généré 12,7 millions de dollars de chiffre d'affaires. Ses sources de revenus comprennent notamment les produits de contrats commerciaux ou de licence signés avec des sociétés de biotechnologie et des laboratoires pharmaceutiques.

En complément de cette source de revenus, le Groupe reçoit des aides publiques telles que des subventions du gouvernement français, d'organisations publiques ou privées françaises d'aide à la recherche ou de l'Union Européenne, et Celsectis bénéficie par ailleurs du dispositif de Crédit d'Impôt Recherche. En 2018, ces « autres produits » se sont élevés globalement à 8,7 millions de dollars.

Les revenus commerciaux du Groupe sont susceptibles de variations significatives, tout particulièrement dans les domaines thérapeutiques et agronomiques. Ils sont en effet fonction de la validation des technologies développées par le Groupe ou par ses partenaires, puis de la conclusion de contrats et de l'atteinte d'objectifs et de jalons par les clients ou partenaires du Groupe, la Société ne disposant pas actuellement et n'ayant pas vocation à disposer à moyen terme, des moyens humains et matériels nécessaires au développement complet en interne de produits à partir de sa technologie à destination des marchés pharmaceutique et agronomique (voir la description ses risques ci-dessus).

Les contrats actuels que le Groupe a conclus avec des sociétés industrielles pourraient ne pas générer les revenus attendus. Ces contrats prévoient des paiements liés à l'atteinte de certains jalons. Les partenaires du Groupe pourraient ne pas atteindre les résultats attendus malgré l'assistance des équipes techniques et scientifiques du Groupe, limitant ainsi les revenus de ce dernier. Il en ira de même pour les contrats que le Groupe entend conclure dans les prochaines années avec ses clients ou partenaires industriels actuels ainsi qu'avec de nouveaux clients ou partenaires industriels.

Les produits candidats UCART que nous développons ou qui sont développés par nos collaborateurs sont en cours d'étude clinique ou sont en phase pré-clinique, et cela peut prendre plusieurs années, le cas échéant, avant

d'obtenir des autorisations réglementaires pour la mise sur le marché des produits candidats. Même si nous ou nos collaborateurs obtenons ces autorisations de mise sur le marché, tous futurs revenus dépendront de la taille des marchés pour lesquels l'autorisation a été accordée, ainsi que la part du marché capturé par ces produits candidats, l'acceptation du marché de ces produits candidats et le niveau de remboursement des tiers payeurs.

Nous anticipons continuer à engager des dépenses significatives et des pertes d'exploitation dans le futur. Nous anticipons l'augmentation de ces dépenses si :

- nous continuons la recherche et le développement sur nos produits candidats d'immuno-oncologie, actuels ou futurs,
- nous initiions des essais cliniques sur nos produits candidats d'immun-oncologie, actuels ou futurs,
- nous continuons à développer et améliorer le process de fabrication de nos produits candidats d'immuno-oncologie, actuels ou futurs,
- nous changeons ou ajoutons des fabricants ou fournisseurs de matériels biologiques,
- nous cherchons à obtenir les autorisations réglementaires pour nos produits candidats,
- nous établissons des infrastructures de vente, de marketing et de distribution pour commercialiser nos produits pour lesquels nous avons obtenu des autorisations de mise sur le marché,
- nous cherchons à identifier et valider des produits candidats supplémentaires,
- nous atteignons des jalons en vertu des accords de licences qui nous ont été concédés,
- nous maintenons, protégeons et étendons notre portefeuille de propriété intellectuelle,
- nous sécurisons des accords de fabrication pour la production commerciale,
- nous cherchons à attirer de nouveaux personnels spécialisés ou retenir les existants,
- nous créons des infrastructures additionnelles pour supporter nos opérations, en tant que société cotée,
- nous constatons du retard, ou rencontrons des problèmes dans tout ce qui précède.

Nos pertes nettes peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et d'un trimestre à l'autre, de telle sorte qu'une comparaison de période à période de nos résultats d'exploitation peut ne pas être une bonne indication de notre future performance. Dans une période ou plusieurs périodes données, nos résultats d'exploitation pourraient être inférieurs aux attentes des analystes financiers.

Risque de change

Une partie de nos dépenses ainsi que de nos revenus est libellée dans des devises autres que l'euro. Par conséquent, nous sommes exposés au risque de variation du cours des devises étrangères qui peuvent potentiellement avoir un impact sur notre résultat d'exploitation ainsi que sur nos flux de trésorerie. Une appréciation du cours de l'euro par rapport au dollar américain pourrait avoir un impact négatif sur l'évolution de notre chiffre d'affaires ainsi que sur le résultat. Pour limiter partiellement l'exposition à la variation des taux de change et plus particulièrement à celle de l'euro par rapport au dollar américain, la société a mis en place des instruments de couverture de change. Cependant, nous ne pouvons exclure que d'un accroissement significatif de notre activité résulte une plus grande exposition au risque de change et que des variations significatives et durables des taux de change puissent avoir un impact défavorable significatif sur nos résultats, notre situation financière ou nos perspectives. Au 31 décembre 2017, 31% de la trésorerie du Groupe était libellée en euros.

Risques liés aux subventions reçues par le Groupe

Depuis sa création, la Société et ses filiales françaises ont obtenu des subventions et des avances remboursables du gouvernement français, d'organisations publiques ou privées françaises d'aide à la recherche et de l'Union européenne. La stratégie de la Société de focalisation des travaux de R&D sur des développements thérapeutiques notamment dans le cadre des accords signés avec Servier et Allogene, pourrait entraîner des demandes de remboursement de certaines subventions si la société ne pouvait renégocier des amendements sur les projets initiaux. La société évalue globalement ce risque à environ 1,3 millions de dollars.

Le montant et la date de versement des subventions et avances remboursables promises ou à venir dépendent de nombreux facteurs non maîtrisés par le Groupe, notamment d'éventuelles décisions de non distribution ou de gel des crédits. Le retard, voire la remise en cause de ces versements qui financent une partie de sa croissance pourrait significativement affecter l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Risques liés au crédit d'impôt recherche

En tant que société technologique française, nous avons bénéficié de certains avantages fiscaux, notamment le crédit d'impôt recherche ou CIR. Le CIR consiste à concéder un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements du personnel affecté à des activités de recherche et développement, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les dépenses relatives à la protection de la propriété industrielle. Les créances à recevoir au titre du crédit d'impôt recherche au 31 décembre 2018 comprennent la comptabilisation d'un crédit d'impôt recherche français relatif à 2017 pour 8 millions de dollar et à 2018 pour 7,8 millions de dollars. Le CIR est calculé sur la base du montant réclamé de nos dépenses de recherche et développement éligibles en France. L'autorité fiscale française, avec l'aide du ministère de la Recherche et de la Technologie, peut auditer chaque programme de recherche et développement faisant l'objet d'une demande de remboursement CIR et déterminer si ce programme remplit à ses yeux les conditions requises pour bénéficier du bénéfice CIR, conformément à la taxe française.

En décembre 2018, l'administration fiscale française a initié un audit relatif aux crédits d'impôt pour la recherche française pour 2014, 2015, 2016 et 2017. Nous ne pensons pas qu'une provision devrait être comptabilisée à ce stade de la présente vérification. À la suite de cet audit, le remboursement du crédit d'impôt recherche français relatif à 2017 est actuellement en attente. Les autorités fiscales françaises peuvent contester notre éligibilité à ou notre calcul de certaines réductions et / ou déductions fiscales au titre de nos activités de recherche et développement et, si les autorités fiscales françaises réussissent, nous pourrions être redevables d'un impôt sur les sociétés supplémentaire, et les pénalités et les intérêts y afférents, ou nous pourrions ne pas obtenir les remboursements pour lesquels nous avons fait une demande, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie futurs. En outre, si le parlement français décidait d'éliminer, de modifier ou de réduire le champ d'application de l'avantage CIR, ce qu'il pourrait décider de faire à tout moment, nos résultats d'exploitation pourraient en être affectés négativement.

Risques de liquidités

Historiquement, la Société a financé sa croissance en renforçant ses fonds propres, par augmentation de capital ou émission d'obligations remboursables en actions (ORA). La dernière émission d'ORA date du 3 octobre 2011 et elle a été remboursée le 3 février 2012. La Société n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires, elle bénéficie toutefois d'avances remboursables obtenues dans le cadre de ses projets de recherche, mais ces avances ne sont remboursables qu'en cas de succès commercial des projets financés. En conséquence, la Société n'est pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Les activités du Groupe ont été globalement déficitaires sur les 3 dernières années et pourraient continuer à l'être à court terme.

Au 31 décembre 2018, le Groupe disposait d'un montant de liquidités (y compris les actifs financiers courants) s'élevant à 452 millions de dollars.

Risques de dilution lié à l'émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société

La Société a émis des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises, des stock- options, des actions gratuites, ainsi que des bons de souscription d'actions. L'exercice de ces instruments donnant accès au capital, ainsi que toutes émissions ou attributions nouvelles de titres donnant accès au capital, entraîneraient une dilution, potentiellement significative, des actionnaires de la Société.

La participation des actionnaires de la Société serait également diluée si la Société devait lever des capitaux par émission de nouveaux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

Risques de taux d'intérêt

A ce jour, le Groupe n'a contracté aucun emprunt, en dehors d'avances remboursables ne portant pas d'intérêt. Le Groupe n'est donc pas exposé au risque de taux en ce qui concerne son passif.

Il est en revanche davantage dans le cadre de la gestion de ses liquidités y compris les actifs financiers courants (388 milliers d'euros au 31 décembre 2018). La politique de placement du Groupe, très prudente, repose exclusivement sur des produits liquides, à capital garanti et donnant droit à une rémunération classique tels que les SICAV monétaires.

Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où l'un de ses clients ou autre partenaire viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque proviendrait essentiellement des créances clients, de la créance de Crédit d'Impôt Recherche, et des titres de placement.

Compte tenu de la qualité des partenaires concernés (banques et clients), le risque de crédit peut être considéré comme faible.

Risques de marché

Risque de liquidité des actions sur les marchés de Euronext Growth et Nasdaq

La Société est cotée sur *Euronext Growth* (anciennement *Alternext*) depuis 2007 et sur le Nasdaq depuis mars 2015. Calyxt, Inc. est cotée sur le Nasdaq depuis juillet 2017. Le volume de transactions sur les titres des deux sociétés fluctue de manière considérable et imprévisible. En raison de la taille de leur capitalisations boursière actuelles et de leur flottant, le marché des actions de la Société et des actions de Calyxt est peu liquide mais néanmoins actif. La Société ne peut garantir que les marchés resteront actifs ou se développeront.

Le défaut de marché actif sur *Euronext Growth* et Nasdaq pourrait affecter la valeur des actions de la Société et de Calyxt et la possibilité pour les actionnaires de céder leurs titres au moment souhaité. Un marché peu actif pourrait en outre, dans le futur, affecter la capacité de la Société et de Calyxt à lever des fonds par émission de *nouvelles actions* et à *acquérir des sociétés, produits ou technologies par échange d'actions*.

Risque de volatilité du cours de l'action

Les actions des sociétés de biotechnologie sont particulièrement volatiles et il est possible que cette situation perdure. Les facteurs suivants, s'ajoutant aux autres facteurs décrits dans le présent document de référence, pourraient avoir une influence significative sur la volatilité et le cours de l'action de la Société :

- les communiqués de presse publiés par la Société et par Calyxt ;
- les résultats des études précliniques et essais cliniques de la Société ou ceux des sociétés partenaires ou concurrentes et plus généralement les résultats publiés concernant les produits de transfert de gènes ;
- la preuve de la sécurité et de l'efficacité des produits de la Société et/ou de ses concurrents ;
- l'annonce par le Groupe ou ses concurrents d'innovations technologiques ou de la commercialisation de nouveaux produits ;
- les décisions réglementaires ;
- les développements avec des sociétés partenaires ;
- les développements concernant les brevets ou droits de propriété intellectuelle du Groupe ou ceux de ses concurrents, y compris sur le plan contentieux ;
- les conditions de marché propres au secteur d'activité du Groupe et plus généralement celles des secteurs de la santé et des biotechnologies ; et
- le contexte politique, économique et monétaire.

Risques liés à la couverture par les analystes financiers

Le marché des actions de la Société est fortement influencé par la recherche et les rapports que le secteur ou les analystes financiers peuvent publier sur la Société, ses marchés ou ses concurrents. En particulier, si un ou plusieurs analystes financiers qui suivent ou suivront la Société revoyaient leur prix cible à la baisse ou abaissaient leur recommandation, le cours de l'action serait susceptible de baisser significativement et les volumes échangés pourraient également baisser. De même, si la publication de rapports de recherche était limitée et irrégulière ou si un ou plusieurs analystes cessaient de couvrir la Société, le cours et les volumes pourraient chuter et être durablement affectés.

Risques liés à la volatilité des résultats

Les résultats opérationnels de la Société ont été volatiles dans le passé et pourraient continuer à l'être au cours des prochains exercices. Ces fluctuations sont susceptibles de faire varier significativement le cours de l'action, notamment à la baisse. Les facteurs qui pourraient avoir un impact important sur les résultats opérationnels de la Société incluent, en plus des autres facteurs mentionnés dans le présent document de référence, la capacité du Groupe à :

- conclure de nouveaux accords commerciaux et partenariats ;
- transformer en succès commercial ses produits et innovations technologiques ; et
- maintenir ses avantages compétitifs en restant à la pointe de l'innovation.

Par ailleurs, les charges du Groupe sont majoritairement constituées de frais fixes et en particulier de frais de recherche et développement internes (charges de personnel) ou externalisés (autres charges opérationnelles). Il n'y a donc pas de lien direct entre la base de coûts et le niveau de revenus du Groupe. En conséquence, si ses revenus venaient à décliner brutalement ou à croître moins rapidement que prévu, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réduire ses coûts opérationnels avec pour conséquence d'accroître ses pertes opérationnelles.

Risques liés à l'actionnariat

Certains actionnaires détiennent une part significative du capital de la Société et il est donc possible que le cours de ses actions soit affecté de manière significative en cas de cession de leur participation. La possibilité pour ces actionnaires de céder librement tout ou partie de leur participation dans le capital de la Société est ainsi susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société.

Assurances et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture de ses principaux risques avec des montants de garanties qu'elle estime compatibles avec ses impératifs de consommation de trésorerie.

Les polices d'assurance sont principalement les suivantes :

- Police dite « Dommages aux biens » qui couvre classiquement les risques d'incendie, explosion, foudres, dommages électriques, risques spéciaux, risques informatiques, vols, et bris de machine.
- Police d'assurance « Responsabilité Civile » qui couvre les risques liés à l'exploitation.
- Police d'assurance « Garantie Homme Clé » en cas de décès d'un ou des deux fondateurs de la Société.
- Police d'assurance « Responsabilité des dirigeants et administrateurs sociaux » qui couvre la responsabilité civile des dirigeants de la Société, lorsque leur responsabilité est mise en cause dans l'exercice de leur fonction.
- Police d'assurance liées à la conduite des essais cliniques.

La Société estime que les polices d'assurance mentionnées ci-dessus couvrent de manière adaptée les risques inhérents à ses activités et susceptibles d'être assurés et que sa politique d'assurance est cohérente avec les pratiques dans son secteur d'activité. La Société n'envisage pas de difficulté particulière pour conserver, à l'avenir, des niveaux d'assurance adaptés dans la limite des conditions du marché.

La Société ne peut, cependant, garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurances similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire à accepter des polices

d'assurances plus onéreuses et/ou à assumer un niveau de risque plus élevé. Ceci en particulier au fur et à mesure qu'elle développera son activité.

L'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils étaient couverts par ses polices d'assurances, pourrait sérieusement affecter l'activité du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter d'un tel sinistre, des délais de remboursements par les compagnies d'assurances, des dépassements de plafonds de garantie et enfin du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

ANNEXE 4

Activité en matière de recherche et développement et positionnement du Groupe

Nous sommes une société de biotechnologies de stade clinique, employant nos principales technologies brevetées afin de développer les meilleurs produits dans leur catégorie, dans le domaine de l'immuno-oncologie. Nos candidats produits, fondés sur des lymphocytes T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nous pensons que l'immunothérapie fondée sur les CARs est l'un des domaines les plus prometteurs de la recherche sur le cancer, et nous pensons qu'elle représente un nouveau paradigme pour le traitement du cancer. Nos technologies de d'édition de gène nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous pensons que la production allogénique de cellules CAR T nous permettra de développer des produits rentables, « sur étagère » pouvant être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise en matière de modification ciblée des gènes nous permet également de développer des candidats produits qui présentent des attributs supplémentaires en matière d'innocuité et d'efficacité, y compris des éléments de contrôle conçus pour empêcher les cellules CAR T d'attaquer les tissus sains, pour leur permettre de tolérer des traitements de référence en oncologie, et de les équiper pour résister aux mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, et par ailleurs, cherchons, via notre filiale Calyxt, Inc. à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Le cancer est la seconde cause principale de décès aux Etats-Unis représente environ un décès sur quatre. L'immuno-oncologie vise à exploiter la puissance du système immunitaire dans l'organisme pour cibler et tuer le cancer. Un élément-clé de cette démarche est un type particulier de cellules blanches du sang, appelés cellules T, qui joue un rôle important dans l'identification et la destruction des cellules cancéreuses. Malheureusement, les cellules cancéreuses développent souvent des mécanismes pour échapper au système immunitaire. Les CARs, récepteurs modifiés qui peuvent être exprimés sur la surface du lymphocyte T, lui confèrent un mécanisme de ciblage spécifique, ce qui augmente ainsi sa capacité à rechercher, identifier, interagir avec et détruire les cellules tumorales portant un antigène sélectionné. Les travaux de recherche et développement sur les immunothérapies par cellules CAR T se concentrent actuellement sur deux approches : les thérapies autologues et allogéniques. Les immunothérapies par cellules CAR T autologues modifient les propres lymphocytes T d'un patient pour cibler des antigènes spécifiques qui sont situés sur les cellules cancéreuses. Ce type de traitement nécessite un produit d'immunothérapie personnalisé pour chaque patient. Il est actuellement testé dans des essais cliniques par plusieurs sociétés de biotechnologie et pharmaceutiques. Deux produits autotologues ont obtenus en 2017 une autorisation de mise sur le marché, Yescarta® et Kymriah®. Une immunothérapie par lymphocyte T CAR allogénique est une approche dans laquelle un patient atteint de cancer reçoit une administration d'un produit d'immunothérapie disponible « sur étagère », produit en masse à partir de cellules T issues d'un donneur sain. Notre objectif initial consiste à développer des traitements allogéniques, et nous pensons être une société leader sur cette approche.

Limitations des traitements autologues actuels et avantages clés de notre approche UCART

La plupart des traitements d'immunothérapie CAR-T en cours de développement reposent sur une approche autologue dans laquelle les propres cellules T du patient sont conçues pour combattre les cellules cancéreuses. Une partie de notre rationnel scientifique pour envisager des approches allogéniques repose sur les limites reconnues des approches autologues, notamment :

- chaque traitement autologue doit être spécifiquement fabriqués pour chaque patient et les cellules modifiées qui en résultent peuvent avoir des propriétés différentes en raison de la variabilité importante de la qualité des cellules T entre patients ;
- les traitements autologues peuvent avoir des coûts élevés en raison de la nécessité de produire un traitement sur mesure pour chaque patient et des efforts nécessaires pour modifier et amplifier les cellules T de chaque patient. Par exemple, aux États-Unis, le prix catalogue de Kymriah® destiné aux enfants est de 475 000 USD et le prix de Yescarta® et de Kymriah® pour un usage adulte est de 373 000 USD ; et

- jusqu'à présent, les traitements autologues ne peuvent être produits en masse, peuvent entraîner un temps d'attente important de fabrication si le nombre de patients dépasse le nombre de produits pouvant être fabriqués en parallèle, et nécessitent que les patients soient traités dans des centres médicaux de pointe pré-sélectionnés.

Bien que certaines approches autologues de cellules CAR-T aient récemment démontré des efficacités cliniques encourageantes, nous pensons que notre approche et nos processus de fabrication de cellules CAR-T offrent les avantages suivants :

- **Accès au marché.** Permettre aux produits d'être expédiés dans le monde entier, et offrant un accès à une large population de patients ;
- **Rentabilité et fabrication à grand échelle.** Un processus de fabrication rationalisé peut potentiellement réduire les coûts, avec approximativement des centaines de doses par lot ;
- **Caractéristiques innovantes.** Développer des produits aux propriétés de sécurité et de contrôle spécifiques, par le biais d'une CAR comprenant un interrupteur-suicide ;
- **Prise de greffe.** Évitez le syndrome du greffon contre l'hôte (GvHD) en inactivant le récepteur des cellules T (TCR) ;
- **Persistance.** Gérer le rejet et la persistance du candidat-produit UCART, grâce notamment à la possibilité d'inactiver les gènes CD52 et bêta2-microglobuline (β 2M) respectivement.

Notre technologie d'édition de gènes repose sur une classe particulière de protéines dérivées d'effecteurs de type activateur de la transcription fusionnés au domaine de la nucléase d'une endonucléase de restriction de type II (TALEN). Les TALEN constituent un élément clé de l'approche allogénique. L'édition de gènes est un type de génie génétique dans lequel de l'ADN peut être inséré, supprimé, réparé ou remplacé à un emplacement précis dans le génome. Le défi le plus fondamental de l'édition de gènes est la nécessité de cibler de manière spécifique et efficace une séquence d'ADN précise au sein d'un gène. Nos technologies exclusives d'édition de gènes à base de nucléases, combinées à près de 20 ans d'expérience en ingénierie du génome, nous permettent d'éditer n'importe quel gène soit par insertion, suppression, réparation ou remplacement de séquence très précises dans l'ADN. Nos nucléases, incluant les TALEN, agissent à l'instar de ciseaux à ADN pour éditer des gènes et coupent des sites cibles précis et permettent de concevoir des cellules CAR-T allogéniques. Notre technologie brevetée d'électroporation PulseAgile nous permet d'introduire efficacement nos nucléases de grade clinique dans des cellules humaines tout en préservant leur viabilité. Nous pensons que PulseAgile est particulièrement bien adapté à un processus de fabrication à grande échelle. Nous pensons que ces technologies permettront à nos produits thérapeutiques candidats de grade clinique d'être fabriqués, cryoconservés, stockés, distribués à grande échelle et perfusés aux patients selon les bonnes pratiques.

Nos produits candidats

Nous développons des produits candidats en interne et par le biais d'alliances stratégiques avec Allogene Therapeutics, Inc. (« Allogene ») et Les Laboratoires Servier (« Servier »). Nous pensons que nos alliances avec Allogene et Servier offrent une validation à notre plate-forme technologique, la solidité de notre expertise dans le domaine des cellules CAR-T allogéniques et la robustesse de notre portefeuille de propriété intellectuelle. Nos alliances stratégiques comprennent des paiements de jalons pouvant atteindre 3,9 milliards de dollars et des redevances sur les ventes futures.

En vertu du contrat de licence (voir ci-dessous), Allogene détient le droit exclusif de poursuivre le développement et la commercialisation de produits pour un total de quinze cibles de leur choix, qui ont été sélectionnées, notamment BCMA (ALLO-715), FLT3 (ALLO-819), CD70 et DLL3.

En 2016, Servier a commencé deux études cliniques de phase phal pour UCART19 sur la leucémie lymphoïde aiguë (LLA ou ALL), une chez l'adulte, l'étude CALM, et une étude pédiatrique, l'étude PALL. L'étude CALM est lancée au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France, et l'étude PALL au Royaume-Uni, en Belgique et en France. En novembre 2015, lorsque nous avons concédé à Servier une licence sur les droits relatifs à UCART19, Servier

a également annoncé qu'il avait concédé à Pfizer, Inc. (ultérieurement transféré à Allogene) les droits exclusifs pour le développement et la commercialisation de UCART19 aux États-Unis. En conséquence, l'étude CALM de Servier aux États-Unis est réalisée en collaboration avec Allogene. En décembre 2018, Servier a présenté des résultats intermédiaires groupés des essais cliniques UCART19 lors de la conférence annuelle de la American Society for Hematology (ASH). Après perfusion d'UCART19, 82% (14/17) des patients ayant reçu un traitement préalable de lymphodéplétion (consistant en l'administration de fludarabine, de cyclophosphamide et d'alemtuzumab un anticorps monoclonal anti-CD52)) ont été mis en rémission complète (ou CR), ou en rémission complète mais avec une reconstitution incomplète du sang (ou CRi) au 28ème jour ou au 42ème jour après l'injection de UCART19. Parmi les 14 patients répondeurs, 71% (10/14) d'entre eux ont présenté une maladie résiduelle négative négatifs (ou MRD- qui signifie moins de 1 cellule leucémique sur 10E4 cellules normales) évalués par cytométrie de flux ou qPCR. Lors de l'examen de tous les patients traités, 67% (14/21) d'entre eux ont obtenu une CR / CRi. En ce qui concerne la sécurité du médicament, il n'y a pas eu d'apparition de syndrome du greffon contre l'hôte grave (supérieur ou égale au grade 3) ni d'effets secondaires neurologiques. Les toxicités de grade 3 ou 4 ne concernaient que les épisodes de syndrome de libération de cytokines (14%, 3/21), de cytopénie prolongée (29%, 6/21) et d'infections virales (24%, 5/21). En janvier 2019, Allogene a annoncé, en collaboration avec Servier, que la Food and Drug Administration (FDA) avait approuvé une nouvelle demande d'essais clinique (IND) pour démarrer une Phase I dans le lymphome non hodgkinien en rechute / réfractaire (« l'étude ALPHA ») avec ALLO-501, correspondant à UCART19 que nous avons licencié exclusivement à Servier et dont les droits aux États-Unis ont été sous-licencié à Allogene par Servier.

En ce qui concerne UCART123, nous avons obtenu l'approbation unanime du comité consultatif sur l'ADN recombinant (RAC) du National Institute of Health le 14 décembre 2016 pour l'ouverture de deux études cliniques aux États-Unis. En décembre 2016, nous avons soumis une IND pour UCART123 concernant deux études de Phase I, une sur la leucémie aiguë myéloïde (LAM ou AML) et une sur la leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (BPDCN). En février 2017, la FDA a approuvé l'IND et les premiers patients ont été recrutés en 2017. En raison du décès d'un patient dans l'étude BPDCN, la FDA a suspendu les essais cliniques en septembre 2017, cette suspension a été levée par la FDA en novembre 2017, en se basant sur des protocoles révisés. L'étude clinique de Phase I sur la LAM est réalisée par Weill Cornell et le MD Anderson Cancer Center, et l'étude clinique de Phase I sur BPDCN est réalisée par le MD Anderson Cancer Center et nous avons l'intention d'étendre l'étude UCART123 AML à deux autres sites aux États-Unis, H. Lee Moffitt Cancer Center et Dana Farber Cancer Institute.

En ce qui concerne UCART22, en avril 2018, nous avons présenté une demande d'IND concernant une étude de Phase I dans la leucémie lymphoblastique aiguë (LLA ou ALL). En mai 2018, la FDA a approuvé l'IND et nous prévoyons d'inclure le premier patient à cette étude en 2019.

En ce qui concerne UCARTCS1, le 28 décembre 2018, nous avons présenté une demande d'IND concernant une étude de Phase I proposée sur le myélome multiple (MM). Le 25 janvier 2019, la FDA a approuvé l'IND et l'essai devrait commencer courant 2019.

De plus, nous poursuivons des programmes pré-cliniques exclusifs (pour d'autres produits candidats à UCART, y compris dans les tumeurs solides). Notre objectif est de déposer, directement ou indirectement, une demande d'IND (ou son équivalent à l'étranger) par an de notre portefeuille de produits candidats en développement.

Le tableau suivant met en lumière certains de nos produits candidats :

	Programme	Cible	Développement pré-clinique	Phase I	Phase II/III	Commercialisation
ALL (leucémie lymphoblastique aiguë)	UCART19*	CD19				
	UCART22	CD22				
NHL (lymphome non hodgkinien)	UCART22	CD22				
	ALLO-501*	CD19				
HL (lymphome hodgkinien)	UCART123	CD123				
	UCART123	CD123				
AML (leucémie aiguë myéloblastique)	UCARTCLL1	CLL1				
	ALLO-819**	FLT3				
	UCARTCS1	CS1				
MM (myélome multiple)	UCARTCS1	CS1				
	ALLO-715**	BCMA				

programme de développement propriétaire

programme de développement licencié

* en vertu du Contrat de Licence Servier

** en vertu du Contrat de Licence Allogene

Immunothérapie

La promesse de l'immuno-oncologie repose sur la capacité à entraîner le système immunitaire à reconnaître et détruire les cellules tumorales qui, sinon, échappent à la surveillance immunitaire. De récentes avancées en immuno-oncologie ont montré que l'exploitation de la capacité du système immunitaire à combattre des cellules tumorales pouvait potentiellement guérir certains cancers.

En se fondant sur ces avancées, l'immuno-oncologie est devenue une nouvelle frontière pour les traitements, et nous pensons qu'elle constitue l'un des domaines de développement les plus prometteurs en oncologie.

Nos plateformes et portefeuilles de technologies propriétaires

TALEN® – Technologie propriétaire de modification génique ciblée

La structure de nucléase phare que nous utilisons pour la modification génique ciblée est fondée sur une catégorie de protéines tirées d'effecteurs de type activateur de transcription, ou « TALE ». Les produits TALEN sont conçus en fusionnant le domaine de coupure de l'ADN d'une nucléase aux domaines des TALE, qui peuvent être façonnés sur mesure pour reconnaître spécifiquement une séquence d'ADN unique. Ces protéines de fusion servent de « ciseaux à ADN » faciles à cibler pour les applications d'ingénierie des génomes et nous permettent de réaliser des modifications génomiques ciblées comme l'insertion, la délétion, la réparation et le remplacement de séquences dans les cellules vivantes.

Nous pensons que les avantages clés de la technologie TALEN sont :

- **La précision.** Il est possible de concevoir un TALEN qui coupera spécifiquement l'ADN dans n'importe quelle région sélectionnée au sein de n'importe quel gène choisi, pour obtenir le résultat génétique souhaité sur n'importe quel gène de n'importe quelle espèce vivante.
- **La spécificité et la sélectivité.** Les TALEN peuvent être conçus pour limiter leur clivage d'ADN à la seule séquence souhaitée et pour éviter de couper ailleurs dans le génome. Ce paramètre est essentiel, en particulier pour des applications thérapeutiques, car des modifications génomiques indésirables pourraient potentiellement provoquer des effets dommageables pour le patient. En outre, la modification génique ciblée nécessite uniquement une présence transitoire de TALEN, préservant ainsi l'intégrité et la fonctionnalité du génome des cellules T.
- **L'efficacité.** Un grand pourcentage de cellules T traitées par TALEN porte la modification génomique souhaitée. Par exemple, dans nos tests de routine, environ 70% des cellules traitées par TALEN pour inactiver un gène portent la modification génomique souhaitée. Nous pensons que la très grande efficacité

de TALEN sera importante pour la rentabilité d'un processus de fabrication impliquant la génération de cellules T génétiquement modifié.

PulseAgile – Technologie d'électroporation

Afin de procéder à des modifications géniques ciblées, nous utilisons notre propre technologie d'électroporation, PulseAgile, pour introduire des nucléases à l'intérieur de cellules T où elles peuvent accéder à l'ADN de la cellule. L'électroporation permet aux molécules d'ARN messager, ou « ARNm », codant la nucléase, d'entrer dans la cellule, où elles sont traduites en protéine nucléase qui peut couper dans l'ADN cellulaire. Les molécules d'ARNm sont rapidement dégradées par la cellule, ce qui signifie que la nucléase est exprimée uniquement pendant un court laps de temps.

L'électroporation PulseAgile utilise une forme unique d'onde de champ électrique qui, en combinaison avec une solution tampon propriétaire, permet aux molécules, comme les nucléases, d'entrer efficacement dans la cellule tout en maintenant un pourcentage élevé de cellules viables. La technologie PulseAgile est particulièrement efficace du fait de la forme du champ électrique qui inclut des pics à haute tension qui sont optimisés pour créer des ouvertures transitoires dans la membrane cellulaire, suivis d'impulsions à tension plus basses qui aident l'ARNm à migrer vers l'intérieur des cellules. En outre, PulseAgile est optimisée pour préserver une viabilité cellulaire élevée et est donc adaptée à une fabrication à grande échelle.

Nos alliances stratégiques :

En plus du développement de notre propre portefeuille de produits candidat, nous avons poursuivi une stratégie de renforcement par des alliances pharmaceutiques fortes. Nous pensons que notre approche de développement de UCART a été développée par nos alliances stratégiques avec Servier et Allogene. Nos alliances stratégiques incluent des paiements à la signature, et de potentiels paiements d'étapes jusqu'à 3,9 milliards de US dollars et des royalties à haut chiffre unique sur les ventes futures.

En juin 2014, nous avons conclu avec Pfizer, Inc. (« Pfizer ») un contrat de licence et de collaboration de recherche (le « Contrat de Collaboration et de Licence ») aux termes duquel nous avons convenu de collaborer à des activités de découverte et de développement pré-clinique afin de générer des CAR Cellules T dirigées vers des cibles sélectionnées par Pfizer et Celectis dans le domaine de l'oncologie humaine. Nous avons octroyé à Pfizer une licence sous-licenciée exclusive, mondiale et soumise à des redevances, cible par cible, dans le cadre de certaines de nos propriétés intellectuelles, permettant de fabriquer, utiliser, vendre, importer et commercialiser par ailleurs des produits destinés aux cibles sélectionnées par Pfizer dans le domaine de l'oncologie humaine. Conformément à la convention de collaboration et de licence, Pfizer nous a versé un paiement initial non remboursable de 80,0 millions de dollars, qui s'ajoute à l'investissement de 25,8 millions d'euros dans notre société. Le 3 avril 2018, Pfizer et Allogene Therapeutic, Inc. (« Allogene »), une nouvelle société créée par les anciens dirigeants de Kite Pharmaceuticals, les docteurs Arie Belldegrun et David Chang, ont annoncé la conclusion d'un accord d'apport d'actifs, en vertu duquel Allogene a acheté le portefeuille d'actifs de Pfizer liés à la thérapie allogénique CAR T-Cell, y compris le Contrat de Collaboration et de Licence. Le 7 mars 2019, nous avons convenu avec Allogene de mettre fin au contrat de licence et de collaboration et avons conclu un nouveau contrat de licence (le « Contrat de Licence Allogene ») afin de refléter la relation entre nous et Allogene à la suite de la transaction d'apports d'actif. Le contrat de licence d'Allogene, sans apporter de changement substantiel, définit les droits et obligations de Celectis et d'Allogene en ce qui concerne leur programme de collaboration.

En février 2014, nous avons conclu un accord de recherche, de développement de produit, d'option, de licence et de commercialisation (l'« Accord Initial Servier ») avec Servier. Conformément à l'Accord Initial Servier, nous étions responsables de la recherche et du développement, y compris l'essai clinique de Phase I, de produits candidats destinés à cinq cibles, y compris le produit candidat UCART19. Conformément à l'Accord Initial Servier, nous avons accordé à Servier le droit d'exercer une option exclusive visant à obtenir une licence exclusive et mondiale, produit par produit, pour chaque produit candidat sélectionné par Servier et développé dans le cadre de l'accord. Conformément à la convention antérieure Servier, Servier a effectué un paiement initial de 48,5 millions de dollars.

Le 6 mars 2019, Servier et nous avons conclu un contrat de licence, de développement et de commercialisation (le « Contrat de Licence Servier »). Le Contrat de Licence Servier, sans en apporter de changement substantiel, remplace l'Accord Initial Servier afin de modifier les objectifs couverts par le contrat de licence Servier, d'établir les conditions de notre collaboration avec Servier et de refléter le statut des produits en développement.

Calyxt

Jusqu'en juillet 2017, nous étions unique actionnaire de Calyxt, Inc. Calyxt s'est spécialisée dans l'utilisation de la technologie d'édition de gènes TALEN afin de produire et distribuer des ingrédients alimentaires plus sains aux consommateurs. Au 31 décembre 2018, Collectis détenait environ 69,5% des actions ordinaires de Calyxt. Dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Calyxt, Calyxt et nous avons conclu des accords avant l'introduction en bourse qui constituent le cadre pour d'une relation continue avec Calyxt.

Calyxt est une société développant des ingrédients alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Calyxt tire parti de sa propriété intellectuelle, de son expertise technique et d'une chaîne logistique de bout en bout pour mettre au service des consommateurs des ingrédients alimentaires plus sains, tels que des huiles plus saines et du blé à haute teneur en fibres. Le premier produit de Calyxt est un soja à haute teneur en acide oléique conçu pour produire une huile plus saine qui présente une stabilité thermique accrue avec zéro gras trans par portion. Calyxt a lancé la commercialisation de son huile de soja à haute teneur en acide oléique et de son tourteau de soja à haute teneur en acide oléique au cours du premier trimestre de 2019. Parmi ses autres produits candidats figurent d'autres variétés de soja, un blé à haute teneur en fibres et de la luzerne. Calyxt envisage de poursuivre ses programmes de développement pour continuer à renforcer son portefeuille actuel.

En utilisant les technologies et l'expertise propriétaires de Calyxt, incluant la technologie d'édition de gènes TALEN exclusivement concédée à Calyxt dans le secteur de l'agriculture, Calyxt introduit des caractères génétiques en coupant précisément l'ADN dans une seule cellule végétale, en utilisant les mécanismes de réparation naturelle de cette plante pour modifier et régénérer cette cellule unique dans une plante qui ne contient pas d'ADN étranger.

COMPTES CONSOLIDES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

BILAN CONSOLIDE
En milliers de dollars

	<u>Notes</u>	A la date du	
		31-déc.-17 retraité (*)	31-déc.-18
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	5	1 431	1 268
Immobilisations corporelles	6	7 226	10 041
Actifs financiers	7.2	1 004	1 891
Total actifs non courants		9 661	13 199
Actifs courants			
Stocks	8	250	275
Clients et comptes rattachés	9.1	2 753	2 971
Subventions à recevoir	9.2	9 524	17 173
Autres actifs courants	9.3	13 713	15 333
Actifs financiers courants	10.1	40 602	388
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.2	256 380	451 501
Total actifs courants		323 221	487 641
TOTAL DE L'ACTIF		332 882	500 840
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	14	2 367	2 765
Primes d'émission	14	614 037	828 525
Actions propres		(297)	-
Ecarts de conversion		1 834	(16 668)
Réserves		(253 702)	(326 628)
Résultat net, part du groupe		(99 368)	(78 693)
Capitaux propres, part du Groupe		264 872	409 301
Intérêts minoritaires		19 113	40 970
Total capitaux propres		283 985	450 272
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	11	13	1 018
Provisions non courantes	17	3 430	2 681
Total passifs non courants		3 443	3 699
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	11	21	333
Fournisseurs et comptes rattachés	11	9 460	15 883
Revenus différés et passifs sur contrats	13	27 975	20 754
Provisions courantes	17	1 427	1 530
Autre passifs courants	12	6 570	8 369
Total passifs courants		45 453	46 869
TOTAL DU PASSIF		332 882	500 840

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(*) Les comptes consolidés 2017 ont été retraités pour les besoins de l'application de la norme IFRS15. La réconciliation entre les comptes consolidés publiés lors des exercices précédents et les comptes consolidés 2018 est disponible dans la note 2.3.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
En milliers de dollars, excepté le résultat par action

	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
		2016	2017	2018
Revenus				
Chiffre d'affaires	3.1	44 808	25 188	12 731
Autres revenus	3.1	11 637	8 528	8 701
Total Revenus		56 444	33 715	21 432
Charges opérationnelles				
Coût des redevances	3.2	(1 777)	(2 620)	(2 739)
Frais de recherche et développement	3.2	(78 458)	(79 227)	(76 567)
Frais administratifs et commerciaux	3.2	(43 413)	(44 750)	(47 248)
Autres produits et charges opérationnelles		(99)	232	31
Total charges opérationnelles		(123 746)	(126 366)	(126 523)
Résultat opérationnel		(67 302)	(92 650)	(105 091)
Produits financiers	3.3	7 147	7 262	20 572
Charges financières	3.3	(7 101)	(18 294)	(3 813)
Résultat financier		46	(11 032)	16 758
Impôt sur les bénéfices		-	-	-
Résultat net de la période		(67 255)	(103 683)	(88 333)
Résultat net, part du Groupe		(67 255)	(99 368)	(78 693)
Résultat net, part des minoritaires		-	(4 315)	(9 640)
Résultat de la période par action:	16			
Résultat de base par action (en euros)		(1,91)	(2,78)	(1,93)
Résultat dilué par action (en euros)		(1,91)	(2,78)	(1,93)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE
En milliers de dollars

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2016	2017	2018
Résultat net de la période	(67 255)	(103 683)	(88 333)
Gains et pertes actuariels	(30)	(515)	70
Gains et pertes non transférables en compte	(30)	(515)	70
Écarts de conversion	(4 278)	23 512	(19 192)
Gains et pertes transférables en compte de résultat	(4 278)	23 512	(19 192)
Résultat global	(71 563)	(80 686)	(107 455)
Résultat global, part du Groupe	(71 551)	(75 963)	(97 125)
Résultat global, part des minoritaires	(12)	(4 723)	(10 330)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
		2016	2017	2018
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation				
Résultat net de la période		(67 255)	(103 683)	(88 333)
Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation				
Ajustements:				
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		2 211	3 371	2 377
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		65	40	20
Charge / (produit) financier net		(46)	11 032	(16 759)
Charge liées aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)		58 622	50 418	37 218
Variation nette des provisions		(365)	2 908	(468)
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		(1 432)	2	-
Interêts reçus / (payés)		1 694	1 371	6 905
Capacité d'autofinancement		(6 507)	(34 540)	(59 040)
Variation du stock		50	(109)	(37)
Variation des créances d'exploitation et charges constatées d'avance		(997)	(549)	(3 696)
Variation des créances de subvention et de CIR		(1 122)	305	(8 257)
Variation des dettes d'exploitation		(4 384)	(335)	9 374
Variation des produits constatés d'avance et des passifs sur contrats		(19 750)	(17 099)	(6 480)
Variation du besoin en fonds de roulement		(26 203)	(17 787)	(9 096)
Variation de trésorerie des opérations d'exploitation		(32 710)	(52 327)	(68 137)
Opérations en capital				
Cessions d'immobilisations corporelles		24	7 164	1 262
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(337)	(273)	(171)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(13 696)	(2 383)	(4 715)
Variation des actifs financiers non courants		175	(125)	221
Cession (acquisition) des actifs financiers courants		(39 302)	(2 598)	39 025
Variation de trésorerie sur investissements		(53 137)	1 784	35 623
Opérations de financement				
Augmentation de capital net des coûts d'émission		713	2 930	186 382
Transactions avec les filiales		-	38 257	49 942
Remboursement d'emprunts et dettes financières		(91)	(41)	(127)
Vente et rachat d'actions propres		(137)	120	297
Variation de trésorerie sur opérations de financement		485	41 266	236 494
Variation de la trésorerie nette		(85 362)	(9 277)	203 981
Trésorerie nette au 1er janvier		342 111	254 568	256 380
Ecart de change sur trésorerie en devises		(2 181)	11 089	(8 860)
Trésorerie nette en fin de période	10	254 568	256 380	451 501

Nous présentons notre état consolidé des flux de trésorerie selon la méthode indirecte.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant						Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
Solde au 1er janvier 2016 retraité (*)	35 178 614	2 323	509 938	(279)	(17 819)	(185 120)	(24 571)	284 471	789	285 260
Résultat net	-	-	-	-	-	-	(67 255)	(67 255)	-	(67 255)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	(4 266)	(30)	-	(4 296)	(12)	(4 308)
Résultat global	-	-	-	-	(4 266)	(30)	(67 255)	(71 551)	(12)	(71 563)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	(24 571)	24 571	-	-	-
Actions propres	-	-	-	(137)	-	-	-	(137)	-	(137)
Exercice de bons de souscription d'actions	156 446	9	723	-	-	(6)	-	726	-	726
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	15	-	57 524	-	-	-	-	57 524	1 098	58 622
Other movements	-	-	-	-	-	77	-	77	-	77
Solde au 31 décembre 2016 retraité (*)	35 335 060	2 332	568 185	(416)	(22 085)	(209 651)	(67 255)	271 109	1 876	272 984
Solde au 1er janvier 2017 retraité (*)	35 335 060	2 332	568 185	(416)	(22 085)	(209 651)	(67 255)	271 109	1 876	272 984
Résultat net	-	-	-	-	-	-	(99 368)	(99 368)	(4 315)	(103 683)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	23 920	(515)	-	23 405	(408)	22 997
Résultat global	-	-	-	-	23 920	(515)	(99 368)	(75 963)	(4 723)	(80 686)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	(67 255)	67 255	-	-	-
Augmentation de capital	14.1	466 950	26	-	-	(26)	-	-	-	-
Transactions avec les filiales (1)	-	-	-	-	-	23 747	-	23 747	14 510	38 257
Actions propres	-	-	-	120	-	-	-	120	-	120
Exercice de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions	14.1	158 052	9	2 921	-	-	-	2 930	-	2 930
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	15	-	42 968	-	-	-	-	42 968	7 450	50 418
Autres mouvements	-	-	(37)	-	-	(1)	-	(38)	-	(38)
Solde au 31 décembre 2017 retraité (*)	35 960 062	2 367	614 037	(297)	1 835	(253 702)	(99 368)	264 873	19 113	283 986

Solde au 1er janvier 2018 retraité (*)		35 960 062	2 367	614 037	(297)	1 835	(253 702)	(99 368)	264 873	19 113	283 986
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(78 693)	(78 693)	(9 640)	(88 333)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		-	-	-	-	(18 502)	70	-	(18 432)	(690)	(19 122)
Résultat global		-	-	-	-	(18 502)	70	(78 693)	(97 125)	(10 330)	(107 455)
Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	-	(99 368)	99 368	-	-	-
Augmentation de capital	14.1	6 146 000	379	178 230	-	-	2	-	178 611	-	178 611
Transactions avec les filiales (2)		-	-	-	-	-	26 454	-	26 454	23 488	49 942
Actions propres		-	-	-	297	-	(58)	-	239	-	239
Exercice de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions	14.1	324 007	19	7 751	-	-	-	-	7 770	-	7 770
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	15	-	-	28 507	-	-	-	-	28 507	8 711	37 218
Autres mouvements		-	-	-	-	-	(28)	-	(28)	(12)	(40)
Solde au 31 décembre 2018		42 430 069	2 765	828 525	-	(16 668)	(326 628)	(78 693)	409 301	40 970	450 272

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

- (1) Introduction en Bourse de Calyxt : Le produit net de l'offre s'élève à environ 58,0 millions de dollars, après déduction de 3,1 millions de dollars de commissions bancaires et 3,3 millions de dollars couvrant tout autre frais associé à l'offre. La part de capitaux propres de Calyxt de 20,3% attribuable aux intérêts minoritaires est de 11,8 millions de dollars et les capitaux propres de Calyxt attribuables aux actionnaires de Collectis atteignent 79,7 % soit 26,4 millions de dollars (après avoir pris en considération l'achat par Collectis de 20 millions de dollars d'actions ordinaires de Calyxt lors de l'introduction en bourse de Calyxt).
- (2) Le 22 mai 2018, Calyxt Inc a finalisé une offre subséquente de ses titres. Calyxt Inc a vendu un total de 4 057 500 actions ordinaires au prix de 15,00 \$ l'action, y compris 457 500 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice de l'option d'achat d'actions additionnelles. L'opération a généré un produit net de l'offre ultérieure et de l'exercice de l'option de surallocation d'environ 57,0 millions de dollars, déduction faite des remises et commissions de 3,2 millions de dollars et des frais d'émission totalisant environ 0,7 million de dollars. Dans le cadre de cet offre, Collectis SA a acheté 550 000 actions ordinaires pour une valeur de 8,3 millions de dollars, dont le produit est inclus dans le produit net d'environ 57,0 millions de dollars. Les transactions avec les filiales comprennent également l'exercice de 592 342 options de souscriptions d'actions de Calyxt au cours de la période pour un montant de 2,4 millions de dollars, partiellement compensé par l'achat par Collectis, le 14 juin 2018, de 63 175 actions ordinaires de Calyxt auprès d'employés et de non-employés de Calyxt et Collectis au prix de 19,49 \$ par action (soit le cours de clôture publié sur le Nasdaq Global Market le 14 juin 2018) pour 1,2 millions de dollars.

(*) Les comptes consolidés 2017 ont été retraités pour les besoins de l'application de la norme IFRS15. La réconciliation entre les comptes consolidés publiés lors des exercices précédents et les comptes consolidés 2018 est disponible dans la note 2.3.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DECEMBRE 2018

Note 1. La Société

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos produits candidats, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, c'est à dire qu'elles sont conçues à partir de cellules provenant de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, et cherchons, par ailleurs, à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Note 2. Principales méthodes comptables

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 mars 2019.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains. Voir Note 2.2.

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS.

Les normes internationales d'information financière comprennent les normes IFRS, les normes comptables internationales (International Accounting Standards - IAS) ainsi que les interprétations du Comité d'interprétation des normes (Standard Interpretation Committee - SIC) et du Comité d'interprétation des IFRS (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC). Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Application de nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes

Le Groupe applique les normes et les amendements aux normes suivantes depuis le 1er janvier 2018, mais sont sans impact significatif sur les états financiers consolidés (voir Note 2.3 pour l'adoption d'IFRS15) :

- IFRS 9 « Instruments financiers » (applicable à partir du 1er janvier 2018)
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » (applicable à partir du 1er janvier 2018)
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » (applicable à partir du 1er janvier 2018)

Normes, interprétations et amendements publiés mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Les amendements et modifications aux normes ci-dessous sont applicables pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2019. Le Groupe estime que l'adoption de ces amendements et modifications aux normes n'aura pas d'impact significatif sur le compte de résultat, la situation financière ou les flux de trésorerie.

- Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » (applicable à partir du 1er janvier 2019)
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » (applicable à partir du 1er janvier 2019)

La norme IFRS 16 « Contrats de Location » est applicable à partir de l'exercice 2019. L'application de ce texte conduira à reconnaître au bilan tous les engagements de location, sans distinction entre contrats de « location simple » et contrats de « location-financement ». Les travaux liés à la première application de cette norme, au 1er janvier 2019, se sont poursuivis durant l'exercice. Au terme de la phase de recensement des contrats de location pour l'ensemble du Groupe, leur analyse au regard des critères du nouveau texte a été réalisée (identification d'un contrat de location, appréciation de la durée du contrat, évaluation et détermination des taux d'actualisation, etc.). Sur base de la méthode rétrospective simplifiée, le principal impact attendu sur les comptes consolidés est une augmentation d'environ \$35 millions de dollar à \$45 millions de dollars des «droits d'utilisation» à l'actif du bilan et des dettes de location au titre des contrats dans lesquels le Groupe est preneur et actuellement qualifiés de contrats de «location simple». Ils concernent principalement des immeubles de bureaux, laboratoires, production et stockage. Les engagements liés à ces contrats sont aujourd'hui présentés dans les engagements hors bilan (cf. Note 18 Obligations contractuelles) des contrats de location qui sont présentés sans impact du taux d'actualisation. Au compte de résultat, l'application de cette norme entrainera une diminution des charges de loyers au titre des contrats de « location simple » et une augmentation des dotations aux amortissements et charges financières.

2.2 Modification de la monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont présentés en dollars, ce qui diffère de la monnaie fonctionnelle de Collectis S.A., à savoir l'euro. Nous avons décidé de changer la monnaie de présentation de l'euro vers le dollar au troisième trimestre 2017, avec effet rétrospectif. Nous pensons que ce changement améliorera la comparaison avec les pairs qui présentent pour la majorité d'entre eux leurs états financiers en dollars.

Les effets du changement de monnaie de présentation sur la comparaison des états financiers consolidés sont les suivants :

- Les différents éléments d'actif et de passif en dollars correspondent aux montants publiés en euros convertis au taux de change quotidien de référence de la Banque centrale européenne (BCE) pour les échanges dollar / euro (tels que publiés par la Banque de France) à la fin de la période. La même méthodologie est appliquée pour total des capitaux propres. Par conséquent, la modification de la monnaie de présentation des états financiers consolidés n'a pas d'incidence sur les éléments d'actif et de passif en dollars ni sur le total des capitaux propres. Les transactions sur les capitaux propres effectuées en 2015 et 2016 sont converties aux taux de change historiques au lieu des taux de clôture de la période. La perte nette pour 2015 et 2016 est convertie au taux de change moyen pour la période concernée. L'impact compensé de ces derniers éléments est inclus dans l'ajustement des écarts de conversion.
- Le recalcul des écarts de conversion a un effet sur la répartition du total des capitaux propres pour les périodes présentées entre les écarts de conversion et les autres composantes des

capitaux propres et le montant des autres éléments du résultat global, tels qu'indiqués dans les tableaux suivants :

Au 31 décembre 2016	Etats financiers consolidés historiques (en milliers d'euros)	Etats financiers consolidés historiques convertis (a) (en milliers de dollars)	Retraitements (b)	Etats financiers consolidés publiés (en milliers de dollars)
Total actifs non courants	17 963	18 935	-	18 935
Total actifs courants	296 459	312 498	-	312 498
TOTAL DE L'ACTIF	314 422	331 432	-	331 432
Capitaux propres				
Capital	1 767	1 862	470	2 332
Primes et réserves consolidées	254 834	268 622	24 432	293 054
Actions propres	(307)	(324)	(92)	(416)
Ecart de conversion	2 500	2 635	(24 810)	(22 174)
Total des capitaux propres - part du Groupe	258 794	272 795	-	272 795
Intérêts minoritaires	1 779	1 876	-	1 876
Total capitaux propres	260 573	274 671	-	274 671
Total passifs non courants	560	590	-	590
Total passifs courants	53 288	56 171	-	56 171
TOTAL DU PASSIF	314 421	331 432	-	331 432

(a) Conversion au taux de change de référence quotidien de clôture de la BCE (tels que publiés par la Banque de France) à la fin de la période, soit 0,94867 euro pour 1 dollar.

(b) Différences entre les taux de change historiques et le taux de change de référence quotidien de clôture pour les échanges dollar / Euro (tel que publié par la Banque de France) à la fin de la période soit 0,94867 euro pour 1 dollar.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015	Etats financiers consolidés historiques (en milliers d'euros)	Etats financiers consolidés historiques convertis (en milliers de dollars) (a)	Retraitements	Etats financiers consolidés publiés (en milliers de dollars)
Total Revenus	56 385	62 565	-	62 565
Total charges opérationnelles	(84 309)	(93 549)	-	(93 549)
Résultat opérationnel	(27 924)	(30 984)	-	(30 984)
Résultat financier	7 550	8 378	-	8 378
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
Résultats des activités poursuivies	(20 373)	(22 606)	-	(22 606)
Résultats des activités destinées à être cédées	-	-	-	-
Résultat net de la période	(20 373)	(22 606)	-	(22 606)

(a) Conversion à la moyenne du taux de change de référence quotidien de la BCE pour les échanges dollar/Euro (tel que publié par la Banque de France) pour la période annuelle, soit 0,90121 euro pour 1 dollar en 2015.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	Etats financiers consolidés historiques (en milliers d'euros)	Etats financiers consolidés historiques convertis (en milliers de dollars) (a)	Retraitements	Etats financiers consolidés publiés (en milliers de dollars)
Total Revenus	51 007	56 444	-	56 444
Total charges opérationnelles	(111 824)	(123 746)	-	(123 746)
Résultat opérationnel	(60 818)	(67 302)	-	(67 302)
Résultat financier	42	46	-	46
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
Résultats des activités poursuivies	(60 776)	(67 255)	-	(67 255)
Résultats des activités destinées à être cédées	-	-	-	-
Résultat net de la période	(60 776)	(67 255)	-	(67 255)

(a) Conversion à la moyenne du taux de change de référence quotidien de la BCE pour les échanges dollar/Euro (tel que publié par la Banque de France) pour la période annuelle, soit 0,90366 euro pour 1 dollar en 2016.

Par convention et pour des raisons pratiques, les écarts ont été recalculés en position d'ouverture au 1^{er} janvier 2014 au lieu de la date de passage aux normes IFRS.

Les montants figurant dans les comptes de résultat et dans les tableaux de flux de trésorerie en dollars correspondent aux montants publiés en euros convertis à la moyenne du taux de change de référence quotidien de la BCE pour les échanges dollar/Euro (tel que publié par la Banque de France) pour la période annuelle.

Toutes les informations financières (sauf indication contraire) sont présentées en milliers de dollars.

Les états du bilan des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle différente du dollar américain sont convertis en dollars au taux de change de clôture (taux de change au comptant à la date de la clôture) et les états du compte de résultat, états du résultat global et les états des flux de trésorerie de ces entités consolidées sont convertis au taux de change moyen à la date de la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inclus dans les capitaux propres sous la rubrique « Gains et pertes enregistrés en capitaux propres » dans les états des variations des capitaux propres consolidés.

2.3 Application IFRS15

L'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » établit un cadre global pour déterminer si les produits provenant de contrats avec des clients doivent être comptabilisés, et, le cas échéant, à quel moment et quel montant comptabiliser. La norme remplace les dispositions en vigueur en matière de comptabilisation des produits, notamment IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». L'application de l'IFRS 15 est effective pour la présentation des comptes publiés à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les différentes catégories de contrats clients ont été revues, et sont les suivantes :

- Contrats de collaboration
- Contrats de licence

Collectis applique l'IFRS 15 à partir du 1^{er} janvier 2018 selon la méthode rétrospective. Cela entraîne un report de la reconnaissance de revenu de collaboration (notamment les paiements d'étapes) sur l'exercice 2015 avec un ajustement négatif dans les capitaux propres d'ouverture de 1,7 million de dollars au 1^{er} janvier 2016. Mis à part cet impact sur les capitaux propres d'ouverture, l'application d'IFRS 15 n'a pas d'impact ni sur les états financiers consolidés des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017.

en milliers de dollars	A la date du		
	1-janv.-16 publié	Retraitement IFRS 15	1-janv.-16 retraité
ACTIF			
Total actifs non courants	7 451	-	7 451
Total actifs courants	363 863	-	363 863
TOTAL DE L'ACTIF	371 314	-	371 314
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	2 323	-	2 323
Primes d'émission	509 938	-	509 938
Actions propres	(279)	-	(279)
Ecarts de conversion	(17 853)	34	(17 819)
Réserves	(185 120)	-	(185 120)
Résultat net, part du groupe	(22 796)	(1 775)	(24 571)
Capitaux propres, part du Groupe	286 212	(1 742)	284 471
Intérêts minoritaires	789	-	789
Total capitaux propres	287 002	(1 742)	285 260
Total passifs non courants	548	-	548
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	2 091	-	2 091
Fournisseurs et comptes rattachés	7 197	-	7 197
Revenus différés et passifs sur contrats	59 615	1 742	61 357
Provisions courantes	1 038	-	1 038
Autre passifs courants	13 823	-	13 823
Total passifs courants	83 765	1 742	85 506
TOTAL DU PASSIF	371 314	-	371 314

en milliers de dollars	A la date du		
	31-déc.-16 publié	Retraitement IFRS 15	31-déc.-16 retraité
ACTIF			
Total actifs non courants	18 935	-	18 935
Total actifs courants	312 498	-	312 498
TOTAL DE L'ACTIF	331 432	-	331 432
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	2 332	-	2 332
Primes d'émission	568 185	-	568 185
Actions propres	(416)	-	(416)
Ecarts de conversion	(22 174)	89	(22 085)
Réserves	(207 875)	(1 775)	(209 650)
Résultat net, part du groupe	(67 255)	-	(67 255)
Capitaux propres, part du Groupe	272 795	(1 686)	271 109
Intérêts minoritaires	1 876	-	1 876
Total capitaux propres	274 671	(1 686)	272 985
Total passifs non courants	590	-	590
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	1 730	-	1 730
Fournisseurs et comptes rattachés	9 722	-	9 722
Revenus différés et passifs sur contrats	38 929	1 686	40 615
Provisions courantes	594	-	594
Autre passifs courants	5 196	-	5 196
Total passifs courants	56 171	1 686	57 857
TOTAL DU PASSIF	331 432	-	331 432

en milliers de dollars	A la date du		
	31-déc.-17 publié	Retraitement IFRS 15	31-déc.-17 retraité
ACTIF			
Total actifs non courants	9 661	-	9 661
Total actifs courants	323 221	-	323 221
TOTAL DE L'ACTIF	332 882	-	332 882
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	2 367	-	2 367
Primes d'émission	614 037	-	614 037
Actions propres	(297)	-	(297)
Ecart de conversion	1 978	(143)	1 835
Réserves	(251 927)	(1 775)	(253 702)
Résultat net, part du groupe	(99 368)	-	(99 368)
Capitaux propres, part du Groupe	266 791	(1 919)	264 873
Intérêts minoritaires	19 113	-	19 113
Total capitaux propres	285 904	(1 919)	283 986
Total passifs non courants	3 443	-	3 443
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	21	-	21
Fournisseurs et comptes rattachés	9 460	-	9 460
Revenus différés et passifs sur contrats	26 056	1 919	27 975
Provisions courantes	1 427	-	1 427
Autre passifs courants	6 570	-	6 570
Total passifs courants	43 534	1 919	45 453
TOTAL DU PASSIF	332 882	-	332 882

	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant						Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
en milliers de dollars										
Solde au 1er janvier 2016 publié	35 178 614	2 323	509 938	(279)	(17 853)	(185 120)	(22 796)	286 212	789	287 002
Retraitement IFRS 15	-	-	-	-	34	-	(1 775)	(1 742)	-	(1 742)
Solde au 1er janvier 2016 retraité	35 178 614	2 323	509 938	(279)	(17 819)	(185 120)	(24 571)	284 471	789	285 260

	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant						Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
en milliers de dollars										
Solde au 1er janvier 2017 publié	35 335 060	2 332	568 185	(416)	(22 174)	(207 875)	(67 255)	272 795	1 876	274 671
Retraitement IFRS 15	-	-	-	-	89	(1 775)	-	(1 686)	-	(1 686)
Solde au 1er janvier 2017 retraité	35 335 060	2 332	568 185	(416)	(22 085)	(209 651)	(67 255)	271 109	1 876	272 984

en milliers de dollars	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant						Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
Solde au 1er janvier 2018 publié	35 960 062	2 367	614 037	(297)	1 978	(251 927)	(99 368)	266 791	19 113	285 904
Retraitement IFRS 15	-	-	-	-	(143)	(1 775)	-	(1 919)	-	(1 919)
Solde au 1er janvier 2018 retraité	35 960 062	2 367	614 037	(297)	1 835	(253 702)	(99 368)	264 873	19 113	283 986

	A la date du		
	31-déc.-16	Retraitement	31-déc.-16
	publié	IFRS15	retraité
	en milliers de dollars		
Revenus différés et passifs sur contrats	38 929	1 686	40 615
Total produits constatés d'avance	38 929	1 686	40 615

	A la date du		
	31-déc.-17	Retraitement	31-déc.-17
	publié	IFRS15	retraité
	en milliers de dollars		
Revenus différés et passifs sur contrats	26 056	1 919	27 975
Total produits constatés d'avance	26 056	1 919	27 975

2.4 Principes de consolidation

Principes comptables

Le Groupe contrôle toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation. Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement s'il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Un investisseur détient le pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il a des droits effectifs lui conférant la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, c'est à dire les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont substantiels sont pris en considération.

L'intégration globale d'une filiale dans les états financiers consolidés commence lorsque le groupe prend le contrôle de cette filiale, et cesse lorsque le groupe en perd le contrôle.

Les soldes bilanciers et transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le groupe (ci-après dénommé le « Groupe ») inclut Collectis S.A, Collectis Inc. et Calyxt, Inc.

Au 31 décembre 2018, Collectis S.A. détient 100% de Collectis, Inc. et approximativement 69,5% des actions ordinaires en circulation de Calyxt, Inc. Au 31 décembre 2017, Collectis S.A. détenait 100% de Collectis, Inc. et approximativement 79,7% des actions ordinaires en circulation de Calyxt, Inc.

Jusqu'au 25 juillet 2017, Collectis S.A. détenait 100% de Calyxt, Inc. Le 25 juillet 2017, Calyxt, Inc. a réalisé son introduction en bourse d'un montant total de 64,4 millions de dollars, avant déduction des commissions bancaires et tout autre frais associé à l'offre, suite à l'émission et l'enregistrement de 8 050 000 actions à 8 dollars par action. Le nombre d'actions offertes prend en compte l'exercice en totalité par les banques introductrices de leur option de surallocation et l'achat de 20 millions de dollars d'actions par Collectis S.A. Le 22 mai 2018, Calyxt Inc a finalisé une offre subséquente de ses titres. Calyxt Inc a vendu un total de 4 057 500 actions ordinaires au prix de 15,00 \$ l'action, y compris 457 500 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice de l'option d'achat d'actions additionnelles. L'opération a généré un produit net de l'offre ultérieure et de l'exercice de l'option de surallocation d'environ 57,0 millions de dollars, déduction faite des remises et commissions de 3,2 millions de dollars et des frais d'émission totalisant environ 0,7 million de dollars. Dans le cadre de cet offre, Collectis SA a acheté 550 000 actions ordinaires pour une valeur de 8,3 millions de dollars, dont le produit est inclus dans le produit net d'environ 57,0 millions de dollars.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 comprenaient Collectis S.A., Collectis, Inc., et Calyxt Inc.. Les deux filiales étaient détenues à 100% par Collectis S.A. au cours de cet exercice.

Intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires détiennent une participation de 20,3% de Calyxt Inc. au 31 décembre 2017. Ces intérêts minoritaires ont été générés lors de l'introduction en bourse de Calyxt Inc. Et l'offre subséquente de ses titres décrite ci-dessus.

2.5 Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère et soldes bilanciaux

Les transactions significatives en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Pour la conversion des transactions non significatives, nous utilisons le taux moyen du mois précédent. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés en résultat financier.

Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours moyen de la période.

Les gains et pertes résultant de la conversion de devises sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Enfin, les états financiers consolidés sont convertis en dollars en utilisant la méthode décrite dans la Note 2.2.

La différence d'impact des variations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie entre le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés s'explique principalement par les éléments suivants :

- l'écart entre le taux de change moyen et les taux de clôture appliqués aux flux de trésorerie de la période.
- l'écart entre les taux de change d'ouverture et le taux de change de clôture appliqué sur le solde d'ouverture de la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en dollars ; et
- l'impact de la conversion des états financiers de nos filiales américaines.

2.6 Recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de l'équipe dirigeante de la société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les notes annexes aux états financiers et sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs ; ainsi que sur les notes annexes relatives aux provisions pour risques. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les risques et incertitudes auxquels est exposé le Groupe sont présentés dans une note spécifique : Note 7.3 – Gestion des risques financiers.

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses, et les autres sources d'estimations à la date de clôture de l'exercice, qui présentent un risque d'engendrer un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et passifs pour les prochains exercices sont décrites ci-dessous. Pour définir ces hypothèses et estimations, le Groupe utilise des paramètres disponibles lors de la préparation des états financiers consolidés. Les circonstances existantes et les hypothèses de développement futur peuvent être amenées à évoluer avec les conditions du marché ou des circonstances qui sont indépendantes du groupe. Ces évolutions sont intégrées dans nos hypothèses au moment de leur apparition.

- Reconnaissance du revenu – Note 3.1 ;
- Rémunérations en actions – Note 15 ;
- Provisions pour risques et charges – Note 17.

Note 3. Informations concernant le compte de résultat consolidé

3.1 Chiffre d'affaires et autres produits

Principes comptables

Accords de collaboration et licences

La nouvelle norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Cette norme a été appliquée par Collectis selon la méthode rétrospective complète. Par conséquent, nous avons retraité le bilan d'ouverture 2017, soit le 1er janvier 2017. Veuillez-vous reporter à la note 2.3 pour plus de détails.

Selon IFRS 15, le chiffre d'affaires dont le montant correspond à la contrepartie à laquelle Collectis s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens et de services aux clients (et il collectera la contrepartie à laquelle elle aura droit). C'est-à-dire que le revenu est comptabilisé lorsque Collectis remplit une obligation de performance en transférant un bien ou un service distinct (ou un ensemble distinct de biens et / ou services) à un client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle de ces biens ou services. Depuis le 1er janvier 2017, l'application de cette norme a eu une incidence principalement sur la reconnaissance des jalons de nos contrats de collaboration.

Le Groupe a conclu des accords de collaboration en matière de recherche et de développement qui peuvent inclure des avances non remboursables, la vente de droits d'accès à la technologie, des paiements d'étape, des redevances et des remboursements de frais de recherches et développement. En outre, le Groupe concède à des tiers des licences sur sa technologie, ce qui peut faire partie des accords de collaboration de recherche et de développement.

Les avances non remboursables sont différées et comptabilisées en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration. Les ventes de technologie en vertu d'accords non résiliables, non remboursables et à prix fixes, sont comptabilisées une fois que la technologie est livrée à la contrepartie et que le Groupe ne dispose plus d'un accès exclusif à cette technologie.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque l'obligation de performance est atteinte et non plus lorsque le fait générateur est avéré, et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par le Groupe. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par le Groupe ou par le client ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord. Par conséquent, les paiements d'étape de nos accords de collaborations sont reconnus en revenus différés au bilan jusqu'à ce que l'obligation de performance soit atteinte.

Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, d'un pourcentage des ventes de produits réalisées. Comme nous n'avons aucun produit approuvé pour commercialisation, nous n'avons pas reçu de tels produits de redevances. La méthode retenue est la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Les remboursements de frais de recherche et développement sont reconnus selon les principes comptables décrits dans la section ci-dessous « Ventes de produits et de services ».

Les produits résultant des licences sont comptabilisés de façon proportionnelle sur la durée des accords de licences.

Vente de produits et de services

Les produits provenant de la vente de produits et de services sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou services rendus est transféré au client. Le Groupe propose également des services de recherche. Ces services sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les services sont fournis, soit en fonction du temps passé, soit de façon proportionnelle sur la durée du contrat en cas de paiement d'un montant fixe.

Crédit Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche (CIR) sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du CIR peuvent l'utiliser pour le paiement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées, ainsi que dans les trois années suivantes. Si le montant de l'impôt n'est pas suffisant pour couvrir le montant total du crédit d'impôt à la fin de la période de trois années, la différence est remboursée par l'État en trésorerie à l'entité. Si l'entreprise remplit certains critères en termes de ventes, d'effectifs ou d'actifs pour être éligible à la catégorie PME, elle peut demander le remboursement immédiat du CIR. Collectis SA remplit ces critères.

Le Groupe utilise le CIR pour les dépenses de recherche engagées au cours de chaque exercice et comptabilise le montant en « Autres produits » pour le même exercice. Le CIR est soumis à une vérification par l'administration fiscale française. Les intérêts moratoires ayant pour principal le CIR sont également enregistrés dans ce poste du compte de résultat.

Analyse des produits d'exploitation

Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2016	2017	2018
	en milliers de dollars		
Depuis la France	44 409	24 680	12 495
Depuis les USA	399	508	236
Chiffre d'affaires	44 808	25 188	12 731
Crédit d'Impôt Recherche	10 038	8 327	8 561
Subventions d'exploitation et	1 599	201	140
Autres revenus	11 637	8 528	8 701
Total revenus	56 444	33 715	- 21 432

Pour les exercices clos les 31 décembre 2018, 2017 et 2016, l'entité du Groupe ayant généré des revenus depuis la France est Collectis S.A.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2018, 2017 et 2016, l'entité du Groupe ayant généré des revenus depuis les Etats-Unis est Calyxt Inc.

Chiffre d'affaires par nature

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2016	2017	2018
	en milliers de dollars		
Reconnaissance des paiements initiaux	20 856	14 875	7 114
Autres revenus	21 035	7 945	3 383
Accords de collaboration	41 891	22 821	10 497
Produits de licences	2 771	2 270	2 142
Ventes de produits	145	97	92
Chiffre d'affaires	44 808	25 188	12 731

Notre chiffre d'affaires est principalement généré par l'activité thérapeutique du Groupe, avec nos contrats de collaborations signés avec Pfizer, Inc et Les Laboratoires Servier en 2014. En avril 2018, Pfizer a cédé certains actifs, dont le Contrat de Recherche et de Licence, à Allogene Therapeutics, Inc. (« Allogene ») (le « Contrat d'Apports Partiels d'Actifs »). Dans le cadre du Contrat d'Apports Partiels d'Actifs, Pfizer a cédé le Contrat de Collaboration de Recherche et de Licence à Allogene. Le chiffre d'affaires de l'activité plantes est généré grâce à des licences de technologie, et s'élève respectivement à 0,6 million de dollars, 0,5 million de dollars et 0,3 million de dollars pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Informations pour toutes les entités :

En 2018, deux clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client A avec 55 % et le client B avec 21 %.

En 2017, deux clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client A avec 11 % et le client B avec 69 %.

En 2016, deux clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client A avec 37 % et le client B avec 57% .

3.2 Charges opérationnelles

Principes comptables

La charge de redevances correspond aux coûts des accords de licence que le Groupe doit payer afin de bénéficier du droit d'exploiter les brevets concédés par des tiers. Selon les dispositions contractuelles, les charges sont basées soit sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé utilisant ces brevets, soit sur des redevances fixes annuelles.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts liés au personnel, aux fournitures et aux installations de laboratoire, ainsi que les honoraires versés aux non-salariés et à des entités menant des activités de recherche et développement pour le compte du Groupe. Elles comprennent également les frais associés à l'obtention de brevets. Les charges liées à la production de candidats médicaments sont reconnues selon leur utilisation du produit. Si les produits ne sont pas destinés à être utilisés dans des essais cliniques, nous enregistrons la charge à la réception du produit. Si les produits sont destinés à être utilisés dans le cadre des essais cliniques, la charge est reconnue à la délivrance du certificat de conformité du produit.

Les frais administratifs et commerciaux regroupent les fonctions de direction générale, de support administratif, de business développement, de propriété intellectuelle, de finance, des affaires juridiques et des ressources humaines. Les frais administratifs et commerciaux comprennent également les coûts liés aux installations et aux frais de service, d'autres services professionnels, les frais de recrutement et les frais liés au maintien de brevets.

Nous reclassons en frais de recherche et développement certaines charges enregistrées initialement affectées aux fonctions liées aux systèmes d'Information, aux ressources humaines, au business développement, aux affaires juridiques, à la propriété intellectuelle et à la direction générale en fonction du temps consacré par chaque employé ou personne travaillant pour le compte de la société, à des activités de recherche et développement.

Détail des charges opérationnelles par nature

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2016	2017	2018
	en milliers de dollars		
Coût des redevances	(1 777)	(2 620)	(2 739)
	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2016	2017	2018
	en milliers de dollars		
Recherche et développement			
Salaires et charges sociales	(11 924)	(12 986)	(16 452)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions	(3 851)	(1 088)	(99)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(33 207)	(23 832)	(18 057)
Charges de personnel	(48 982)	(37 906)	(34 608)
Achats et charges externes	(27 720)	(38 458)	(40 458)
Autres	(1 756)	(2 863)	(1 501)
Frais de recherche et développement	(78 458)	(79 227)	(76 567)
	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2016	2017	2018
	en milliers de dollars		
Frais administratifs et commerciaux			
Salaires et charges sociales	(4 978)	(7 019)	(11 373)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions	(3 130)	(881)	(29)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(25 415)	(26 586)	(19 161)
Charges de personnel	(33 523)	(34 486)	(30 563)
Achats et charges externes	(8 854)	(9 138)	(14 251)
Autres	(1 035)	(1 126)	(2 433)
Frais administratifs et commerciaux	(43 413)	(44 750)	(47 248)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2016	2017	2018
Charges de personnel			
	en milliers de dollars		
Salaires et charges sociales	(16 902)	(20 005)	(27 825)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions	(6 981)	(1 969)	(128)
Charge liée à aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	(58 622)	(50 418)	(37 218)
Charges de personnel	(82 505)	(72 392)	(65 171)

3.3 Produits et charges financiers

Principes comptables

Les produits et charges financiers sont principalement composés des éléments suivants :

- Produits d'intérêts des placements financiers (comptes de dépôts rémunérés ; comptes à terme, etc.) ;
- Charges d'intérêt relatives aux contrats de location financement ;
- Gains et pertes de change relatifs aux transactions en devises étrangères ;
- Autres produits et charges financiers essentiellement dérivés de la mise à la juste valeur de nos actifs financiers courants et de nos instruments dérivés.

Détail des produits et charges financiers

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2016	2017	2018
	en milliers de dollars		
Produits d'intérêts	1 630	1 974	6 787
Gains de change	4 832	1 185	13 597
Autres produits financiers	689	4 102	188
Total produits financiers	7 147	7 262	20 572
Charges d'intérêt sur opérations de financement	-	-	(39)
Charges d'intérêt relatives aux contrats de location financement	(7)	(4)	(7)
Pertes de change	(4 201)	(17 734)	(3 090)
Autres charges financières	(2 895)	(556)	(677)
Total charges financières	(7 101)	(18 294)	(3 813)
Résultat financier	46	(11 032)	16 758

L'augmentation de 27,8 millions de dollars du résultat financier entre les exercices 2017 et 2018 est principalement attribuable à la variation des gains et pertes de change nets (27,0 millions de dollars), l'augmentation des produits d'intérêts sur placements financiers (4,8 millions de dollars) partiellement compensées par la baisse de l'ajustement lié à la mise à la juste valeur des instruments dérivés de change (4,0 millions de dollars), inclus dans les autres produits et charges financiers.

La baisse de 11,1 millions de dollars du résultat financier entre les exercices 2016 et 2017 est principalement attribuable à la variation des gains et pertes de change nets (17,2 million de dollars) partiellement compensée par l'augmentation de l'ajustement lié à la mise à la juste valeur des

instruments dérivés de change (5,8 millions de dollars), la hausse des produits d'intérêts sur placements financiers (0,3 million de dollars) et autres écarts non significatifs.

3.4 Impôt sur les sociétés

Principes comptables

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les pertes fiscales pouvant être reportées prospectivement ou rétrospectivement peuvent également être comptabilisées en actifs d'impôts différés. Les taux d'imposition applicables à la clôture sont utilisés pour déterminer les impôts différés. Un actif d'impôts différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour les récupérer. Le Groupe n'a pas enregistré d'actifs d'impôts différés nets dans ses états financiers.

Preuve d'impôt

	For the year ended December 31,		
	2016	2017	2018
	en milliers de dollars		
Résultat avant impôt	(67 255)	(103 683)	(88 333)
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%	23,66%
Charge d'impôt théorique	23 156	35 698	20 901
Variations d'impôt :			
Différences permanentes	124	293	832
Crédit d'impôt recherche	3 082	2 926	2 079
Charge liée aux rémunérations en actions et autres ajustements IFRS	(20 184)	(8 297)	(8 065)
Non reconnaissance d'IDA sur déficits reportables liés aux pertes fiscales et aux différences temporaires	(6 158)	(30 713)	(15 652)
Autres différences	(20)	92	(95)
Charge d'impôt comptabilisée	-	-	-
Taux effectif d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la Loi sur les réductions d'impôt et les emplois (la « Loi »). Nous soulignons l'impact de la réforme fiscale sur les obligations fiscales de nos filiales américaines et sur leurs actifs et passifs d'impôts différés. Depuis leur création, nos filiales américaines ont enregistré des pertes et devraient continuer à enregistrer des pertes à l'avenir. Par conséquent, nos filiales américaines n'ont pas de bénéfice imposable. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour tenir compte des différences entre les résultats comptables et les résultats fiscaux en appliquant les taux et les lois en vigueur. Historiquement, nos filiales américaines ont utilisé le taux statutaire fédéral de 34% pour estimer les impacts d'impôt différé et, à l'avenir, elles prévoient utiliser un taux de 21% adopté dans la Loi.

En France, nous anticipons d'appliquer sur nos reports déficitaires un taux d'imposition sur les bénéfices de 25% suite à l'application la loi de finances 2018.

Nous constatons une provision pour dépréciation lorsqu'il est peu probable que nous réalisons une partie des actifs d'impôt différé. Historiquement, nous avons enregistré une provision pour dépréciation couvrant la totalité des actifs d'impôt différé en raison de l'incertitude selon laquelle un revenu imposable suffisant sera généré pour utiliser les actifs d'impôt différé. Par conséquent, nous n'avons pas tenu compte des avantages de ces actifs d'impôt différé dans ces états financiers. À l'avenir, avec le taux d'imposition inférieur adopté dans la Loi, la possibilité d'utiliser l'actif d'impôt différé devient encore moins probable. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de la Loi aura une incidence importante sur nos états financiers, puisque tous les actifs d'impôt différé nets sont entièrement provisionnés.

Impôts différés actifs et passifs

	Au 31 décembre		
	2016	2017	2018
	en milliers de dollars		
Déficits reportables	41 985	51 640	65 555
Engagement de retraite et assimilés	193	548	569
Contrats de location	(54)	(12)	(4)
Dépréciation d'actifs	14	10	10
Reconnaissance du revenu	-	-	200
Autres	894	604	491
Variation de la dotation aux IDA	(43 032)	(52 790)	(66 823)
Total	-	-	-

Au 31 décembre 2018, les sociétés françaises du Groupe totalisent des reports déficitaires à hauteur de 186 millions de dollars contre 144 millions de dollars au 31 décembre 2017 et 87 millions de dollars au 31 décembre 2016. Ces reports peuvent être imputés sur les bénéfices fiscaux futurs dans la limite d'un million d'euros par an, et pour 50% du bénéfice au-delà de cette limite. Les reports déficitaires peuvent être indéfiniment reportés.

Le montant des reports déficitaires pour les sociétés américaines du Groupe est de 86 millions de dollars au 31 décembre 2018 contre 62 millions de dollars au 31 décembre 2017 et 42 millions de dollars au 31 décembre 2016. Les périodes de report d'impôt sont les suivantes : 32,0 millions de dollars n'expirent pas ; le reste expire en 2032 et au-delà.

3.5 Secteurs opérationnels

Principes comptables

Les secteurs opérationnels représentent des composantes de Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont à la disposition du Comité de Management et de Décision Opérationnelle (CMDO ou COMEX) afin d'évaluer les performances et d'allouer les ressources.

Le COMEX de Collectis est composé des personnes suivantes:

- Le Président du conseil d'administration et Directeur Général;
- Le Directeur des opérations ;
- Le Vice-Président exécutif responsable des opérations techniques ;
- Le Directeur scientifique ;
- Le Directeur financier ;
- Le Directeur juridique ;
- Le Senior Vice-Président Recherche & Développement (jusqu'au 7 février 2019) ;
- Le Directeur médical (jusqu'au 28 février 2019) ;
- Le Directeur des affaires règlementaires.

Nous avons défini nos opérations et les dirigeons en deux secteurs opérationnels distincts qui recouvrent les domaines suivants :

- **Thérapeutique** : ce secteur est focalisé sur le développement de (i) produits dans le domaine de l'immuno-oncologie et (ii) sur des thérapies de pointe pour guérir d'autres maladies chez l'homme. Notre démarche est basée sur notre expertise technique dans les domaines de la modification génique et des Récepteurs Antigènes Chimériques (CARs). Toutes ces activités sont opérées par la société Collectis S.A. et Collectis, Inc. Nos activités sont incluses dans le secteur Thérapeutique qui englobe également la direction de la recherche et développement ainsi que nos fonctions support.
- **Plantes** : ce secteur est dédié au développement d'ingrédients alimentaires plus sains et à la production de cultures plus avantageuses d'un point de vue agricole, par l'application des technologies d'ingénierie du génome. Cette activité est opérée par notre filiale américaine Calyxt, Inc., dont le siège est actuellement situé à Roseville, Minnesota.

Il y a des transactions entre les deux secteurs opérationnels. Ces transactions incluent notamment l'allocation de frais généraux Groupe par Collectis S.A. vers ses filiales ainsi que des frais de recherche et développement aux secteurs opérationnels.

En ce qui concerne les frais généraux Groupe, Collectis S.A. fournit à Calyxt, Inc. des prestations juridiques, d'administration des ventes, de comptabilité et de finances, de relation avec les investisseurs, de propriété intellectuelle, de communication, de ressources humaines et informatiques. Ces transactions inter-secteurs sont en général imputées sur la base de contrats de service signés entre nos entités légales. Selon le type de service concerné, nous appliquons au coût de ces services une marge comprise entre zéro et 10 %. Nous appliquons des intérêts aux secteurs opérationnels à un taux basé sur l'Euribor 12 mois plus 5 %.

Les revenus inter-secteurs incluent les transactions entre segments. Les transactions intra-segment sont éliminées au sein des résultats du segment et les transactions inter-segment sont éliminées dans la consolidation ainsi que dans les indicateurs clés de performance par segment.

Les informations financières relatives à nos secteurs opérationnels figurent ci-après. La mesure de la performance de ces secteurs est basée sur les données du compte de résultat telles que le chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, les dépenses de recherche et développement, les frais administratif et commerciaux, les coûts de redevance et autres produits et charges opérationnels et le résultat opérationnel (sans l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie). Le COMEX n'a pas à sa disposition d'éléments permettant d'analyser le bilan par secteur ou par région.

Le résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis S.A. n'est pas un agrégat calculé en accord avec le référentiel IFRS. Il exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous considérons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les

états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités basées en partie sur cet agrégat financier.

Le résultat net inclut l'impact des opérations entre les secteurs alors que les opérations intra-segments sont éliminées.

Détail des indicateurs de performance clés par secteur opérationnel

en milliers de dollars	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016			Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017			Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018		
	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	399	44 409	44 808	508	24 680	25 188	236	12 495	12 731
Autres produits	186	11 450	11 637	239	8 290	8 528	178	8 523	8 701
Chiffre d'affaires externe et autres produits	585	55 859	56 444	747	32 969	33 715	414	21 018	21 432
Coût des redevances	(468)	(1 309)	(1 777)	(390)	(2 230)	(2 620)	(595)	(2 144)	(2 739)
Frais de recherche et développement	(4 112)	(74 345)	(78 458)	(6 057)	(73 170)	(79 227)	(8 638)	(67 929)	(76 567)
Frais administratifs et commerciaux	(4 809)	(38 603)	(43 413)	(13 143)	(31 607)	(44 750)	(21 067)	(26 180)	(47 248)
Autres produits et charges d'exploitation	(6)	(93)	(99)	6	225	232	(50)	81	31
Total charges d'exploitation	(9 395)	(114 351)	(123 746)	(19 584)	(106 782)	(126 366)	(30 351)	(96 172)	(126 523)
Résultat opérationnel avant impôt	(8 810)	(58 492)	(67 302)	(18 837)	(73 813)	(92 650)	(29 937)	(75 154)	(105 091)
Résultat financier	87	(41)	46	-	(11 032)	(11 032)	1 420	15 339	16 758
Résultat net	(8 722)	(58 533)	(67 255)	(18 837)	(84 846)	(103 683)	(28 517)	(59 816)	(88 333)
Intérêts minoritaires	-	-	-	4 315	-	4 315	9 640	-	9 640
Résultat net, part du Groupe	(8 722)	(58 533)	(67 255)	(14 522)	(84 846)	(99 368)	(18 877)	(59 816)	(78 693)
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	477	32 731	33 208	967	22 623	23 590	838	16 852	17 689
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	621	24 793	25 414	4 990	20 345	25 335	5 218	11 655	16 873
Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe	1 098	57 524	58 622	5 957	42 967	48 924	6 056	28 507	34 563
Résultat net ajusté, part du Groupe	(7 625)	(1 009)	(8 633)	(8 565)	(41 877)	(50 443)	(12 821)	(31 309)	(44 130)
Amortissements et dépréciations	(345)	(1 866)	(2 211)	(551)	(2 820)	(3 371)	(637)	(1 740)	(2 377)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	10 410	4 164	14 573	792	1 849	2 642	1 871	3 040	4 911
Dépréciation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	(798)	(798)	-	-	-

Réconciliation du compte de résultat du secteur opérationnel « Plantes »

Calyxt Inc., la filiale plante de Collectis S.A. constituant le segment Plantes, est une entité américaine et prépare à ce titre ses états financiers conformément aux normes comptables américaines (U.S. GAAP). Cependant, la note « Secteurs opérationnels » ci-dessus est établie conformément aux normes IFRS. Les réconciliations entre les résultats opérationnels du secteur Plantes, tel que publié dans la note « Secteur opérationnel », et les résultats opérationnels de Calyxt, Inc. « Entité seule » en normes américaines sont présentées ci-après.

Réconciliation du compte de résultat du secteur opérationnel « Plantes » pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018							
En milliers de dollars	Compte de résultat consolidé - Secteur Plantes (IFRS)	Difference IFRS/US GAAP : Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (1)	Difference IFRS/US GAAP : Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (1)	Transactions Intercompanies (2)	Reclassements (3)	Autres (4)	Calyxt Inc, Entité seule (Normes Américaines)
Chiffre d'affaires externe et autres produits	414	-	-	-	(177)	-	236
Frais de recherche et développement	(8 638)	1 205	(630)	-	(1 783)	-	(9 846)
Frais administratifs et commerciaux	(21 067)	7 506	(3 756)	(3 090)	1 245	657	(18 505)
Coût des redevances et autres produits et charges d'exploitation	(645)	-	-	(71)	716	-	-
Total charges d'exploitation	(30 350)	8 711	(4 386)	(3 161)	177	657	(28 351)
Résultat opérationnel avant impôt	(29 937)	8 711	(4 386)	(3 161)	-	657	(28 115)
Résultat financier	1 420	-	-	51	-	(1 244)	218
Résultat net	(28 517)	8 711	(4 386)	(3 110)	-	(587)	(27 897)

Réconciliation du compte de résultat du secteur opérationnel « Plantes » pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

En milliers de dollars	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017						
	Compte de résultat consolidé - Secteur Plantes (IFRS)	Rémunération fondée sur les actions Calyxt Difference IFRS/US GAAP : Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (1)	Rémunération fondée sur les actions Calyxt et Collectis Difference IFRS/US GAAP : Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (1)	Transactions Inter-companies (2)	Reclassements (3)	Autres (4)	Calyxt Inc, Entité seule (Normes Américaines)
Chiffre d'affaires externe et autres produits	747	-	-	167	(405)	(1)	508
Frais de recherche et développement	(6 057)	1 134	(6 086)	-	(563)	16	(11 556)
Frais administratifs et commerciaux	(13 143)	6 316	(6 006)	(2 501)	436	157	(14 741)
Coût des redevances et autres produits et charges d'exploitation	(384)	-	-	(114)	504	(7)	-
Total charges d'exploitation	(19 584)	7 450	(12 092)	(2 615)	378	166	(26 297)
Résultat opérationnel avant impôt	(18 837)	7 450	(12 092)	(2 448)	(27)	165	(25 789)
Résultat financier	-	-	-	(1)	27	(218)	(191)
Résultat net	(18 837)	7 450	(12 092)	(2 449)	-	(53)	(25 980)

Réconciliation du compte de résultat du secteur opérationnel « Plantes » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016							
En milliers de dollars	Compte de résultat consolidé - Secteur Plantes (IFRS)	Rémunération fondée sur les actions Calyxt Différence IFRS/US GAAP : Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (1)	Rémunération fondée sur les actions Calyxt et Collectis Différence IFRS/US GAAP : Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (1)	Transactions Inter-companies (2)	Reclassements (3)	Autres (4)	Calyxt Inc, Entité seule (Normes Américaines)
Chiffre d'affaires externe et autres produits	585	-	-	131	(317)	-	399
Frais de recherche et développement	(4 112)	477	(928)	-	(1 058)	(17)	(5 638)
Frais administratifs et commerciaux	(4 809)	621	(20)	(3 444)	945	37	(6 670)
Coût des redevances et autres produits et charges d'exploitation	(474)	-	-	(155)	430	(1)	(200)
Total charges d'exploitation	(9 395)	1 098	(948)	(3 598)	317	19	(12 508)
Résultat opérationnel avant impôt	(8 810)	1 098	(948)	(3 468)	-	19	(12 109)
Résultat financier	87	-	-	(64)	-	(1)	23
Résultat net	(8 722)	1 098	(948)	(3 532)	-	18	(12 086)

Remarques :

1. Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions sans impact sur la trésorerie :

Rémunération fondée sur les actions Calyxt : En IFRS, la charge liée aux rémunérations fondées sur les actions sans impact sur la trésorerie est comptabilisée pour les plans d'attributions d'options de souscription d'actions et les autres plans émis par toutes les entités du groupe consolidé. La juste valeur à la date d'attribution des options de bons de souscription d'actions et des actions gratuites attribuées aux salariés est comptabilisée en charges de personnel pendant la période d'acquisition des droits. En normes américaines, les dépenses liées aux options de souscription d'actions de Calyxt, Inc. accordées en 2014, 2015 et 2016 dans le cadre du plan d'intéressement existant et en 2017 dans le cadre du plan Omnibus ne sont reconnues que lors d'un événement déclencheur tel que défini par le plan ou d'une Introduction en bourse de Calyxt Inc. le 25 juillet 2017.

Rémunération fondée sur les actions Collectis : Depuis l'exercice 2016, Collectis alloue la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions en fonction de la société dont le capital est concerné par ces attributions, car nous considérons que ces instruments sont une compensation pour l'implication dans la performance de la société. En pratique, toute la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions Collectis S.A. est maintenant enregistrée dans le secteur opérationnel Thérapeutique, même si des employés Calyxt, Inc. sont concernés par un plan d'attributions d'options de souscription d'actions. Les charges liées à ces plans ont été comptabilisées dans les états financiers de Calyxt Inc. « Entité seule » préparés selon les Normes américaines.

2. Opérations inter-secteur : Elles concernent principalement les frais de gestion facturés par Collectis S.A. (Thérapeutique) à Calyxt, Inc. (Plantes). Elles sont éliminées dans les états financiers consolidés et dans les principaux indicateurs de performance par chaque secteur, mais elles sont incluses dans les comptes de Calyxt, Inc. « Entité seule ».
3. Reclassements : Le classement des dépenses est différent entre les états financiers consolidés de Collectis S.A. préparés selon les normes IFRS et les états financiers de Calyxt, Inc. préparés selon les normes américaines.
4. Autres : Cette catégorie inclut principalement le retraitement du contrat de vente et de relocation (« sale leaseback ») de Calyxt, Inc. pour son site de Roseville, Minnesota aux Etats-Unis qui est reconnu comme une location-financement en normes américaines et comme une location simple en normes IFRS.

Note 4. Test de perte de valeur des actifs

Principe comptable

Les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La valeur comptable fait l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an.

Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de cession et (ii) sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en charges au compte de résultat pour ramener la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par Collectis correspondent aux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique et Plantes.

Résultat des tests de perte de valeur des actifs

Au 31 décembre 2016 et 2018, nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels de chacune des UGT. En 2017, comme nous avons eu la volonté de rompre le bail de nos locaux de Montvale, New Jersey (Etats-Unis), nous avons enregistré une dépréciation des actifs corporels pour 0,8 million de dollars.

Note 5. Immobilisations incorporelles

Principe comptable

Activation des frais de développement

Conformément à la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que le Groupe peut démontrer que l'ensemble des critères suivants est rempli :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres nécessaires pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges de façon linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les postes du compte de résultat concernés par les amortissements des immobilisations incorporelles sont les frais de recherche et développement et les frais administratifs et

commerciaux, en fonction de la destination des immobilisations. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles qui ont été retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans ;
- Brevets : de la date d'acquisition jusqu' à la date d'expiration de la protection conférée par le brevet, soit un maximum de 20 ans.

Détail des immobilisations incorporelles

	Licences et brevets	Immobilisations en cours	Total
en milliers de dollars			
Valeur nette comptable au 1er janvier 2016	1 041	-	1 041
Changements de périmètre	-	-	-
Acquisitions d'actifs incorporels	212	439	652
Cessions d'actifs incorporels	(74)	-	(74)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(226)	-	(226)
Effets de change	(28)	(21)	(49)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	924	419	1 343
Valeur brute comptable en fin de période	2 256	419	2 675
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(1 332)	-	(1 332)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2017	924	419	1 343
Acquisitions d'actifs incorporels	6	135	141
Charges d'amortissement et de dépréciation	(231)	-	(231)
Effets de change	112	66	178
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	811	619	1 431
Valeur brute comptable en fin de période	2 571	517	3 190
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(1 759)	-	(1 759)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2018	811	619	1 431
Acquisitions d'actifs incorporels	14	103	117
Cessions d'actifs incorporels	(7)	-	(7)
Reclassement	6	-	6
Charges d'amortissement et de dépréciation	(217)	-	(217)
Effets de change	(30)	(31)	(61)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	577	691	1 268
Valeur brute comptable en fin de période	2 454	691	3 146
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(1 878)	-	(1 878)

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à la technologie d'électroporation acquise en 2011. Les acquisitions d'immobilisations en cours de 2016, 2017 et 2018 correspondent au développement en interne d'une technologie existante.

Note 6. Immobilisations corporelles

Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

• Bâtiments et autres aménagements extérieurs	10-20 ans
• Aménagements locatifs	5-10 ans
• Mobilier de bureau	10 ans
• Matériel de laboratoire	3-10 ans
• Matériel de bureau	5 ans
• Matériel informatique	3 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits et charges opérationnelles » du compte de résultat consolidé.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés linéairement en réduction des charges sur la durée du contrat de location.

Lorsqu'aux termes d'un contrat de location dont le Groupe est preneur, il apparaît que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont transférés par le bailleur au preneur, les actifs correspondants sont inscrits lors de leur première comptabilisation en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières courantes ou non-courantes.

Détail des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations techniques	Aménagements et autres	Immobilisations en cours	Total
en milliers de dollars					
Valeur nette comptable au 1er janvier 2016	2 072	2 897	340	182	5 490
Acquisitions d'actifs corporels	11 164	1 076	562	902	13 704
Cessions d'actifs corporels	-	(3)	(1)	(183)	(186)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(741)	(1 077)	(167)	-	(1 986)
Reclassement	-	3	(3)	-	-
Effets de change	(59)	(38)	(23)	(4)	(122)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	12 436	2 858	707	898	16 900
Valeur brute comptable en fin de période	15 085	10 634	1 104	898	27 721
Amortissements et dépréciations cumulés	(2 649)	(7 775)	(397)	-	(10 821)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2017	12 436	2 858	707	898	16 900
Acquisitions d'actifs corporels	718	701	203	878	2 501
Cessions d'actifs corporels	(9 243)	(103)	2	(109)	(9 453)
Reclassement	14	47	18	(79)	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(972)	(1 126)	(245)	(798)	(3 140)
Effets de change	206	127	68	18	418
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	3 159	2 505	753	809	7 226
Valeur brute comptable en fin de période	6 936	12 114	1 447	1 606	22 103
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 777)	(9 609)	(693)	(798)	(14 877)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2018	3 159	2 505	753	809	7 226
Acquisitions d'actifs corporels	879	1 622	1 820	1 942	6 263
Cessions d'actifs corporels	-	(49)	(690)	(426)	(1 164)
Reclassement	39	216	793	(1 053)	(6)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(758)	(854)	(478)	-	(2 091)
Effets de change	(90)	(46)	(27)	(25)	(188)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	3 229	3 393	2 172	1 247	10 041
Valeur brute comptable en fin de période	7 604	13 297	3 215	2 045	26 160
Amortissements et dépréciations cumulés	(4 375)	(9 903)	(1 043)	(798)	(16 119)

Aucun actif n'a été donné en garantie de passif financier. Il n'y a aucune réserve sur la propriété des actifs corporels en dehors de ceux qui font l'objet de contrats de location financière.

Au 31 décembre 2017, l'opération de vente et de relocation liée au terrain et à l'immeuble existant de Calyxt (valeur nette comptable de 9,2 millions de dollars) a été considérée comme une vente et un contrat de location simple.

Les actifs en cours concernent principalement les coûts relatifs à une nouvelle plateforme de production de matière première Collectis (0,3 million de dollars), les coûts relatifs à une nouvelle usine de produits finis aux Etats-Unis (0,3 million de dollars) et le reste est relatif à l'activité Plantes.

Pour l'année 2018, nous poursuivons également nos investissements en équipements de recherche et développement aux Etats-Unis et en France. Les acquisitions d'immobilisations corporelles reflètent les aménagements des sites de Calyxt et Collectis pour 2,5 millions de dollars et d'autres équipements pour 1,8 million de dollars.

Détail des locations financières

	Au 31 décembre	
	2017	2018
	En milliers de dollars	
Valeur brute	4 448	5 689
Amortissement	(4 366)	(4 329)
Valeur nette	82	1 360

Les locations financières concernent principalement des équipements de laboratoires et du matériel informatique.

Note 7. Actifs et passifs financiers

7.1 Principes comptables

La nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Collectis a choisi de ne pas retraiter les périodes comparatives 2016 et 2017, comme l'autorise la norme. Cette adoption n'a donné lieu à aucun ajustement dans les capitaux propres d'ouverture du Groupe au 1er janvier 2018.

IFRS 9 comprend trois phases: classement et évaluation des actifs et passifs financiers, dépréciation des actifs financiers et comptabilité de couverture. Collectis n'a pas été affecté par la nouvelle classification requise par la norme pour déterminer le mode de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers.

Actifs financiers

Au regard de la norme IFRS 9, Collectis détient:

- les actifs financiers évalués au coût amorti ou;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers non-courants sont évalués au coût amorti et correspondent aux dépôts et cautions liés à la location de nos locaux.

Les actifs financiers courants correspondent à des placements et sont évalués à la juste valeur par le résultat, soit la valeur nominale du placement ajustée à sa valeur journalière de marché.

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est égale au montant de la facture (la valeur nominale), sauf si les clauses de paiement contractuelles nécessitent de prendre en compte un ajustement significatif lié à l'effet de l'actualisation (au taux d'intérêt effectif). Par la suite, ces créances sont évaluées au coût amorti. Une provision pour dépréciation des comptes clients et autres débiteurs est comptabilisée si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. L'introduction d'un nouveau modèle de perte de dépréciation des actifs financiers selon IFRS 9 n'a pas eu d'impact significatif sur la comptabilisation initiale des créances clients et autres créances de Collectis. Les créances clients sont classées en actifs courants, sauf celles qui ont une échéance à plus d'un an après la date de clôture.

Les produits non perçus des subventions d'état liées aux travaux de recherche et développement sont comptabilisés dans les subventions à recevoir au cours de la période où les dépenses sujettes à subventions sont encourues et à condition qu'il n'y ait pas de doute sur le paiement de ces montants.

Passifs financiers

L'application de la norme IFRS 9 n'a aucun impact sur les procédures comptables de Collectis en matière de passifs financiers.

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et autres dettes courantes, ainsi que les avances remboursables.

Le Groupe comptabilise initialement les passifs financiers à la date de transaction, correspondant à la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par l'application du taux d'intérêt effectif du passif financier à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le montant des intérêts réellement payés impacte la valeur du passif financier.

Les avantages à court terme accordés aux salariés sont également inclus dans les passifs financiers. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

7.2 Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et de passifs financiers.

2017	Catégorie comptable		Valeur au bilan	Juste valeur
	Juste valeur par résultat	Coût amorti		
en milliers de dollars				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	-	1 004	1 004	1 004
Créances clients	-	2 753	2 753	2 753
Subventions à recevoir	-	9 524	9 524	9 524
Actifs financiers courants	40 602	-	40 602	40 602
Trésorerie et équivalents de trésorerie	256 380	-	256 380	256 380
Total actifs financiers	296 982	13 281	310 263	310 263
Dettes financières				
Emprunts et dettes financières non courants	-	13	13	13
Emprunts et dettes financières courants	-	21	21	21
Dettes d'exploitation	-	9 460	9 460	9 460
Autres passifs courants	-	6 570	6 570	6 570
Total dettes financières	-	16 064	16 064	16 064
en milliers de dollars				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	-	1 891	1 891	1 891
Créances clients	-	2 971	2 971	2 971
Subventions à recevoir	-	17 173	17 173	17 173
Actifs financiers courants	7	381	388	388
Trésorerie et équivalents de trésorerie	451 501	-	451 501	451 501
Total actifs financiers	451 508	22 416	473 924	473 924
Passifs financières				
Emprunts et dettes financières non courants	-	1 018	1 018	1 018
Emprunts et dettes financières courants	-	333	333	333
Dettes d'exploitation	-	15 883	15 883	15 883
Autres passifs courants	-	8 369	8 369	8 369
Total passifs financiers	-	25 603	25 603	25 603

7.3. Gestion des risques financiers

Nous sommes exposés aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de change

Une partie de nos revenus est générée dans des devises autres que l'euro. Bien que notre stratégie soit de privilégier l'euro dans nos transactions lorsque nous signons des contrats, certains accords ont été exprimés en dollars américains (essentiellement le contrat que nous avons conclu avec notre partenaire Pfizer).

Au 31 décembre 2017, 75% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains et 79% de nos actifs financiers courants et de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars. Au 31 décembre 2018, 66% de nos actifs financiers courants et notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars.

Au 31 décembre 2017, nous détenons les instruments dérivés libellés en dollars suivants :

2017	Nominal	Juste valeur	Maturité
		en milliers de dollars	
Contrats de vente à terme de dollars US	18 775	558	2018
Contrats d'achat à terme de dollars US	-	-	-
Total instruments dérivés		558	
Dont :			
Instruments dérivés actifs		558	
Instruments dérivés passifs		-	

L'application de la norme IFRS 9 n'impacte pas la politique de couverture de Collectis.

Au 31 décembre 2018, nous ne détenons pas d'instruments dérivés.

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée sur ces instruments dérivés.

Risque de liquidité

Nos dettes financières sont composées des dettes sur nos contrats de location financement pour 1,4 million de dollars au 31 décembre 2018.

Nous avons subi des pertes et cumulé des flux de trésorerie sur opérations d'exploitation négatifs depuis nos débuts en l'an 2000, et nous anticipons de nouvelles pertes pour les années à venir. Au 31 décembre 2018, le solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 451,5 millions de dollars.

Risque de taux d'intérêt

Nous sommes engagés dans une gestion prudente de notre trésorerie et équivalents de trésorerie, principalement en maintenant des dépôts et en souscrivant à des instruments financiers communs (comptes à terme à courte et moyenne échéance). Par ailleurs, le risque de taux d'intérêt sur notre trésorerie et équivalents de trésorerie et nos placements financiers est non significatif au vu de la qualité des institutions financières avec lesquelles nous travaillons.

Risque de crédit

Notre risque de crédit représente notre risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Nos

créances clients, nos subventions à recevoir et nos équivalents de trésorerie nous exposent au risque de crédit.

Notre politique est de limiter notre risque en contactant avec des tiers ayant de bonnes notations de crédit.

Note 8. Stocks

Principe comptable

Le stock est valorisé au plus faible du coût d'achat et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'achat est déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti.

Description des stocks

Au 31 décembre 2018 et 2017, les stocks correspondent respectivement à 275 milliers de dollars et 250 milliers de dollars de matières premières et de consommables de laboratoire (produits chimiques ou pharmaceutiques). Nous n'avons comptabilisé aucune provision pour dépréciation aux 31 décembre 2017 et 2018.

Note 9. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

Se reporter à la Note 7.1 pour les principes comptables relatifs aux créances clients et autres créances.

9.1 Clients et comptes rattachés

	A la date du	
	31-déc.-17	31-déc.-18
	en milliers de dollars	
Créances clients	3 079	3 353
Provisions pour pertes de crédit attendues	(326)	(382)
Créances clients nettes	2 753	2 971

Toutes les créances clients ont une échéance à moins d'un an. Les créances clients sont principalement relatives aux contrats de collaboration.

9.2 Subventions à recevoir

	A la date du	
	31-déc.-17	31-déc.-18
	en milliers de dollars	
Crédit d'impôt recherche	9 039	16 842
Autres subventions	1 812	1 598
Provision sur autres subventions	(1 326)	(1 266)
Total	9 524	17 173

Au 31 décembre 2017, les créances liées au crédit d'impôt recherche comprennent 8,2 millions de dollars liés à l'estimation du crédit d'impôt recherche 2017 de Collectis SA et le montant restant correspond principalement à des crédits d'impôt remboursables accordés par l'Etat américain.

Au 31 décembre 2018, les créances liées au crédit d'impôt recherche comprennent 8,0 millions de dollars liés au crédit d'impôt recherche 2017 et 7,8 millions de dollars liés au crédit d'impôt recherche de 2018 de Collectis S.A. Le montant restant s'explique par les crédits d'impôts remboursables accordés par l'Etat américain. Un contrôle fiscal sur le crédit d'impôt recherche a été initié sur les années 2014, 2015, 2016 et 2017. Nous ne croyons pas qu'une provision devrait être constituée à ce stade du contrôle.

La provision sur autres subventions correspond à une subvention, qui a été entièrement dépréciée en 2014.

9.3 Autres actifs courants

	A la date du	
	31-déc.-17	31-déc.-18
	en milliers de dollars	
TVA déductible	1 543	1 679
Avances et acomptes versés	8 304	10 985
Créances sociales et fiscales	873	244
Charges constatées d'avance et autres actifs courants	2 993	2 425
Total	13 713	15 333

Les avances et acomptes versés sont constitués principalement d'avances faites à nos sous-traitants au titre de travaux de recherche et développement. Elles correspondent principalement à des acomptes versés à des fournisseurs de matières premières biologiques et à des tiers participant à la fabrication de produits.

Au cours de l'exercice 2018, nous avons versé des avances pour certaines charges liées à la production des candidats médicaments UCART123, UCARTCS1 et UCART22 pour lesquels les livraisons sont prévues au cours des prochains mois.

Au 31 décembre 2018 :

- les charges constatées d'avances et les autres actifs courants comprennent (i) une charge différée de 2,1 millions de dollars relative au contrat de vente et relocation de Calyxt et (ii) d'autres actifs courants pour 0,3 million de dollars.
- les créances fiscales et sociales correspondent à 0,2 million de dollars de charges sociales.

Au cours de l'exercice 2017, nous avons versé des avances pour certaines charges liées à la production des candidats médicaments UCART123, UCARTCS1 et UCART22 pour lesquels les livraisons sont prévues au cours des prochains mois.

Au 31 décembre 2017 :

- les charges constatées d'avances et les autres actifs courants comprennent (i) une charge différée de 2,1 millions de dollars relative au contrat de vente et relocation de Calyxt, (ii) d'autres charges constatées d'avance pour 0,6 million de dollars et (iii) d'autres actifs courants pour 0,3 million de dollars.
- les créances fiscales et sociales correspondent à 0,6 million de dollars de créances fiscales et 0,3 million de dollars de charges sociales.

Note 10. Actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

A la date du 31 décembre 2017	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
	en milliers de dollars		
Actifs financiers courants	40 602	-	40 602
Trésorerie et équivalents de trésorerie	256 380	-	256 380
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	296 982	-	296 982

A la date du 31 décembre 2018	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
	en milliers de dollars		
Actifs financiers courants	388	-	388
Trésorerie et équivalents de trésorerie	451 501	-	451 501
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	451 889	-	451 889

10.1 Actifs financiers courants

Principes comptables

Les actifs financiers courants comprennent des comptes de trésorerie bloqués et d'autres actifs financiers courants.

Les comptes de trésorerie bloqués consistent en des dépôts pour garantir un permis de courtier en grains d'un an pour 50 millions de dollars conclu en juillet 2018 et également pour le contrat de vente et relocation de mobilier et d'équipement pour un montant de 1 444 millions de dollars. Sur les 1 444 millions de dollars, nous classons 331 millions de dollars en tant que comptes de trésorerie bloqué à court terme au 31 décembre 2018.

Les actifs courants financiers qui sont évalués à la juste valeur par résultat conformément à la norme IAS 39 sont les suivants :

- Les actifs financiers, y compris les dérivés incorporés que Collectis a choisi d'enregistrer à leur juste valeur par le résultat ;
- Les actifs financiers gérés sur la base de leur juste valeur ;
- Les instruments dérivés qui ne sont pas documentés comme opérations de couverture.

IFRS 13 – « Evaluation de la juste valeur » exige de prendre en compte les risques de contrepartie et de crédit propre lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Ce risque est estimé sur la base des données statistiques observables, accessibles au public.

Détail des actifs financiers courants

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur par résultat. Ils sont classés comme suit dans la hiérarchie de la juste valeur :

- les instruments de niveau 1 sont évalués en fonction de prix cotés sur des marchés actifs. Ils sont constitués de notes ayant comme sous-jacents des indices actions. Leur montant nominal s'élève à 40,3 millions de dollars et leur juste valeur s'élève à 39,7 millions de dollars au 31 décembre 2017.
- les instruments de niveau 2 sont évalués en référence à des données observables. Ils sont constitués d'accumulateurs à prime nulle. Leur valeur nominale est de 0,6 million de dollars et leur juste valeur s'élève à 0,6 million de dollars au 31 décembre 2017.

Il n'y a pas d'autres actifs financiers au 31 décembre 2018.

10.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principe comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus afin de répondre aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Les équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de SICAV et de dépôts à terme qui répondent à la définition d'équivalent de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

Détail de la trésorerie et équivalents de trésorerie

	A la date du	
	31-déc.-17	31-déc.-18
	en milliers de dollars	
Disponibilités	219 368	398 178
Valeurs mobilières de placement	13 026	13 248
Dépôts à terme	23 986	40 075
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	256 380	451 501

Les SICAV de trésorerie produisent des intérêts et sont disponibles du jour au lendemain. Les dépôts à terme sont basés sur des échéances à moins de trois mois et sont immédiatement disponibles selon des termes fixés.

Note 11. Passifs financiers

11.1 Détail des passifs financiers

	A la date du	
	31-déc.-17	31-déc.-18
	en milliers de dollars	
Contrats de location financement	13	1 018
Emprunts et dettes financières non courantes	13	1 018
Contrats de location financement	21	333
Emprunts et dettes financières courantes	21	333
Fournisseurs et comptes rattachés	9 460	15 883
Autres passifs courants	6 570	8 369
Total passifs financiers	16 064	25 603

L'évolution des fournisseurs et comptes rattachés est principalement due à l'augmentation des charges externes liée aux coûts de fabrication d'UCART 123, UCART22, UCARTCS1 et de nos autres produits candidats.

11.2 Echéancier des passifs financiers

A la date du 31 décembre 2018	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
		en milliers de dollars		
Contrats de location	1 350	333	1 018	-
Instruments dérivés	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	1 350	333	1 018	-
Fournisseurs et comptes	15 883	15 883	-	-
Autres passifs courants	8 369	8 369	-	-
Total passifs financiers	25 603	24 585	1 018	-

12. Autres passifs courants

	A la date du	
	31-déc.-17	31-déc.-18
	en milliers de dollars	
TVA à payer	9	291
Provisions liées aux charges de personnel	5 982	7 041
Autres	579	1 037
Total	6 570	8 369

Les provisions liées aux charges de personnel concernent les primes annuelles, les provisions pour congés payés et les charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions.

L'augmentation des provisions liées aux charges de personnel entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 est due principalement à une hausse des primes annuelles notamment lié à l'augmentation des effectifs en Etats-Unis et en France.

Au 31 décembre 2018, les autres passifs comprennent principalement les jetons de présence du conseil d'administration pour 0,3 million de dollar et les obligations au titre des subventions pour 0,3 million de dollars.

Au 31 décembre 2017, les autres passifs incluait des subventions à rembourser pour 0,3 million de dollars et d'autres variations immatérielles.

Note 13. Revenus et produits différés

Principes comptables

Comme indiqué dans la Note 3, les avances non remboursables reçues dans le cadre de nos contrats de collaboration sont enregistrées en revenus et produits différés, puis reconnus en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration.

Détail des Revenus et produits différés

	A la date du	
	31-déc.-17 retraité (*)	31-déc.-18
	en milliers de dollars	
Revenus différés et passifs sur contrats	27 975	20 454
Autres	0	299
Total produits constatés d'avance	27 975	20 754

Revenus différés

Depuis 2014, la majorité des revenus différés et passifs sur contrats correspondent aux contrats signés avec Les Laboratoires Servier et Pfizer. La période de recherche selon l'accord de collaboration avec Pfizer / Allogene Therapeutics a pris fin en juin 2018.

Autres

En décembre 2018, les autres produits différés correspondent au revenu différé de crédit d'impôt lié à la transaction de vente et relocation de Calyxt et comptabilisé sur la durée du contrat de location.

Note 14. Capital

14.1 Evolution du capital social

Principe comptable

Le capital est constitué d'actions ordinaires et d'actions à droit de vote double classées en capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	en milliers de dollars			en dollars
Au 1er janvier 2016	2 323	509 938	35 178 614	0,05
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA, BSPCE et attributions gratuites d'actions)	9	723	156 446	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	57 524	-	-
Au 1er janvier 2017	2 332	568 185	35 335 060	0,05
Augmentation de capital	26	-	466 950	-
Emission d'actions (BSA, BSPCE, option de souscription d'action et attributions gratuites d'actions)	9	2 921	158 052	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	42 968	-	-
Autres mouvements	-	(37)	-	-
Au 1er janvier 2018	2 367	614 037	35 960 062	0,05
Augmentation de capital	379	178 230	6 146 000	-
Emission d'actions (BSA, BSPCE, option de souscription d'action et attributions gratuites d'actions)	19	7 751	324 007	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	28 507	-	-
Au 31 décembre 2018	2 765	828 525	42 430 069	0,05

Evolution du capital en 2018

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, 6 146 000 actions ordinaires ont été émises lors d'une offre subséquente de titres pour un produit net de 178 611 687 \$, déduction faite des frais de souscription, des commissions et des frais du placement. 1 939 actions ordinaires ont été émises à l'exercice de 1 867 bons de souscription de parts de créateurs (BSPCE) pour un produit total de 14 112 \$. Lors de l'exercice de 322 068 options d'achat d'actions pour un produit total de 7 525 542 dollars, 322 068 actions ordinaires ont été émises et 160 000 bons de souscription d'actions (BSA) ont été souscrits pour un produit total de 230 629 \$.

Evolution du capital en 2017

Au cours des 12 mois de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 126 179 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de 121 492 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise pour un montant total de 2 173 058 dollars, 466 950 actions gratuites ont été converties en 466 950 actions ordinaires et 31 873 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de 31 873 options de souscription d'actions pour un montant de 734 234 dollars et à la souscription de 228 000 BSA pour un montant total de 252 171 dollars.

Evolution du capital en 2016

- Au cours des 12 mois de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons émis 156 446 actions ordinaires, résultant de l'exercice de 50 000 BSA, de l'exercice de 6 700 BSPCE et de l'acquisition définitive de 99 488 actions gratuites.

BSA 2011 :

Le 28 octobre 2011, utilisant une délégation de pouvoir accordée par l'Assemblée Générale tenue le même jour, nous avons émis 12 195 113 BSA (Bons de Souscription d'Actions) aux actionnaires de l'époque avec un ratio d'un BSA pour une action. La date limite d'exercice de ces BSA était fixée au 28 octobre 2014. A l'issue de cette opération nous avons émis 1 470 836 actions nouvelles correspondant à des fonds de 16,4 millions de dollars.

Droits de vote

Si un actionnaire détient ses actions avec une gestion au nominal depuis plus de deux ans, ces actions sont alors assorties d'un droit de vote double.

- Au 31 décembre 2018, nous avons 42 430 069 actions ordinaires en circulation, dont 5 016 911 étaient assorties d'un droit de vote double
- Au 31 décembre 2017, nous avons 35 960 062 actions ordinaires en circulation, dont 5 155 335 étaient assorties d'un droit de vote double.
- Au 31 décembre 2016, nous avons 35 335 060 actions ordinaires en circulation, dont 4 531 047 étaient assorties d'un droit de vote double.

En dehors de cela, aucune action ordinaire n'est assortie d'un droit de vote préférentiel ni d'aucune restriction.

14.2 Paiements fondés sur des actions

Les souscriptions d'actions consistent en bon de souscription d'action (BSA) attribués aux membres de notre conseil d'administration et à nos consultants.

Les titulaires d'options et de BSA peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé.

Date	Type	Nombre de options/bons/actions restants au 01/01/2018	Nombre de options/bons/actions attribués	Nombre de options/bons/actions exercés	Nombre de options/bons/actions annulés	Nombre de options/bons/actions restants au 31/12/2018	Nombre maximum de options/bons/actions pouvant être émis	Nombre maximum de options/bons/actions exerçables 31/12/2018
2/28/2008	BSPCE D	1 867	-	1 867	-	-	-	-
7/27/2010	BSPCE E	19 702	-	-	-	19 702	20 464	19 702
5/18/2015	Actions gratuites	15 600	-	-	-	15 600	15 600	-
3/24/2015	Options de souscriptions	1 749 055	-	-	18 409	1 730 646	1 730 646	1 622 458
3/27/2015	BSA	180 000	-	-	50 000	130 000	130 000	130 000
5/18/2015	BSA	50 000	-	-	-	50 000	50 000	50 000
9/8/2015	BSA	274 200	-	-	50 000	224 200	224 200	224 200
9/8/2015	Options de souscriptions	1 802 000	-	-	32 000	1 770 000	1 770 000	1 438 098
3/14/2016	BSA	187 200	-	-	40 175	147 025	147 025	98 017
3/14/2016	Options de souscriptions	1 945 948	-	127 828	32 849	1 785 271	1 785 271	1 192 064
10/28/2016	BSA	148 000	-	-	-	148 000	148 000	98 667
10/28/2016	Options de souscriptions	2 615 601	-	191 740	54 172	2 369 689	2 369 689	1 093 924
10/11/2017	BSA	240 000	-	-	40 000	200 000	200 000	66 667
10/11/2017	Options de souscriptions	1 220 000	-	-	37 500	1 182 500	1 182 500	297 500
10/8/2018	Actions gratuites	-	43 000	-	-	43 000	43 000	-
10/8/2018	Options de souscriptions	-	100 000	-	-	100 000	100 000	-
	Total	10 449 173	143 000	321 435	355 105	9 915 633	9 916 395	6 331 296

En 2018, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options de souscription d'actions et des actions gratuites (« Restricted Stock Units ») Calyxt, Inc. un intérêt de 3,1% au 31 décembre 2018 en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs, cadres dirigeants et consultants. La charge de rémunération pour 2018 s'est élevée à 3,3 millions de dollars (voir la Note 15).

En juin 2017, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options de souscription d'actions et des actions gratuites (« Restricted Stock Units ») Calyxt, Inc. représentant un intérêt de 12,9 % au 31 décembre 2017 en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs et cadres dirigeants. Les dépenses de rémunération pour 2017 se sont élevées à 6,7 millions de dollars (voir Note 15).

En avril 2016, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options de souscription d'actions représentant un intérêt de 6,1 % au 31 décembre 2017 en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs et cadres dirigeants. Les dépenses de rémunération pour 2017 se sont élevées à 0,6 million de dollars (voir Note 15).

14.3 Intérêts minoritaires

Le 25 juillet 2017, Calyxt, Inc. a réalisé son introduction en bourse d'un montant total de 64,4 millions de dollars, avant déduction des commissions bancaires et tout autre frais associé à l'offre, suite à l'émission et l'enregistrement de 8 050 000 d'actions à 8 dollars par action. Le nombre d'actions offertes prend en compte l'exercice en totalité par les banques introductrices de leur option de surallocation et l'achat de 20 millions de dollars d'actions par Collectis S.A. Le 22 mai 2018, Calyxt Inc a finalisé une offre subséquente de ses titres. Calyxt Inc a vendu un total de 4 057 500 actions ordinaires au prix de 15,00 \$ l'action, y compris 457 500 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice de l'option d'achat d'actions additionnelles. L'opération a généré un produit net de l'offre ultérieure et de l'exercice de l'option de surallocation d'environ 57,0 millions de dollars, déduction faite des remises et commissions de 3,2 millions de dollars et des frais d'émission totalisant environ 0,7 million de dollars. Dans le cadre de cet offre, Collectis SA a acheté 550 000 actions ordinaires pour une valeur de 8,3 millions de dollars, dont le produit est inclus dans le produit net d'environ 57,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, les intérêts minoritaires représentent 30,5% des actions de Calyxt.

Le tableau suivant décrit les informations relatives à chacune de nos filiales comportant des intérêts minoritaires :

	CALYXT	
	2017	2018
	en milliers de dollars	
Chiffre d'affaires	747	236
Résultat de la période	(18 837)	(28 517)
Résultat, part des minoritaires	(4 315)	(9 640)
Résultat global, autres	(5 856)	(5 373)
Résultat global	(24 693)	(33 891)
Résultat global, part des minoritaires	(4 723)	(10 330)
Actifs courants	59 753	97 735
Actifs non courants	2 072	4 539
Passifs courants	3 027	5 460
Passifs non courants	-	826
Actifs nets	64 852	95 987
Actifs nets, part des minoritaires	13 145	29 257

14.4 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été signé avec Natixis Securities en 2008. Ce contrat donne mandat à Natixis d'intervenir sur le marché pour le compte de Collectis, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres, en toute indépendance, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur.

Le paiement initial versé à Natixis Securities pour les besoins de ces transactions était de 0,4 million de dollars. Au 31 décembre 2017, 0,3 million de dollars sont classés dans la rubrique Actions propres et le solde est inscrit dans la rubrique Actifs financiers non courants du bilan consolidé.

En 2018, nous avons mis fin au contrat de liquidité.

Note 15. Paiements fondés sur des actions

15.1 Détail des attributions d'actions Collectis S.A.

Les titulaires d'options de souscriptions et de bons de souscriptions d'actions peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

La juste valeur des instruments de rémunération fondés sur des actions accordés est évaluée selon le modèle Black-Scholes. La détermination de la juste valeur à la date d'attribution des options selon un modèle d'évaluation des options est impactée par la juste valeur de nos actions ordinaires ainsi que par des hypothèses concernant un certain nombre d'autres variables complexes et subjectives. Ces variables comprennent la juste valeur de nos actions ordinaires, la durée de vie moyenne des options calculée avec la méthode simplifiée, la volatilité attendue du cours de l'action basée sur les cours historiques de l'action Collectis couvrant la durée de vie moyenne des options, les taux d'intérêts sans risque basés sur le rendement des obligations gouvernementales françaises de maturité équivalente à celle de la durée de vie moyenne des options. Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls. Le prix d'exercice des options peut être de 100% ou plus de la juste valeur de l'action cotée sur les marchés Euronext Growth à Paris et Nasdaq aux Etats-Unis à la date d'attribution. A compter de la date d'attribution, les options sont généralement acquises progressivement sur une période de 4 ans et expirent au bout de 10 ans.

Options de souscription d'actions

La juste valeur des options de souscription d'actions attribuées et les hypothèses utilisées dans le modèle Black-Scholes pour la déterminer sont les suivantes :

	2016	2017	2018
Juste valeur moyenne pondérée des options	10,53 €	14,30	8,89
Hypothèses :			
Taux d'actualisation	0,00% - 0,03%	0,03%	0,13%
Nombre d'actions exerçables par option	1	1	1
Prix d'exercice	17,90€ - 22,44€	22,57	24,80
Juste valeur à la date d'attribution	16,42€ - 22,48€	24,01	17,78
Volatilité attendue	62,8% - 63,2%	65,60%	63,30%
Durée de vie moyenne des bons	6,11 - 6,12	6,12	6,25
Condition d'acquisition	Présence	Présence	Présence
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive	Progressive

Suivi des attributions d'options de souscription d'actions :

	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Durée de vie moyenne contractuelle restante
Au 31 décembre 2016	1 355 680	33,75 €	8 436 255	25,43 €	9,09
Attribuées	-	-	1 220 000	22,57 €	
Exercées	-	-	(31 873)	20,40 €	
Annulées	-	-	(291 778)	22,19 €	
Au 31 décembre 2017	3 822 772	28,02 €	9 332 604	25,17 €	8,31
Attribuées	-	-	100 000	24,80 €	
Exercées	-	-	(319 568)	19,72 €	
Annulées	-	-	(174 930)	23,68 €	
Au 31 décembre 2018	5 644 044	27,47 €	8 938 106	25,39 €	7,32

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée était de 26,0 millions de dollars au 31 décembre 2018, 36,8 millions de dollars au 31 décembre 2017 et de 45,6 millions de dollars au 31 décembre 2016.

Bons de souscription d'actions

La juste valeur des bons de souscription d'actions attribués et les hypothèses utilisées dans le modèle Black-Scholes pour la déterminer sont les suivants :

	2016	2017
Juste valeur moyenne pondérée des bons	9,33 €	13,20
Hypothèses :		
Taux d'actualisation	0,00% - 0,04%	0,12%
Nombre d'actions exerçables par bon	1	1
Prix d'exercice	18,68€ - 27,37€	24,34
Juste valeur à la date d'attribution	16,42€ - 22,48€	24,95
Volatilité attendue	62,8% - 63,1%	64,70%
Durée de vie moyenne des bons	6	6
Condition d'acquisition	Présence	Présence
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive

Suivi des attributions de bons de souscription d'actions :

	Nombre de bons attribués	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Durée de vie moyenne contractuelle restante
Au 31 décembre 2016	315 928	23,00 €	1 027 261	25,91 €	7,78
Attribués	-	-	240 000	24,34 €	
Exercés	-	-	(126 179)	13,75 €	
Annulés	-	-	(40 113)	18,67 €	
Au 31 décembre 2017	469 436	28,80 €	1 100 969	27,23 €	8,20
Attribués	-	-	0	0,00 €	
Exercés	-	-	(1 867)	6,16 €	
Annulés	-	-	(180 175)	29,95 €	
Au 31 décembre 2018	687 252	27,74 €	918 927	26,74 €	7,22

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée était de 2,3 millions de dollars au 31 décembre 2018, 3,5 millions de dollars au 31 décembre 2017 et de 4,7 millions de dollars au 31 décembre 2016.

Actions gratuites

Les actions gratuites attribuées avant l'exercice 2018 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans suivie d'une période de conservation de deux ans pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de quatre ans pour les ressortissants étrangers. Les actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2018 sont soumises à une période d'acquisition d'un an suivie d'une période de conservation d'un an pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de deux ans pour les ressortissants étrangers.

Suivi des attributions d'actions gratuites :

	Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
En cours d'acquisition au 31 décembre 2016	492 550	27,16 €
Attribuées	0	0,00 €
Acquises	(466 950)	27,11 €
Annulées	(10 000)	28,17 €
En cours d'acquisition au 31 décembre 2017	15 600	28,17 €
Attribuées	43 000	17,78 €
Acquises	0	0,00 €
Annulées	0	0,00 €
En cours d'acquisition au 31 décembre 2018	58 600	20,55 €

La juste valeur des actions gratuites correspond à la juste valeur de l'action à la date d'attribution.

Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls.

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée était de 0,2 million de dollars au 31 décembre 2018, 2,6 millions de dollars au 31 décembre 2017 et de 7,3 millions de dollars au 31 décembre 2016.

15.2 Détail des attributions d'actions Calyxt, Inc.

Options de souscription d'actions

La juste valeur des options de souscription d'actions attribuées et les hypothèses utilisées dans le modèle Black-Scholes pour la déterminer sont les suivantes :

	2016	2017	2018
Juste valeur moyenne pondérée des options	\$1,11	\$4,00	\$9,09
Hypothèses :			
Taux d'actualisation	1,41%	1,96%	2,45% - 2,89%
Nombre d'actions exerçables par option	1	1	1
Prix d'exercice	\$3,59	\$13,29	\$14,24 - \$23,39
Juste valeur à la date d'attribution	\$3,59	\$13,29	\$14,24 - \$23,39
Volatilité attendue	30%	25%	40,86% - 57,22%
Durée de vie moyenne des bons	5,74	6,57	5,57 - 10,01
Condition d'acquisition	Présence	Présence	Présence
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive	Progressive

La juste valeur des instruments de rémunération fondés sur des actions est évaluée selon le modèle Black-Scholes. La détermination de la juste valeur à la date d'attribution des options selon un modèle d'évaluation des options est impactée par la juste valeur de nos actions ordinaires ainsi que par des hypothèses concernant un certain nombre d'autres variables complexes et subjectives. La volatilité attendue est basée sur la méthode des comparables.

La durée de vie moyenne représente la période à laquelle l'exercice des options de souscription d'actions est attendu. La durée de vie attendue est déterminée en se basant sur la méthode simplifiée.

Le taux d'intérêt sans risque est basé sur le rendement des bons du Trésor américain de maturité équivalente à celle de la durée de vie moyenne des options.

Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls.

Le prix d'exercice des options peut être de 100% ou plus de la juste valeur de l'action cotée sur le marché Nasdaq aux Etats-Unis à la date d'attribution. A compter de la date d'attribution, les options sont généralement acquises progressivement sur une période de 6 ans et expirent au bout de 10 ans. Certaines attributions réalisées avant l'introduction en bourse renfermaient des dispositions d'acquisition accélérées si certains événements se produisaient tels que définis dans la convention.

Suivi des attributions d'options de souscription d'actions :

	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Durée de vie moyenne contractuelle restante
Au 31 décembre 2016	0	\$0,00	1 931 248	\$4,45	9,10y
Attribuées	-	-	2 104 999	\$13,29	
Exercées	-	-	(68 780)	\$4,03	
Annulées	-	-	(84 035)	\$8,48	
Au 31 décembre 2017	1 244 968	\$5,20	3 883 432	\$9,16	8,84y
Attribuées	-	-	554 243	\$16,69	
Exercées	-	-	(592 342)	\$4,43	
Annulées	-	-	(643 446)	\$12,52	
Au 31 décembre 2018	1 278 038	\$7,45	3 201 887	\$10,67	8,17y

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée était de 0,2 million de dollars au 31 décembre 2018, 2,6 millions de dollars au 31 décembre 2017 et de 7,3 millions de dollars au 31 décembre 2016.

Actions gratuites (« Restricted Stock Units »)

Les actions gratuites peuvent être attribuées à des employés clés dans le cadre du plan Omnibus 2017. Les actions gratuites sont généralement acquises et deviennent sans restriction plus de cinq ans après la date d'attribution.

Suivi des attributions d'actions gratuites :

	Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
En cours d'acquisition au 31 décembre 2016	0	\$0,00
Attribuées	1 442 533	\$13,29
Acquises	(39 200)	\$13,29
Annulées	(29 400)	\$13,29
En cours d'acquisition au 31 décembre 2017	1 373 933	\$13,29
Attribuées	315 825	\$16,68
Acquises	(261 507)	\$14,07
Annulées	(376 837)	\$13,30
En cours d'acquisition au 31 décembre 2018	1 051 414	\$14,11

La juste valeur des actions gratuites correspond à la juste valeur de l'action à la date d'attribution.

Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls.

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie associée était de 5,5 millions de dollars au 31 décembre 2018, 4,7 millions de dollars au 31 décembre 2017 et nulle au 31 décembre 2016.

Note 16. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période, ajusté de l'impact des actions propres.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (stock-options, actions gratuites, BSA et BSPCE attribués aux membres du personnel).

Détail du résultat par action

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2016	2017	2018
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(67 255)	(99 368)	(78 693)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	35 274 890	35 690 636	40 774 197
Résultat de la période par action (en dollars)			
Résultat de base par action (en dollars)	(1,91)	(2,78)	(1,93)
Résultat dilué par action (en dollars)	(1,91)	(2,78)	(1,93)

Note 17. Provisions

Principes comptables

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

Provisions pour indemnité de départ à la retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les pays et les régimes. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie (note AA) ayant des dates d'échéance proches de celles des engagements du Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés.

Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est le même que celui utilisé pour les provisions pour retraites et avantages assimilés. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en passif et en charges à la première des deux dates suivantes :

- lorsque le Groupe est manifestement engagé à verser des indemnités de fin de contrat de travail, sans possibilité réelle de se rétracter ; et
- lorsque le Groupe comptabilise les coûts d'une restructuration qui relève du champ d'application de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et comprend le paiement des indemnités de fin de contrat de travail.

Détail des provisions pour risques et charges

	1/1/2017	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Élément du résultat global	12/31/2017
	en milliers de dollars					
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	560	949	-	-	683	2 193
Provisions pour perte sur contrat	-	1 876	-	-	-	1 876
Provisions pour litiges liés au personnel	121	29	(50)	(108)	9	1
Provisions pour litiges commerciaux	468	552	(102)	(215)	79	782
Plan de sauvegarde de l'emploi	6	-	-	-	1	7
Total	1 154	3 406	(152)	(323)	773	4 858
Non courant	560	2 186	-	-	683	3 430
Courant	594	1 220	(152)	(323)	89	1 427
	1/1/2018	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Élément du résultat global	12/31/2018
	en milliers de dollars					
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 193	314	(54)	-	(175)	2 278
Provisions pour perte sur contrat	1 876	-	-	(834)	1	1 043
Provisions pour litiges liés au personnel	1	43	-	(1)	(2)	41
Provisions pour litiges commerciaux	782	646	-	(570)	(8)	850
Plan de sauvegarde de l'emploi	7	-	-	(6)	(1)	-
Total	4 858	1 003	(54)	(1 411)	(186)	4 211
Non courant	3 430	314	(54)	(834)	(175)	2 681
Courant	1 427	688	-	(577)	(11)	1 528

Au cours de l'exercice 2018, nous avons enregistré principalement (i) des provisions pour charges d'exploitation liées aux discussions avec les fournisseurs pour 0,6 million de dollars et (ii) le coût des services rendus de retraite de la période pour un montant de 0,3 million de dollars (voir détail ci-dessus). Les reprises utilisées au cours de l'exercice 2018 comprennent principalement (i) la reprise de la perte sur le contrat de location du site de Montvale, New Jersey (États-Unis) pour 0,8 million de dollars et (ii) le règlement de litiges commerciaux avec des fournisseurs pour 0,6 million de dollars.

Au cours de l'exercice 2017, nous avons enregistré (i) des provisions pour litiges commerciaux qui concernent un seul fournisseur et (ii) la perte sur le contrat de location du site de Montvale, New Jersey (États-Unis) suite à notre volonté de mettre un terme à ce contrat. Les reprises utilisées au cours de l'exercice 2017 consistent principalement en des paiements à un ancien fournisseur et la fin de procédures litigieuses, portant sur les litiges liés au personnel.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

France

En France, les charges de retraite sont généralement financées par les cotisations des employeurs et des employés et sont comptabilisées comme des régimes à prestations définies, les cotisations de l'employeur étant comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant aux indemnités de départ à la retraite. Les dépenses comptabilisées au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 se sont élevées respectivement à 0,8 million de dollars, 0,8 million de dollars et 1,5 million de dollars.

La loi française oblige l'employeur à payer une indemnité fixe au salarié lors de son départ à la retraite. Cette indemnité est basée sur l'ancienneté et la rémunération de l'employé au moment de son départ. Cet avantage n'est pas acquis avant le départ à la retraite. Nous nous soumettons à cette obligation.

La méthode utilisée pour évaluer la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise est dite « méthode des unités de crédit projetées » qui simule la projection des services rendus par l'ensemble du personnel de l'entreprise à la date de l'évaluation, compte tenu d'hypothèses actuarielles.

Le calcul des indemnités légales de licenciement a été modifié en 2017 suite à l'application d'une nouvelle loi française.

Les deux changements majeurs sont :

- les conditions d'ancienneté : l'employé doit justifier de 8 mois de travail pour percevoir l'indemnité, contre un an auparavant ;
- le calcul de l'indemnité : un quart de salaire mensuel par année d'ancienneté jusqu'à 10 ans, contre un cinquième auparavant, et aucun changement à partir de la onzième année.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes:

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%	45,00%
Augmentation de salaires	2,00%	3,50%	3,50%
Taux d'actualisation	1,75%	1,75%	1,75%
Hypothèse de retraite	Départ volontaire		
Age de départ à la retraite	65 ans		

Le taux d'actualisation est basé sur les taux de rendement d'obligations de première qualité à la fin de la période comptable.

Le tableau suivant détaille les éléments permettant le passage des soldes d'ouverture des passifs enregistrés au titre des régimes à prestations définies aux soldes de clôture.

	en milliers de dollars
Au 1er janvier 2016	(477)
Coût des services rendus	(65)
Coût financier	(9)
Ecart actuariels	(31)
Reclassement	20
Au 31 décembre 2016	(562)
Coût des services rendus	(925)
Coût financier	(24)
Ecart actuariels	(515)
Reclassement	(168)
Au 31 décembre 2017	(2 194)
Coût des services rendus	(276)
Coût financier	(38)
Prestations payées	54
Ecart actuariels	70
Reclassement	105
Au 31 décembre 2018	(2 279)

Etats-Unis

Il n'y a pas de régimes à prestations définies pour les filiales situées aux Etats-Unis.

Note 18. Obligations contractuelles

Principe comptable

Les montants des engagements sont relatifs à des contrats en vigueur à la date de clôture. Ils représentent les termes significatifs de ces contrats, incluant les montants fixes, minimum ou variables des prix des services futurs, et les périodes contractuelles approximatives de ces services. Ils excluent les engagements relatifs à des contrats dont l'annulation n'engage pas de pénalités significatives.

Détail des obligations contractuelles

A la date du 31 décembre 2018	Total	Moins d'un an	1 – 3 ans	3 – 5 ans	Plus de 5 ans
	en milliers de dollars				
Contrat de vente et relocation	30 047	1 423	2 864	2 852	22 908
Contrats de location immobilière	27 188	1 651	7 411	8 193	9 933
Contrats de licence	18 093	1 237	2 474	2 474	11 907
Contrats de production	10 293	10 293	-	-	-
Autres contrats	12 356	7 754	4 602	-	-
Total	97 977	22 359	17 350	13 519	44 749

Engagement au titre des contrats de vente et relocation

Le contrat vente et relocation (« sale leaseback ») de Calyxt, souscrit durant le troisième trimestre 2017 pour une période définie, est considéré comme une location simple selon les normes IFRS. Les futurs paiements associés constituent un engagement hors bilan.

Engagements au titre des contrats de location immobilière

Les contrats de location immobilière des sites de Paris, France et des Etats-Unis, de New York city (New York), Montvale (New Jersey), et Roseville (Minneapolis) sont souscrits pour une période définie. Les paiements de loyers futurs ainsi que les lettres de crédit fournies aux bailleurs du groupe à New York et à Roseville, constituent des engagements hors bilan.

Engagements au titre des accords de licence

Nous avons conclu des accords de licence avec des tiers. Ces contrats définissent le paiement de coûts d'utilisation de licences fixes ou bien liés à des événements futurs comme la réalisation de ventes ou des résultats de recherche.

Certains de nos contrats de collaboration nous engagent au paiement de redevances ou de jalons conditionnés par des événements futurs. La réalisation effective de ces événements étant incertaine, nous ne les présentons pas dans ce tableau.

Engagements au titre des contrats de production

Nous avons signé des contrats de production pour lesquels nous sommes dans l'obligation de payer pour des services rendus l'année qui suit concernant nos produits UCART123, UCARTCS1 and UCART22.

Engagements au titre des autres contrats

Calyxt a des engagements d'achat à terme avec les producteurs pour l'achat de semences et de céréales à des dates futures qui sont estimées en fonction du rendement prévu et du prix prévu. Ce montant n'est pas comptabilisé dans les états financiers car la société n'a pas pris livraison des semences et des céréales.

Note 19. Parties liées

Rémunération des collaborateurs clés

Les collaborateurs clés incluent les membres du Conseil d'Administration ainsi que le CMDO comme décrit dans la note 3.5.

Les rémunérations versées aux collaborateurs clés se sont élevées à 2,4 millions de dollars pour l'année 2016, à 3,6 millions de dollars pour l'année 2017 et 5,7 millions de dollars pour l'année 2018.

Le 4 septembre 2014, le Conseil d'Administration a adopté une clause de changement de contrôle qui s'applique notamment à tous les membres du CMDO. Cette clause décrit les modalités selon lesquelles les indemnités de licenciement seraient déterminées dans le cas d'un changement de contrôle de la société. Le contrat de travail des autres collaborateurs clés définit des indemnités de licenciement ou des compensations additionnelles postérieures au contrat de travail.

Les collaborateurs clés ont reçu 90 000 instruments en actions en 2018. Les charges liées aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie) s'élèvent à 0,1 million de dollars dans les comptes au 31 décembre 2018.

Autres transactions avec les parties liées

M. Godard, membre du Conseil d'Administration, a conclu avec nous un contrat de service dont l'objet est de nous apporter des prestations de consulting dans les domaines de (i) stratégie globale de

développement et (ii) développements spécifiques dans le domaine de l'agriculture biotechnologique. Les honoraires payés pour les années 2015, 2016 et 2017 s'élèvent respectivement à 37 milliers de dollars, 38 milliers de dollars et 70 milliers de dollars. Il n'y a pas de montant dû à la fin de chacun des exercices. Au 31 décembre 2018, M. Godard détenait 220 175 Bons de Souscription d'Actions dont l'exercice lui permettrait de souscrire 50 000 actions à un prix d'exercice de 38,45 euros contre 50 000 BSA, 50 000 actions à un prix d'exercice de 28,01 euros contre 50 000 BSA, 40 175 actions à un prix d'exercice de 27,37 euros contre 40 175 actions, 40 000 actions à un prix d'exercice de 18,68 euros contre 40 000 BSA et 40 000 actions à un prix d'exercice de 24,34 euros contre 40 000 BSA.

En lien avec l'acquisition le 14 juin 2018 d'actions gratuites américaines (RSU) de certains salariés et non-salariés de Calyxt Inc. et Collectis SA, Collectis SA a acheté 2 352 actions ordinaires de Calyxt et 1 470 actions Calyxt au prix de 19,49 \$ par action (cours de clôture publié sur le NASDAQ Global Market le 14 juin 2018) directement auprès de Monsieur André Choulika et Monsieur Jean Marie Messier respectivement dans le cadre d'opérations d'achat d'actions datées du 13 juin 2018.

Note 20. Evénements postérieurs à la clôture

En mars 2019, nous avons conclu un contrat de location pour la construction d'une usine de production à usage commercial de 7 600 m², appelée « IMPACT » pour « Innovative Manufacturing Plant for Allogeneic Cellular Therapies » (usine de production innovante pour les thérapies cellulaires allogéniques ». L'installation IMPACT située dans le « Research Triangle Park », en Caroline du Nord, est conçue pour permettre la fabrication de nos produits selon les normes de BPF pour l'approvisionnement en clinique et à usage commercial, sous réserve de l'approbation réglementaire. L'installation devrait être opérationnelle d'ici 2021.

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

JMH CONSEIL
65, rue Alexandre Dumas
75020 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50.000
330 686 635 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Collectis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Collectis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés relative à l'application de la norme IFRS 15.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiquée dans la note 2.6 « Recours à des estimations » de l'annexe aux comptes consolidés, la direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives figurent, notamment, le chiffre d'affaires et autres produits, les paiements fondés en actions et les provisions dont les règles et les méthodes comptables sont respectivement décrites dans les notes 3.1, 15 et 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous avons examiné leur correcte application. Par ailleurs, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde la reconnaissance du chiffre d'affaires propre à chacun des contrats. Nous avons également apprécié les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des différents paiements fondés en action.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 11 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL



Vincent Corrège

ERNST & YOUNG et Autres



Frédéric Martineau



**Société anonyme au capital de 2.121.503,45 euros
réparti en 42.430.069 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune**

Siège social : 8 rue de la Croix Jarry

75013 Paris

428 859 052 RCS Paris

**COMPTES CONSOLIDES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 – ACTIF

Montants exprimés en euros	31 décembre 2018			31 décembre 2017
	Brut	Amort, provisions	Net	Net
ACTIF				
Marques				
Logiciels informatiques	2 128 949	1 635 607	493 342	666 262
Brevets	2 794 158	2 794 158	-	-
Licences biologiques	-	-	-	-
Fonds commercial	18 003 392	8 416 064	9 587 328	9 587 328
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	603 922	-	603 922	516 520
Immobilisations incorporelles	23 530 421	12 845 829	10 684 592	10 770 110
Terrains			-	-
Constructions - <i>Installations générales</i>	4 832 437	3 056 970	1 775 468	1 428 487
Installations techniques, matériels	4 146 442	3 474 194	672 248	688 966
Installations générales, agencements	9 526	7 429	2 097	7 207
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 097 012	591 795	505 217	466 060
Immobilisations corporelles en cours	346 374	-	346 374	212 458
Immobilisations corporelles	10 431 792	7 130 388	3 301 404	2 803 177
Titres de participations	61 586 071	-	61 586 071	53 531 209
Créances rattachées aux participations	71 614 001	15 550 762	56 063 239	59 623 427
Autres immobilisations financières	340 438	-	340 438	706 157
Immobilisations financières	133 540 509	15 550 762	117 989 747	113 860 793
Total actif immobilisé	167 502 722	35 526 979	131 975 742	127 434 079
Stocks	240 181		240 181	208 543
Avances et acomptes versés sur commandes	65 633	-	65 633	95 851
Clients et comptes rattachés	3 945 426	333 624	3 611 802	3 179 329
Autres créances	18 127 007	1 106 052	17 020 955	9 653 772
Créances	22 072 434	1 439 676	20 632 757	12 833 101
Valeurs mobilières de placement	109 788 650	-	109 788 650	89 098 136
Liquidités	158 905 391	-	158 905 391	61 963 715
Divers	268 694 041	-	268 694 041	151 061 851
Total actif circulant	291 072 289	1 439 676	289 632 611	164 199 346
Charges constatées d'avance	8 669 390	-	8 669 390	6 898 818
Ecart de conversion - Actif	16 596	-	16 596	46 424
Comptes de régularisation	8 685 986	-	8 685 986	6 945 242
TOTAL DE L'ACTIF	467 260 997	36 966 655	430 294 339	298 578 668

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 – PASSIF

PASSIF	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital social	2 121 503	1 798 003
Primes d'émission, de fusion, d'apport	550 312 389	399 105 045
Réserve légale	-	-
Réserves réglementées	64 742	62 592
Autres réserves	-	-
Dévolution	-	-
Report à nouveau	(141 795 077)	(98 574 388)
Résultat net de l'exercice	(22 831 741)	(43 220 689)
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total des capitaux propres	387 871 816	259 170 563
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Autres fonds propres	-	-
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques	248 193	398 324
Provisions pour charges	546 615	305 251
Total des provisions pour risques et charges	794 807	703 575
Emprunts et crédits bancaires	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 619 673	7 447 576
Dettes fiscales et sociales	4 233 970	3 534 247
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	250 317	211 789
Autres dettes	10 026 283	4 895 753
Total des dettes	26 130 243	16 089 366
Produits constatés d'avance	15 397 210	21 449 410
Ecart de conversion - Passif	100 264	1 165 754
Divers	15 497 474	22 615 164
TOTAL DU PASSIF	430 294 339	298 578 668

3. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Ventes de marchandises	-	-
Production de biens et services	14 740 335	26 326 831
Autres produits des activités annexes	-	-
Chiffre d'affaires net	14 740 335	26 326 831
Production stockée	-	-
Production immobilisée	5 127	3 342
Subventions d'exploitation	-	90 098
Reprises sur provisions et transferts de charges	551 409	320 606
Autres produits	7 472	2 335
Produits d'exploitation (Sous total I)	15 304 344	26 743 213
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 367 070	2 804 908
Variation de stock de matières premières et approvisionnements	(31 638)	(96 343)
Autres achats et charges externes	32 503 522	34 692 662
Impôts et taxes assimilées	365 472	253 522
Salaires et traitements	8 272 914	6 910 722
Charges sociales	4 924 157	5 184 306
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	987 499	1 303 147
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	656 163	387 384
Autres charges de gestion courante	2 149 495	2 015 496
Total des charges d'exploitation (Sous total II)	54 194 654	53 455 803
R.1. Résultat d'exploitation (I-II)	(38 890 310)	(26 712 590)
Autres intérêts et produits assimilés	3 574 953	1 886 222
Reprises sur provisions et transferts de charges	29 828	1 587 788
Différences positives de change	11 326 548	422 574
Total des produits financiers (Sous total III)	14 931 329	3 896 584
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	3 560 188	11 990 335
Intérêts et charges assimilés	-	471 168
Différences négatives de change	1 961 690	15 303 879
Total des charges financières (Sous total IV)	5 521 878	27 765 383
R.2. Résultat financier (III-IV)	9 409 451	(23 868 798)
R.3. Résultat courant avant impôts (R.1+R.2)	(29 480 859)	(50 581 388)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	59 279	573 918
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 251	206 095
Total des produits exceptionnels (Sous total V)	64 530	780 013
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200 830	2 022
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	32 245	436 789
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	36 000	-
Total des charges exceptionnelles (Sous total VI)	269 076	438 812
R.4. Résultat exceptionnel (V-VI)	(204 545)	341 201
R.5. Résultat avant impôt (R.3+R.4)	(29 685 404)	(50 240 187)
Impôts sur les sociétés (VII)	(6 853 663)	(7 019 498)
Résultat de l'exercice (R.5+VII)	(22 831 741)	(43 220 689)
Nombres d'actions ordinaires	42 430 069	35 960 062
Résultat par actions	(0,54)	(1,20)

➤ 4. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

➤ 4.1 Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice 2018

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une société biopharmaceutique de stade clinique et nous utilisons nos principales technologies exclusives pour développer les meilleurs produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos candidats médicaments, basés sur des cellules T ingénierées exprimant des récepteurs antigéniques chimériques (CAR), visent à utiliser la puissance du système immunitaire afin de cibler et d'éradiquer les cancers. Nous estimons que l'immunothérapie basée sur les CAR, nouveau paradigme pour le traitement du cancer, est l'un des domaines les plus prometteurs en matière de recherche sur le cancer. Nous élaborons des immunothérapies innovantes basées sur des cellules CAR T ingénierées. Nos technologies d'ingénierie du génome nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques ; ainsi, ces cellules proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous estimons que la production allogénique de cellules CAR T devrait nous permettre de développer des produits rentables et prêts à être commercialisés, pouvant être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise dans le domaine de l'ingénierie du génome nous permet également de développer des candidats médicaments qui présentent des attributs de sécurité et d'efficacité accrus, notamment des propriétés de contrôle visant à les empêcher d'attaquer les tissus sains, à leur permettre de tolérer les traitements oncologiques standard et à les doter des éléments qui vont leur permettre de résister à des mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire. Outre l'immuno-oncologie, nous étudions l'utilisation de nos technologies d'ingénierie du génome dans d'autres applications thérapeutiques. Nous développons également des produits alimentaires plus sains pour une population croissante via l'activité de notre filiale Calyxt.

Le 03 Avril 2018, suite à un accord entre Allogene et Pfizer, Allogene entend reprendre la collaboration stratégique formée en juin 2014 entre Pfizer et Collectis pour développer des immunothérapies CAR-T, Collectis demeurera éligible à des paiements d'étapes cliniques et commerciales pouvant atteindre jusqu'à 2,8 milliards de dollars, soit 185 millions de dollars par cible pour 15 cibles, ainsi qu'à des redevances échelonnées à un chiffre élevé sur les ventes nettes de tous les produits commercialisés par Allogene.

Le 10 Avril 2018, Collectis annonce la réalisation d'une offre d'ADS (American Depositary Shares) à un prix public de 31,00 dollars par ADS résultant en un produit brut de 175 millions de dollars. Le 11 mai 2018, dans le cadre de l'exercice par les parties prenantes de leur option d'achat d'actions additionnelles, Collectis a conclu la vente de 500 000 ADS supplémentaires au prix de 31,00 dollars par ADS résultant en produit de 15,5 millions de dollars.

Collectis S.A et Calyxt, Inc. annoncent le 22 mai 2018 la réalisation de l'offre secondaire de Calyxt portant sur 4.057.500 actions ordinaires nouvelles de Calyxt au prix de 15,00 dollars par action, 550.000 ont été souscrites par Collectis. Ce placement représente pour Calyxt un produit brut d'environ 60,9 millions de dollars.

Le 4 juin 2018, Collectis a obtenu l'autorisation de la FDA de procéder à une étude clinique de Phase I pour UCART22, le deuxième produit candidat exclusivement contrôlé par Collectis. UCART22 est un produit candidat allogénique ingénieré grâce à la technologie d'édition du génome TALEN® ciblant la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B (LLA à cellules B) chez les patients adultes. Cette autorisation pour UCART22 est la troisième délivrée par la FDA pour initier un essai clinique aux États-Unis pour un produit candidat allogénique sur étagère.

Enfin, la stratégie mise en place par le management de Cellectis consiste à exploiter le potentiel transformant de nos technologies de modification génique ciblée et de notre expertise, par le biais de deux plateformes de produits : notre plateforme d'ingénierie

cellulaire conçue pour délivrer des produits thérapeutiques et notre plate-forme d'ingénierie de plantes conçue pour fournir des aliments plus sains à une population croissante, activité de notre filiale Calyxt.

➤ 4.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice 2018 sont présentés selon les règles et méthodes du Plan Comptable Général 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs futures sont susceptibles de différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

➤ 4.2.1 Immobilisations incorporelles

La Société n'immobilise pas de frais de recherche et développement. L'intégralité des coûts de recherche est affectée en charges au compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les marques et les brevets.

- Les logiciels sont amortis linéairement sur 1 à 3 ans.
- Les brevets acquis sont immobilisés et amortis sur la durée d'utilité de ces derniers au moment de l'acquisition et sur une durée maximale de 20 ans.

Les immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Le règlement n°ANC-2015-06 du 23 novembre 2015, prévoit qu'à l'ouverture de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016, le mali technique de fusion comptabilisé dans les comptes annuels des entreprises industrielles et commerciales est affecté, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existent les plus-values latentes.

Selon l'affectation ainsi définie, le mali technique de fusion, et le cas échéant les dépréciations associées, sont reclassés au bilan dans les comptes prévus à cet effet. Le cas échéant, le mali technique de fusion est amorti ou déprécié de façon prospective.

N'étant pas rattachable à des actifs du bilan, ce mali demeure inscrit en fond commercial et a subi un test de dépréciation.

➤ **4.2 2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (Prix d'achat et frais accessoires)

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et selon la méthode des composants en fonction de la durée de vie restante. Les taux pratiqués sont les suivants :

- Matériel de laboratoire de 3 à 10 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 10 ans
- Agencement de 5 à 10 ans

➤ **4.2.3 Immobilisations financières**

Les actifs financiers sont essentiellement constitués par :

- Les titres de participation ;

Les titres de participation correspondent aux titres des filiales détenus par la Société. Ces entités sont présentées dans le tableau des filiales et participations.

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés. Cette estimation est calculée sur la base d'informations prévisionnelles, des perspectives d'avenir et des rendements futurs des sociétés détenues.

- Les dépôts et cautionnements ;

- Les actions propres : La valeur d'inventaire des actions propres est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une dépréciation doit être constatée si cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie liés à la location des locaux.

➤ **4.2.4 Stocks**

Consommables

Le stock de consommables (produits pharmaceutiques, chimiques, etc.) est valorisé au premier entré, premier sorti.

Dépréciation des stocks

Chaque catégorie de stocks fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks et si nécessaire, des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques de non utilisation, de péremption.

➤ **4.2 5 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction du risque évalué.

➤ **4.2.6 Disponibilités**

Les disponibilités sont composées de liquidités sur des comptes courants bancaires, de valeurs mobilières de placement et de dépôts à terme.

➤ **4.2.7 Subventions et avances conditionnées**

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres »

➤ **4.2.8 Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

➤ **4.2.9 Engagements envers les salariés**

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Les engagements de retraite et assimilés au titre des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2018 ont été évalués par la méthode des unités de crédits projetés.

Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la Société est constitué de la somme des engagements individuels.

Les engagements envers les salariés ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en engagement hors bilan.

➤ **4.2.10 Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

➤ **4.2.11 Dettes**

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal.

➤ **4.2.12 Plan de souscription d'actions**

Les instruments financiers donnant accès au capital sont inscrits dans les capitaux propres dans la rubrique « Primes d'émission, de fusion et d'apport » au prix d'attribution pour les Actions gratuites, à

l'exercice pour les BSPCE et les options de souscription. Pour les bons de souscription d'achat, la partie prime de souscription est inscrite au moment de la souscription, et le prix de l'exercice au moment où cet évènement intervient.

Lors de l'exercice de ces bons, la création des actions sous-jacentes est réalisée par une augmentation de capital classique.

➤ **4.2.13 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Accords de collaboration et licences

Le Groupe a conclu des accords de collaboration en matière de recherche qui peuvent inclure des avances non remboursables, la vente de droits d'accès à la technologie, des paiements d'étape et des redevances. En outre, le Groupe accorde des licences sur sa technologie à des tiers, ce qui peut faire partie des accords de collaboration de recherche.

Les avances non remboursables sont différées et comptabilisées en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration. Les ventes de technologie en vertu d'accords non résiliables, non remboursables et à prix fixe sont comptabilisées une fois que la technologie est livrée à la contrepartie et que le Groupe ne dispose plus d'un accès exclusif à cette technologie.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par le Groupe. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par le Groupe ou par le client ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord.

Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, du droit du Groupe à un pourcentage des ventes de produits réalisées par ses contreparties. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Les produits résultant des redevances de licences sont comptabilisés de façon proportionnelle sur la durée des accords de licences.

Vente de produits et de services

Les produits provenant de la vente de produits et de services sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Le Groupe propose également à des clients des services de recherche qui sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les services sont rendus, soit en fonction du temps passé, soit de façon proportionnelle sur la durée du contrat en cas de paiement d'un montant fixe.

➤ **4.2.14 Crédit d'impôt recherche**

Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être imputé sur le montant de l'impôt sur les sociétés.

Ce crédit d'impôt est comptabilisé dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

➤ **4.2.15 Résultat par action**

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

➤ **4.2.16 Résultat dilué par action**

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

> 4.3 Notes relatives au bilan

> 4.3.1 Variation des immobilisations

Montants exprimés en euros	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
		par acquisitions, créations, apports	par cessions à des tiers ou mises hors service	Transferts par virement de poste à poste		
Marques	-	-	-	-	-	-
Logiciels informatiques	495 164	5 502	-	-	-	500 666
Brevets	4 386 357	-	-	-	-	4 386 357
Licences biologiques	36 083	-	-	-	-	36 083
Fonds commercial	18 003 392	-	-	-	-	18 003 392
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	516 520	87 402	-	-	-	603 922
Immobilisations incorporelles	23 437 515	92 904	-	-	-	23 530 421
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions - Installations générales	4 170 810	661 627	-	-	-	4 832 437
Installations techniques, matériels	3 837 881	247 368	-	(61 193)	-	4 146 442
Installations générales, agencements	7 207	2 319	-	-	-	9 526
Matériel de bureau et informatique, mobilier	896 134	197 697	-	(3 181)	-	1 097 012
Immobilisations corporelles en cours	212 458	198 290	-	64 374	-	346 374
Immobilisations corporelles	9 124 489	1 307 301	-	-	-	10 431 792
Titres de participations	53 531 209	8 054 862	-	-	-	61 586 071
Créances rattachées aux participations	71 614 001	-	-	-	-	71 614 001
Autres immobilisations financières	706 157	-	365 720	-	-	340 438
Immobilisations financières	125 851 369	8 054 862	365 720	-	-	133 540 509
Total	158 413 373	9 455 067	365 720	-	-	167 502 722

Les 18M€ de fonds commercial sont constitué de 9.6M€ de Mali suite à la fusion Collectis Therapeutics en 2014 et 8.4M€ de Mali suite à la fusion de Collectis Bioresearch en 2015.

L'augmentation du poste des titres de participations s'explique par la souscription de Collectis d'actions ordinaires Calyxt pour 8.1M€.

La créance rattachée aux participations pour 71.6M€ correspond à l'augmentation de capital Collectis Inc. intervenue en Mars 2016.

La diminution des Autres immobilisations financières correspond principalement à l'arrêt du contrat de liquidité avec Natixis ayant donné lieu au remboursement de la majeure partie de la mise de fonds initiale.

➤ **4.3.2 Variation des amortissements**

Montants exprimés en euros	Amortissements cumulés au 01/01/2018	Dotations de l'exercice	Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	Amortissements cumulés au 31/12/2018
Marques	-	-	-	-
Logiciels informatiques	441 965	44 905	-	486 870
Brevets	3 773 294	133 518	-	3 906 812
Licences biologiques	36 083	-	-	36 083
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	4 251 342	178 423	-	4 429 765
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 742 323	314 647	-	3 056 970
Installations techniques, matériels	3 148 915	325 279	-	3 474 194
Installations générales, agencements	7 207	222	-	7 429
Matériel de bureau et informatique, mobilier	422 867	168 928	-	591 795
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	6 321 313	809 077	-	7 130 388
Total	10 572 656	987 500	-	11 560 153

➤ **4.3.3 Stocks et en-cours**

Le stock est constitué de consommables pour un montant de 240K€ en 2018 contre 208K€ en 2017

➤ **4.3.4 Etat des créances par échéances**

Montants exprimés en euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	71 614 001	-	-	71 614 001
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	340 438	-	-	340 438
Total créances sur actif immobilisé	71 954 438	-	-	71 954 439
Clients et comptes rattachés	3 945 426	3 945 426	-	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-	-
Avance et acompte	65 633	65 633	-	-
Personnel et comptes rattachés	213 259	213 259	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Crédit d'impôt recherche	13 789 610	13 789 610	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 466 639	1 466 639	-	-
Autres impôts taxes et versements assimilés	196 184	55 803	140 380	-
Subventions à recevoir	1 395 332	1 395 332	-	-
Groupe et associés	827 990	827 990	-	-
Débiteurs divers	237 993	237 993	-	-
Charges constatées d'avance	8 669 390	7 782 189	533 919	353 281
Produits à recevoir	-	-	-	-
Total créances sur actif circulant	30 807 457	29 779 875	674 300	353 281
Total	102 761 895	29 779 875	674 300	72 307 719

La créance de crédit impôt recherche de 13.8M€ inclus le CIR 2017 pour 7.0M€ et le CIR 2018 pour 6.8M€, le paiement de la créance 2017 est suspendue jusqu'à la fin du contrôle fiscal portant sur les CIR déclarés en 2014, 2015, 2016 et 2017. Aucune provision n'est à constater à ce stade de la vérification.

➤ **4.3.5 Produits à recevoir**

Montants exprimés en euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances clients et comptes rattachés	2 405 119	2 386 437
Autres créances	-	546 475
Disponibilité - Interêts à recevoir	1 363 168	706 461
Total	3 768 287	3 639 373

Les créances clients correspondent à des factures à établir, et les disponibilités sont des intérêts courus à recevoir sur les placements financiers.

➤ **4.3.6 Provisions et Dépréciations**

Montants exprimés en euros	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Transfert	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
				Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-
Total provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Provision pour litiges	332 584	62 280	-	-	182 584	212 280
Provision pour restructuration	5 251	-	-	-	5 251	-
Provisions pour pertes sur marché à terme	24 181	-	-	24 181	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions pour perte de change	22 243	-	-	5 647	-	16 596
Provision pour risque et charges	319 316	546 615	-	-	300 000	565 931
Total provisions pour risques et charges	703 575	608 895	-	29 828	487 835	794 807
Dépréciation des immobilisations incorporelles	8 416 064	-	-	-	-	8 416 064
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des stocks et en cours	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des comptes clients	271 906	98 349	-	33 064	3 566	333 625
Dépréciation des comptes du groupe	11 990 574	3 560 188	-	-	-	15 550 762
Dépréciation des immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Autres dépréciations	1 106 052	-	-	-	-	1 106 052
Total dépréciation	21 784 596	3 658 537	-	33 064	3 566	25 406 503
Total	22 488 171	4 267 432	-	62 892	491 401	26 201 310
-dont dotations et reprises d'exploitation		656 163		33 064	486 150	
-dont dotations et reprises financières		3 560 188		29 828	-	
-dont dotations et reprises exceptionnelles		36 000		-	5 251	

Les postes provisions pour risques et charges sont constitués de risques relatifs à des charges opérationnelles liées à des discussions avec des fournisseurs ainsi que des provisions pour risque sur charges sociales.

La dépréciation des comptes du groupe de 16M€ correspond à la dépréciation des créances rattachées à des participations qui correspond à une augmentation de capital dans notre filiale américaine Collectis Inc.

Les autres dépréciations correspondent à la dépréciation d'une créance pour subvention, qui a été constatée en 2014 par la société Ectycell, société ayant été fusionnée dans Collectis SA en 2015

➤ **4.3.7 Etat des dettes par échéances**

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :	-	-	-	-
- à un an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d'un an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Total des emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11 619 673	11 619 673	-	-
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	250 317	250 317	-	-
Total des dettes fournisseurs	11 869 990	11 869 990	-	-
Personnel et comptes rattachés	2 117 303	2 117 303	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 867 478	1 867 478	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	231 055	231 055	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	18 133	18 133	-	-
Groupe et associés	9 705 978	9 705 978	-	-
Autres dettes	320 305	320 305	-	-
Produits constatés d'avance	15 397 210	15 397 210	-	-
Total	29 657 463	29 657 463	-	-
Total Dette	41 527 453	41 527 453	-	-

➤ **4.3.8 Charges à payer**

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 277 947	5 780 326
Dettes fiscales et sociales	3 026 958	2 669 609
Autres dettes	16 788	13 223
Total	10 321 693	8 463 158

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des factures non parvenues, les dettes fiscales et sociales sont des dettes envers le personnel ou les organismes sociaux.

➤ **4.3.9 Capital social**

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	0,05	35 960 062	6 470 007	-	42 430 069

➤ **4.3.10 Instruments financiers donnant accès au capital**

Date d'attribution	Type	Nombre de bons/actions attribués	Nombre de bons/actions caducs/exercés	Nombre de bons/actions restants au 31/12/2018	Maximum d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice en euros
28/02/2008	(1) BSPCE D	1 867	1 867	0	0	6,16
23/01/2009	(1) BSPCE E	59 108	39 406	19 702	20 464	7,97
24/03/2015	(2) Options de souscriptions	2 000 000	269 354	1 730 646	1 730 646	38,45
27/03/2015	(3) BSA	200 000	20 000	180 000	180 000	38,45
18/05/2015	(4) BSA	50 000	50 000	0	0	29,58
18/05/2015	(5) Actions gratuites	450 400	434 800	15 600	15 600	
08/09/2015	(6) BSA	274 200	50 000	224 200	224 200	28,01
08/09/2015	(7) Options de souscriptions	1 982 300	212 300	1 770 000	1 770 000	27,55
14/03/2016	(8) BSA	229 361	82 336	147 025	147 025	27,37
14/03/2016	(9) Options de souscriptions	2 060 602	275 331	1 785 271	1 785 271	22,44
28/10/2016	(10) BSA	188 000	40 000	148 000	148 000	18,68
28/10/2016	(11) Options de souscriptions	2 773 028	403 339	2 369 689	2 369 689	17,90
11/10/2017	(12) BSA	240 000	40 000	200 000	200 000	24,34
11/10/2017	(13) Options de souscriptions	1 220 000	37 500	1 182 500	1 182 500	22,57
10/08/2018	(14) Actions gratuites	43 000	-	43 000	43 000	
10/08/2018	(15) Options de souscriptions	100 000	-	100 000	100 000	24,80
Total		11 871 866	1 956 233	9 915 633	9 916 395	

- (1) Selon décision du Conseil d'administration ou de l'Assemblée Générale
- (2) Le Conseil a décidé le 24 Mars 2015 l'attribution de 2.000.000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (3) Le Conseil a décidé le 27 Mars 2015 l'attribution de 200.000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (4) Le Conseil a décidé le 18 Mai 2015 l'attribution de 50.000 BSA au profit d'un consultant du groupe. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la continuité de la collaboration entre le consultant et le groupe. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (5) Le Conseil a décidé le 18 Mai 2015 l'attribution de 450.400 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 18 Mai 2015 pour les résidents français et 4 ans pour les non-résidents français, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (6) Le Conseil a décidé le 08 Septembre 2015 l'attribution de 274.200 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (7) Le Conseil a décidé le 8 Septembre 2015 l'attribution de 1.982.300 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (8) Le Conseil a décidé le 14 Mars 2016 l'attribution de 229.361 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (9) Le Conseil a décidé le 14 Mars 2016 l'attribution de 2.060.602 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au

- plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (10) Le Conseil a décidé le 28 Octobre 2016 l'attribution de 188.000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (11) Le Conseil a décidé le 28 Octobre 2016 l'attribution de 2.773.028 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (12) Le Conseil a décidé le 11 Octobre 2017 l'attribution de 240.000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (13) Le Conseil a décidé le 11 Octobre 2017 l'attribution de 1.220.000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (14) Le Conseil a décidé le 8 Octobre 2018 l'attribution de 43.000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 1 ans à compter du 8 Octobre 2018 pour les résidents français et 2 ans pour les résidents étrangers et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (15) Le Conseil a décidé le 8 Octobre 2018 l'attribution de 100.000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.

➤ **4.3.11 Variation des capitaux propres**

Montants exprimés en euros	Capital Social	Primes d'émission	Reserves réglementées	Report à Nouveau	Résultat Net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017	1 798 003	399 105 045	62 592	(98 574 388)	(43 220 690)	259 170 562
Souscription/Exercice BSA	16 200	195 200	-	-	-	211 400
Exercice BSPCE/SO	-	6 365 225	-	-	-	6 365 225
Exercice AGA	-	(2 150)	2 150	-	-	-
Levée fond	307 300	144 649 068	-	-	-	144 956 368
Boni fusion	-	-	-	-	-	-
Resultat de l'exercice	-	-	-	-	(22 831 741)	(22 831 741)
Affectation du résultat	-	-	-	(43 220 689)	43 220 689	-
Solde au 31/12/2018	2 121 503	550 312 388	64 742	(141 795 077)	(22 831 741)	387 871 816

➤ **4.3.12 Entreprises liées**

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Montant concernant plusieurs postes de bilan			
Capital souscrit, non appelé	-	-	-
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations financières			
Participations	61 586 071	-	-
Autres participations	-	-	-
Avances rattachées à des participations	56 063 239	-	-
Prêts	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Total Immobilisations	117 649 309	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	1 019 431	-	-
Autres créances	27	-	-
Capital souscrit appelé, non versé	-	-	-
Total Créances	1 019 459	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
Total VMP et Disponibilités	-	-	-
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 296 124	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	9 705 978	-	-
Total Dettes	11 002 102	-	-

 ➤ **4.3.13 Charges constatées d'avance**

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges d'exploitation	8 669 390	6 898 818
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Total	8 669 390	6 898 818

Les charges constatées d'avance proviennent essentiellement des contrats de sous-traitance liées à la production des candidats médicaments UCART123, UCART22 et UCARTCS1.

➤ **4.3.14 Produits constatés d'avance**

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits d'exploitation	15 397 210	21 449 410
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Total	15 397 210	21 449 410

Les Produits constatés d'avance proviennent essentiellement de l'étalement d'une partie de l'avance non remboursable du contrat de collaboration avec Servier.

➤ **4.4 Notes relatives au compte de résultat**

➤ **4.4.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique**

<i>Montants exprimés en euros</i>	2018	2017
France	2 633 757	2 878 651
Etranger	12 106 578	23 448 180
Total	14 740 335	26 326 831

➤ **4.4.2 Autres produits d'exploitation**

<i>Montants exprimés en euros</i>	2018	2017
Prestations diverses	7 472	2 335
Port et accessoires	-	-
Total	7 472	2 335

➤ **4.4.3 Charges de personnel**

<i>Montants exprimés en euros</i>	2018	2017
Salaires et traitements	8 272 914	6 910 722
Charges sociales et fiscales	4 924 157	5 184 306
Total	13 197 071	12 095 028

➤ **4.4.4 Frais de recherche et développement**

Le montant des frais de recherche et développement passé en charge sur l'exercice représente 40.846k€.

➤ **4.4.5 Résultat financier et exceptionnel**

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits financiers		
Gains de change	11 326 548	422 574
Produit d'intérêt sur compte de dépôt	1 631 240	458 982
Revenus des valeurs mobilière de placement	1 812 095	604 285
Produits d'intérêts sur comptes courants d'associés	-	56 497
Produits de cession des autres éléments d'actifs cédés	-	-
Ecart de conversion	-	-
Reprises de provisions à caractère financier	29 828	1 587 788
Autres produits financiers	131 617	766 459
Charges financières		
Intérêts sur comptes bancaires	-	-
Intérêts sur autres dettes financières	-	-
Charge sur cessions de produits financiers	-	-
Pertes de change	1 961 690	15 303 879
Ecart de conversion	-	-
Dotation aux provisions à caractère financier	3 560 188	11 990 335
Autres charges financières	-	471 168
Résultat financier	9 409 451	(23 868 798)
Produit exceptionnels		
Produits divers de gestion courante	-	-
Produit de cession des éléments d'actif cédés	59 279	573 918
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 251	206 095
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	200 830	2 022
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	32 245	241 289
Valeur comptables des éléments d'actif cédés	-	195 500
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	36 000	-
Résultat exceptionnel	(204 545)	341 201

Le montant des gains de change est constitué de 9M€ de pertes non réalisées et 2M€ réalisées, ces gains sont principalement dus à l'appréciation de l'Euro sur notre trésorerie majoritairement libellée en US Dollar. Cette tendance s'applique aussi au poste des Pertes de change qui diminue fortement en 2018.

La dotation aux provisions à caractère financier de 3M€ correspond à la dépréciation des titres Collectis Inc.

➤ **4.4.6 Impôts sur les bénéfices**

<i>Montants exprimés en euros</i>	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	(29 480 859)	(6 853 663) ⁽¹⁾	(22 627 196)
Résultat exceptionnel	(204 545)	-	(204 545)
Total	(29 685 404)	(6 853 663)	(22 831 741)

⁽¹⁾ La créance d'impôt constatée a pour origine le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt pour la compétitivité de l'emploi

Les déficits restant à reporter au 31 décembre 2018 s'élèvent à 162M€.

➤ 4.5 Engagements hors bilan

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont les suivants.

Les contrats de crédit-bail sont essentiellement constitués par du matériel de laboratoire :

	Redevances		
	cumulées	exercice	Restant à payer
Crédit bail mobilier	586 487	78 649	236 238
Total	586 487	78 649	236 238

- Des engagements de retraite au 31 décembre 2018 d'un montant de 1.989.475 euros. La Société a retenu, dans l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses suivantes :
 - un taux de rotation du personnel dépendant de l'ancienneté de 2% à 10% par an ;
 - une augmentation annuelle des salaires de 3.5% ;
 - un taux de charges sociales patronales de 45% ;
 - un âge de départ en retraite de 65 ans ;
 - un taux d'actualisation de 1,75%.
- L'engagement de location des locaux de la Société, à Paris, dans le cadre d'un bail 6-9, s'élevant à 12.453.184 euros.
- Collectis s'est engagée à garantir le paiement des loyers de New York en cas d'insolvabilité de Collectis Inc.

➤ 4.6 Effectifs moyens

Les effectifs moyens de la Société au cours des exercices 2018 et 2017 sont les suivants :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Cadres	73	65
Agents de maîtrise et techniciens	6	12
Ouvriers et employés	5	4
Total	84	81

➤ 4.7 Rémunération des organes de direction

En incluant les primes annuelles, les rémunérations des organes de direction de la Société au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 833K€.

Des jetons de présence ont été attribués aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2018, ce montant s'élève à 250 K€.

➤ **4.8 Evènements postérieurs à la clôture**

Néant

➤ **4.9 Filiales et participations**

Montants exprimés en euros

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris le résultat	Quote-part du capital détenue %	Nombre d'actions	Valeurs des titres détenus	
					Valeurs brutes	Provisions constituées
Calyxt	2 851	81 566 177	69,52%	22 713 175	61 586 063	-
Collectis Inc	-	57 309 786	100%	1	71 614 001	15 550 762

Montants exprimés en euros

	Prêts et avances consentis par la Société non encore remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Bénéfice net ou perte 2018
Calyxt	-	-	24 364 180
Collectis Inc	-	133 989	(3 020 061)

Collectis SA., tête de groupe constituée par les 3 sociétés Collectis SA, Collectis Inc et Calyxt est la société établissant les états financiers consolidés.

➤ **4.10 Transactions avec les parties liées**

Absence de transfert de ressources, de services ou d'obligations entre Collectis, présentant les états financiers, et une partie liée.

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

JMH CONSEIL
65, rue Alexandre Dumas
75020 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50.000
330 686 635 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Collectis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Collectis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 4.2.13 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous avons apprécié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

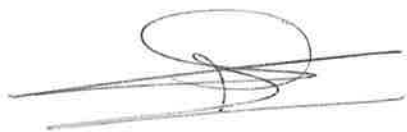
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 11 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL



Vincent Corrège

ERNST & YOUNG et Autres



Frédéric Martineau

Collectis

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

JMH CONSEIL
65, rue Alexandre Dumas
75020 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50.000
330 686 635 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Collectis

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Collectis,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

► Avec la S.A.R.L. Alain Godard & Co.

Personne concernée

M. Alain Godard, gérant de la S.A.R.L. Alain Godard & Co. et administrateur indépendant de votre société.

Nature et objet

Contrat ayant pour objet la mission de conseil en matière d'élaboration de la stratégie de développement, d'une durée de un an, renouvelable tacitement, entre votre société et la S.A.R.L. Alain Godard & Co.

Modalités

La rémunération enregistrée en charge pour l'exercice 2018, au titre de cette mission, a été de EUR 50.000 hors taxes (honoraires) et EUR 9.397 hors taxes (frais de déplacement).

La reconduction de cette convention, initialement autorisée par le conseil d'administration du 13 mars 2012, a été autorisée par le conseil d'administration du 18 décembre 2017.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

Le contrat de prestations de conseil en matière de stratégie de développement est conforme à l'intérêt social et cette convention s'inscrit dans le cadre de la poursuite normale des relations contractuelles entre votre société et les personnes concernées.

► Avec M. André Choulika, président-directeur général de votre société

Nature et objet

Convention de *Share Purchase Agreement* ayant pour objet le rachat d'actions Calyxt Inc. par votre société.

Modalités

En lien avec l'acquisition le 14 juin 2018 d'actions gratuites américaines (RSU) de certains salariés et non-salariés de la société Calyxt Inc. et votre société, celle-ci a acheté 2.352 actions ordinaires de la société Calyxt Inc. au prix de USD 19,49 par action (cours de clôture publié sur le NASDAQ Global Market le 14 juin 2018) directement auprès de M. André Choulika dans le cadre d'opérations d'achat d'actions datées du 13 juin 2018.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 4 mai 2018.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

Le *Share Purchase Agreement* est conforme à l'intérêt social et cette convention s'inscrit dans le cadre de la poursuite normale des relations contractuelles entre votre société et les personnes concernées.

- Avec M. Jean-Marie Messier, administrateur indépendant de votre société

Nature et objet

Convention de *Share Purchase Agreement* ayant pour objet le rachat d'actions Calyxt Inc. par votre société.

Modalités

En lien avec l'acquisition le 14 juin 2018 d'actions gratuites américaines (RSU) de certains salariés et non-salariés de la société Calyxt Inc. et votre société, celle-ci a acheté 1.470 actions ordinaires de la société Calyxt Inc. au prix de USD 19,49 par action (cours de clôture publié sur le NASDAQ Global Market le 14 juin 2018) directement auprès de M. Jean-Marie Messier dans le cadre d'opérations d'achat d'actions datées du 13 juin 2018.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 4 mai 2018.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

Le *Share Purchase Agreement* est conforme à l'intérêt social et cette convention s'inscrit dans le cadre de la poursuite normale des relations contractuelles entre votre société et les personnes concernées.

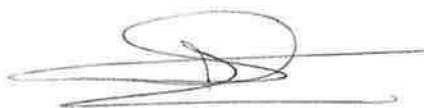
Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 11 mars 2019


Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL



Vincent Corrège

ERNST & YOUNG et Autres



Frédéric Martineau